

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE**

**SESSION DES 25 ET 26 MARS 2019**

Présidence de M. Alain LASSUS

---

*Le lundi 25 mars et le mardi 26 mars 2019, M<sup>mes</sup> et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.*

## **JOURNEE DU 25 MARS 2019**

### **OUVERTURE DE LA SEANCE**

#### **PAR M. LE PRESIDENT**

*M. le Président :*

Bonjour à tous. Nous avons le quorum. Nous pouvons commencer nos travaux.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Fabienne Grandcler a donné pouvoir à Maryse Augendre.

Corinne Bouchard a donné pouvoir à Marc Gauthier.

#### **Adoption du procès-verbal de la session du 11 février 2019**

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des observations à formuler ?

Sans remarque de votre part, je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

**Le procès-verbal de la session du 11 février 2019 est adopté à l'unanimité.**

## DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

*M. le Président :*

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues, Chers Amis,

Incontestablement ces deux jours sont l'un des temps forts annuels de la vie de notre collectivité.

Le budget devrait traduire la politique ambitieuse que nous aimerions mettre en place. Il devrait nous permettre d'être au rendez-vous du bien-être de nos concitoyens.

Hélas, cette année encore, le budget, pour nous, c'est d'abord une équation à beaucoup d'inconnues sans certitude qu'elle ait une solution.

Certes, une amélioration de la péréquation horizontale aura permis d'en faciliter la résolution. Il n'empêche que notre budget est toujours difficile et compliqué à mettre en place d'année en année. Je tiens d'ailleurs à remercier les services et les élus pour leur important travail. Tout particulièrement, je veux remercier la direction des finances et notamment Guillaume Lecoester, le directeur, et Thierry Lefrancq, le responsable du service budget. C'était pour eux le premier budget au sein de notre collectivité.

Je veux rappeler les grands principes de ce budget qui n'ont pas changé d'ailleurs depuis l'année dernière :

- pas d'augmentation de nos taux d'imposition,
- limiter le fonctionnement ; d'ailleurs, l'Etat nous y oblige,
- poursuivre le soutien à la vie associative sous toutes ses formes,
- ne pas emprunter plus que ce que nous remboursions, et peut-être même moins comme en 2018 où nous avons emprunté un million d'euros de moins que le capital remboursé.

Nous avons toutefois réussi à dégager quelques marges qui vont nous permettre d'investir un million d'euros de plus dans l'entretien de nos routes et c'est pour moi important, mais aussi de débiter des travaux conséquents cette année sur le collège de Château-Chinon ; travaux qui devront se poursuivre dans les années à venir, car, comme vous le savez, nous avons décidé de reporter sa réhabilitation complète. Il convient tout de même d'assurer sa maintenance alors qu'un certain retard a été accumulé puisqu'un travail de fond devait être engagé.

Nous avons également réservé 250 000 € pour mettre en place notre premier budget participatif. Je m'en félicite, car, à l'heure où des aspirations à plus de démocratie participative se font entendre sur les ronds-points, dans les foyers, dans les bars ou encore dans les échanges à l'occasion du grand débat national, nous, nous agissons

concrètement. Ce budget participatif sera un succès si tout le monde se mobilise.

Parce qu'il nous faut tout de même maîtriser nos dépenses, nous avons stabilisé à 0,7 % l'augmentation de notre section de fonctionnement, et nous avons en 2018, je l'ai dit, remboursé un million de plus que nous avons emprunté.

Je n'irais pas plus loin sur l'analyse de ce budget dont nous allons beaucoup parler dans les deux jours à venir, et je pense que les débats sur le financement des diverses politiques du Département ne seront pas dénués d'intérêt. Je sais que je peux compter sur vous pour avoir des débats de qualité.

Permettez-moi tout de même de continuer à trouver scandaleux le « contrat de Cahors ». Il nous prive de notre liberté budgétaire, et je suis inquiet sur la capacité du Département à garder des recettes fiscales dynamiques.

Au-delà des questions de budget, nous allons être amenés à parler d'un autre sujet soumis à des contraintes financières d'une très forte intensité. Je veux parler du Très Haut Débit.

Alors que nous pensions que les AMEL (Appels à Manifestations d'Engagement Locaux) n'étaient pas pour la Nièvre, nous avons récemment reçu une offre de SFR pour fibrer 45 000 foyers nivernais, sans sollicitation d'un ou des financements publics. Toutefois, compte tenu de son plan de charge à consolider au niveau national, SFR sollicite une réponse rapide de notre part.

Il est tentant de dire oui tout de suite. Cependant, il faut rappeler que non seulement cette solution ne permettra pas au Département d'être propriétaire de la totalité de son réseau, mais aussi que l'offre de SFR ne couvre pas la totalité de ce qu'il reste à déployer après le projet en cours porté par Nièvre Numérique.

Il restera entre 20 000 et 25 000 prises environ, forcément les plus éloignées, donc les plus chères, pour lesquelles, sans doute, la solution fibre sera lointaine, même si des solutions d'attente seront proposées, et très certainement moyennant une sollicitation forte, voire exclusive, aux finances publiques.

Comme vous, certainement, je m'interroge sur les motivations de SFR et sur la marge de négociation possible visant notamment à ne laisser aucun foyer sans fibre durablement. Comme vous, certainement, je m'interroge sur d'éventuelles solutions alternatives à cette proposition. Comme vous, je sais que notre territoire ne dispose pas aujourd'hui et probablement pas plus demain de capacité financière importante même en donnant la priorité à un projet aussi crucial que celui-là.

Cette décision est suffisamment importante pour qu'elle résulte d'un processus collectif, permettant à chacune et chacun de se faire son

opinion, son intime conviction, dirions-nous si nous étions dans un cadre judiciaire.

J'ai donc proposé à Mme la Préfète, qui a retenu ma proposition, que le 29 mars prochain se réunissent les Parlementaires, les Présidents des communautés de communes, les Présidents des groupes du Conseil départemental, le Président de Nièvre Numérique, le Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre et le Président de l'Union Amicale des Maires Ruraux, en présence de SFR et de la mission France Très Débit.

Nous devons, en effet, donner une réponse ferme avant la fin du mois. Nous essaierons d'ailleurs d'avoir un délai. Il est évident qu'une réponse collective unanime serait intéressante.

L'actualité pour notre collectivité, c'est aussi le budget participatif.

Je vous ai dit que son succès dépendrait de l'investissement de tous, mais ce projet me semble aussi important, car il répond à la demande de démocratie participative de nos concitoyens. Dans le même sens, je fais actuellement le tour de nos communautés de communes pour signer les contrats que nous avons élaborés l'année dernière. Ces contrats, même imparfaits, sont bien perçus par nos collègues élus sur les territoires. Ils le sont aussi parce que j'explique que notre collectivité est la première avec laquelle ils travaillent qui sait reconnaître, au travers de ses financements, le caractère rural de notre territoire.

Contrairement à l'Etat et à d'autres collectivités, nous affirmons par notre mode de financement l'importance de réguler nos subventions en donnant plus aux territoires les plus ruraux. Et là aussi, je crois que nous sommes dans le sens de ce que l'on réclame sur les ronds-points ou au travers des contributions au grand débat national.

Un mot aussi sur la mise à deux fois deux voies de la RN 7. J'ai été reçu, avec Patrice Joly, au ministère des Transports par le directeur de cabinet de la ministre, où il m'a été dit que la mise à deux fois deux voies de la RN 7 restait une priorité. Je ne suis pas pour autant ressorti avec l'impression que les fonds de l'Etat seront débloqués en 2019. J'ai même plutôt la conviction qu'ils ne le seront pas. Il y a une distribution tous les semestres, et c'est déjà raté pour le premier.

J'ai rappelé à Paris que, grâce à Pierre Bérégovoy, l'autoroute était arrivée aux portes de Nevers. Depuis, son prolongement se fait à la vitesse de moins de 1 km/an. J'ai demandé si c'est à cette même vitesse que l'on travaillait sur les autoroutes métropolitaines.

C'est aussi un élément qui permet de comprendre comment le phénomène des Gilets jaunes a émergé. Et à mon avis, quelques millions pour investir sur la Nièvre seraient beaucoup plus efficaces qu'un débat, même s'il s'agit d'un grand débat.

Avant de vous donner la parole, je tiens à remercier publiquement M. Pascal Millet qui a fait un legs important qui rejoindra la Cité

muséale de Château-Chinon. Tout à l'heure, nous tiendrons, avec Jean-Louis Balleret, une conférence de presse pour officialiser tout ceci, mais j'espère que vous avez pris du plaisir à admirer quelques superbes robes dans notre foyer.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention. Je vais vous laisser la parole si vous le souhaitez, et puis nous nous mettrons au travail pour faire plus encore pour le bien-être de nos concitoyens.

Je vous remercie et je vous estime.

Je passe la parole à qui veut la prendre.

## **DEBAT**

*M. le Président :*

La parole est à M. Joly.

*M. Joly :*

Monsieur le Président, chers collègues,

Pour poursuivre les propos qui ont été les vôtres en introduction de cette session, je souhaiterais dire, Monsieur le président, un mot sur le contexte dans lequel nous allons délibérer aujourd'hui.

Tout d'abord, le contexte est marqué par la poursuite du mouvement social des gilets jaunes qui continue ses manifestations et qui rassemble, certes moins de personnes, mais tout de même autour d'une quarantaine de milliers. Ce qui n'est pas rien ! Ce mouvement social, aujourd'hui, pas dans ce qu'il a de violent, mais dans ce que sont ses revendications, est soutenu encore par plus de 50 % de la population ! On sait qu'au départ ce soutien était à 80 %. Ce sont les actions de violence constatées au cours de ces derniers samedis qui ont pu conduire un certain nombre de nos concitoyens à se mettre en retrait de ce mouvement.

Néanmoins, derrière ce mouvement, le vrai sujet ce sont les attentes de nos concitoyens que le Grand débat a également révélées. Il fallait être très éloigné des préoccupations populaires pour ne pas savoir que nos concitoyens étaient dans l'attente d'une plus grande justice sociale, d'une plus grande justice fiscale, étaient dans l'attente d'un travail rémunérateur, où qu'ils soient, et pour un meilleur fonctionnement de nos services publics et de notre démocratie. Celle-ci, aujourd'hui, est, d'une certaine manière, pervertie par ce fonctionnement pyramidal, en haut duquel se trouve le Président de la République, et cela doit nous conduire à réfléchir à l'avenir de cette Constitution aujourd'hui, qui nous enferme, ou en tout cas qui ne favorise pas le dialogue.

Les attentes de nos concitoyens portent aussi sur nos infrastructures, routières, autoroutières. Aujourd'hui, notre département ne met pas les moyens suffisants, au regard des contraintes qui sont les nôtres sur les routes départementales. C'est une évidence ! Et l'Etat ne prend pas sa part non plus au désenclavement de notre département. Les informations, que nous avons eues, ne nous laissent pas aujourd'hui envisager une finalisation rapide de l'autoroute A 77 qui est pourtant indispensable. Il y a derrière cela, en tout cas, selon la perception que nous en avons, une certaine maltraitance vis-à-vis des territoires et des populations comme les nôtres qui s'y trouvent installées.

Je le disais, le Grand débat a confirmé ces attentes. Il fallait, je le redis, être très éloigné de ces préoccupations pour ne pas en être conscient. Le symbole de tout cela a été en particulier la suppression, en grande partie, de l'impôt de solidarité sur la fortune. Il y a, aujourd'hui, des propositions portées par plusieurs partis, qui visent à réinstaurer, dans sa globalité, cet impôt qui témoigne de la solidarité, c'est-à-dire que chacun doit contribuer au financement du budget national au regard de ses capacités contributives. Et quand on en a les moyens, évidemment la participation doit être plus forte que celle de ceux qui en ont moins.

La question de la décentralisation est également un sujet important. C'est la proximité vis-à-vis des décisions, pour en comprendre mieux le sens, même si parfois on peut ne pas le partager. Mais le fait de comprendre les logiques est fondamental. Or, l'éloignement, que l'on constate, des décisions, les freins à l'autonomie, en particulier par les contraintes budgétaires que sont obligées de subir les collectivités locales, tout cela ne va pas dans le bon sens.

Je voudrais, dans ce contexte, féliciter notre institution, mais aussi les services pour les choix qui ont été identifiés pour ce budget 2019, qui donnent, malgré tout, quelques perspectives sur un certain nombre de sujets que vous avez énoncés.

Je voudrais saluer cette innovation démocratique qu'est le budget participatif que vous avez annoncé. Cette initiative répond à cette attente de nos concitoyens pour une meilleure participation. Au-delà des sujets qui seront abordés, des choix qui seront à réaliser en proximité pour répondre à des sujets liés à l'environnement quotidien de nos concitoyens, c'est aussi l'occasion d'entrer en dialogue avec les Nivernais sur la politique menée par le Conseil départemental et mieux leur en faire comprendre le sens.

Permettez-moi de terminer mon propos par la question de l'accès au très haut débit. Il est évident, au regard de ce que nous vivons aujourd'hui depuis de nombreuses années, que la meilleure solution aurait été de disposer d'un opérateur public unique déployant l'ensemble du réseau à l'échelle nationale, permettant ainsi de faire fonctionner une réelle péréquation entre les territoires et d'assurer également la continuité territoriale du service. Ces services, ces infrastructures utiles à nos territoires sont utiles aussi pour assurer la

continuité du service offert à l'ensemble des abonnés des fournisseurs d'accès à internet. Cela vaut également pour la téléphonie mobile.

Cela nous met dans une situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire qu'une collectivité comme la nôtre est obligée, avec des moyens humains nécessairement limités, des moyens financiers qui le sont encore plus, de traiter des enjeux qui comportent des aspects à la fois juridiques, administratifs, financiers, de services, de commercialisation, pour être en mesure d'apprécier si l'offre faite par un opérateur, SFR, qui n'est pas seulement motivé par l'utilité publique et l'intérêt général, répond ce que nous en attendons. Cela nous oblige à entrer dans des discussions qui ne sont pas nécessairement à armes égales.

Le cas des autoroutes n'est pas loin. Elles ont été privatisées et font des bénéfices substantiels. Les entreprises qui exploitent les autoroutes réalisent des bénéfices à hauteur de 350 000 € par kilomètre en moyenne, avec des cas extrêmes à 750 000 € par kilomètre.

Le risque, en ayant recours à des opérateurs privés, pour déployer ces réseaux, est d'être pieds et poings liés par rapport à ces opérateurs. Il faut donc être en capacité de pouvoir maîtriser totalement les choses à travers des conventions juridiques qui précisent exactement la qualité du service attendu et donc la qualité du service qui devra être rendu, assortie de pénalités si le service n'est pas satisfaisant.

Voilà ce que je voulais dire, en vous souhaitant, aux uns et aux autres, une bonne session, qui nous permettra d'échanger, et peut-être de faire partager nos questionnements et le sens des décisions que nous prendrons, avec nos concitoyens.

*M. le Président :*

Avant de donner la parole à Daniel Bourgeois, je voudrais remercier Marcel Charmant pour sa présence. Je le remercie de l'attention qu'il nous porte. Il sait qu'il est toujours le bienvenu dans cette assemblée, qu'il a longtemps présidée.

## **EXAMEN DES RAPPORTS**

### **1) COMPTE DE GESTION 2018**

#### **FONCTION 0 – SERVICES GENERAUX**

**CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 1.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :* La parole est à Daniel Bourgeois pour nous parler de la conformité du compte de gestion et du compte administratif 2018.

*M. Bourgeois :* Nous allons commencer cette matinée de chiffres par le vote sur la conformité du compte de gestion et du compte administratif.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion présenté par le comptable public constitue l'arrêté des comptes du Département. L'assemblée délibérante doit constater la conformité des chiffres de ces deux documents comptables. En l'occurrence, les opérations sur l'exercice 2018 sont bien conformes à celles qui vous sont par ailleurs présentées dans le cadre du compte administratif 2018.

Il vous est donc proposé d'approuver les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes de la MADEF, du laboratoire départemental, du Circuit de Nevers Magny-Cours, de la gare routière, de Nièvre Travaux et Matériels et de Nièvre Ingénierie joints au rapport.

*M. le Président :* Y a-t-il des interventions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Approbation à l'unanimité du compte de gestion présenté par le comptable public, conforme au compte administratif présenté par l'ordonnateur.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL  
ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL**

**Rapport de M. le Président :**



## Numéro 2.

### Rapport de M. Bourgeois :

*M. le Président :* La parole reste à Daniel Bourgeois.

*M. Bourgeois :* Nous allons commencer la présentation du compte administratif 2018 – rapport général.

L'exécution budgétaire 2018 fait apparaître une amélioration du résultat de clôture à 11,3 M€(+ 0,4 M€), due à deux facteurs :

. Les recettes de fonctionnement ont bénéficié d'un contexte favorable conduisant à l'enregistrement de produits complémentaires.

. La maîtrise des dépenses de fonctionnement ajoutée au ralentissement de la dynamique des dépenses sociales permet de faire progresser l'épargne de 2,1 M€

Cette maîtrise répond à l'exigence d'évolution des dépenses instaurée par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances pour les années 2018 à 2022 qui plafonne leur taux d'évolution à + 1,2 % par an.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 277 M€, ce qui représente une augmentation de 0,2 % (+ 0,6 M€). Parmi elles, les recettes fiscales constituent 63 % des recettes de fonctionnement. Elles s'élèvent à 174,6 M€, ce qui représente une légère baisse de 400 000 € soit - 0,7 %, due à l'arrêt programmé du versement par la Région de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises reçue en 2017 pour 2,6 M€

Autre fait majeur, un retournement des droits de mutation (- 0,8 M€; - 4,5 %), dû à une diminution des transactions immobilières dans la Nièvre.

Le Conseil départemental a bénéficié en janvier d'une régularisation de la taxe sur les conventions d'assurance et la TICPE de + 2,2 M€ d'une augmentation de la taxe foncière sur le bâti (+1,1 M€; + 2 %), du fait de l'actualisation des bases physiques et forfaitaires.

Les recettes fiscales connaissent des évolutions hétérogènes. L'inflexion de la croissance des impôts directs étant compensée par une hausse des dispositifs de péréquation, la dynamique dépend pour l'essentiel des droits de mutation.

La taxe foncière sur le bâti reste la recette fiscale la plus importante (58,6 M€) ; le taux départemental n'a pas évolué, conformément aux engagements. On constate un ralentissement ces deux dernières années.

La CVAE a été reversée pour plus de la moitié à la Région (- 54 % depuis 2015) suite au transfert de la compétence Transports.

Les dotations, incluant la dotation APA et les subventions, représentent 88,1 M€ soit 32 % des recettes de fonctionnement. Après plusieurs années de diminution due au prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement, les dotations de l'Etat sont stables sur l'exercice passé. La seule évolution notable est la hausse des recettes au titre de la compensation de l'Etat pour les dépenses d'APA (+ 740 000 €).

Les dépenses de fonctionnement (257 M€) diminuent de 0,9 %, soit - 2,3 M€ Parmi elles, les dépenses sociales représentent 141,6 M€ soit 55 % des dépenses de fonctionnement (elles étaient de 48 % en 2015). Si on ajoute la rémunération des assistants familiaux, on passe à 62 %.

Les deux principales évolutions de ces dépenses sociales concernent :

- Une hausse des frais d'hébergement et des actions de prévention de 2,5 M€(+ 14 %),
- Une baisse des frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées de 1,1 M€ qui s'explique par la diminution du nombre de bénéficiaires.

En matière de dépenses sociales, les allocations individuelles d'insertion connaissent une croissance modérée. Le RSA croît de 1 % (+ 0,4 M€), l'APA de presque 2 %. La charge nette des AIS a, pour la première fois, diminué, entre 2017 et 2018 (- 1,96 %). Elle s'élève à 27,2 M€

Les autres dépenses de fonctionnement, qui représentent 115,5 M€ sont en forte baisse (-33,2 %, soit 3,9 M€), pour plusieurs raisons :

- . Les dépenses de transports scolaires (- 4 M€) ne sont plus supportées par le Conseil départemental de la Nièvre.
- . Au niveau de la masse salariale du personnel permanent (- 725 000 €), la diminution est due au réexamen des missions, à l'optimisation de l'organisation, et à une baisse conjoncturelle des effectifs (-10 agents notamment avec le transfert de la compétence Transports).
- . La rémunération des assistants familiaux connaît, pour sa part, une augmentation (+ 0,9 M€; + 5,2 %), explicable par la hausse du nombre de jours enfants payés (+5,6 %) et la revalorisation du SMIC, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de + 1,2 %.

Les autres dépenses sont composées notamment :

- Des dépenses d'entretien des bâtiments (entretien, maintenance, fluides) et de voirie dont l'évolution est modérée (+ 125 000 €)
- Des subventions versées aux partenaires privés, dont il faut noter la stabilité, pour un montant de 6,7 M€ en 2018, preuve du soutien du Département au tissu associatif.

- Des frais financiers (5 M€), en diminution de 5,1 %, soit 270 000 €

Les dépenses d'investissement hors dette (28 M€) augmentent de 14 %, soit 3,5 M€ du fait de l'avancée des travaux de réfection des ouvrages d'art (pont de Fourchambault), la rénovation énergétique des bâtiments et collèges, leur équipement numérique, le renouvellement du matériel des UTIR.

Les investissements directs (19,8 M€) sont en hausse de 20 %, ce qui représente 3,2 M€ en plus par rapport à 2017 : travaux de renforcement de la voirie départementale, travaux dans les collèges, sur les ouvrages d'art, investissements sur le Canal (1 M€), équipements informatiques des collèges (700 000 €).

Les subventions d'équipement versées ou investissements indirects représentent 8,1 M€ ce qui équivaut aux montants attribués en 2017. Les principales opérations financées concernent comme chaque année les aides aux territoires, le plan Très Haut Débit, les aides à l'habitat.

Les recettes propres d'investissement, à hauteur de 5,5 M€ (subventions reçues, dotation d'équipement des collèges et dotation générale d'équipement, FCTVA) ne suivent pas l'évolution des dépenses d'investissement direct, ce qui contraint le Département à financer les augmentations d'investissement par une optimisation de l'épargne.

Le recours à l'emprunt a pu être limité à 15 M€ grâce à l'amélioration de l'épargne, fruit des optimisations de gestion. L'effort de désendettement du Département a permis de diminuer ce recours à l'emprunt de 25 % en trois ans (20,1 M€ en 2015).

L'annuité de la dette qui cumule le remboursement du capital et les intérêts représente 23,9 M€, soit une hausse de 5,42 % (+ 1,2 M€). Elle s'explique par le remboursement anticipé d'emprunts consécutifs à la cession de la gare routière (0,6 M€), ainsi que l'amortissement des nouveaux prêts contractés en 2017.

Le stock de dette au 31 décembre a stoppé sa dynamique puisqu'il décroît de 1 % (+ 1,1 % en 2017), pour atteindre 227,3 M€

Par ailleurs, le taux moyen de la dette continue de baisser (2,34 % ; 2,42 % en 2017).

Pour rappel, la capacité de désendettement est la durée nécessaire pour rembourser le capital de la dette si l'on y employait à la totalité de l'épargne brute. La capacité de désendettement s'améliore nettement, et avoisine l'indicateur cible fixé par l'Etat pour les Départements qui est de 10 ans. Cette amélioration provient de l'apport de l'épargne brute en encours de dette constant ou légèrement en baisse.

Le résultat de la clôture intégrant les résultats des années antérieures s'élève à 11,3 M€. Ce résultat est diminué des dépenses d'investissement engagées durant l'année 2018 en attente de paiement et donc reportées à 2019.

Je remercie les services pour le travail qu'ils ont effectué, et les élus pour le travail en commission.

*M. le Président :*

Vous avez la parole.

*Mme de Mauraige :*

Monsieur le Président, chers collègues.

L'ordre du jour est consacré au vote principalement du budget de notre collectivité, mais nous venons maintenant d'entendre également le résultat du compte administratif 2018. Il nous permet de constater les réalisations concrètes de cet exercice. Il nous permet aussi de voir qu'il y a des éléments tangibles d'une possible dynamique de réduction de l'endettement. Mais une partie des résultats provient d'éléments extérieurs à votre politique, en particulier sur le fonctionnement et l'endettement.

Pour autant, nous regrettons des résultats qui ne semblent pas à la hauteur des attentes.

Si j'embraie sur le budget, que nous allons examiner par la suite, nous constatons, hélas, une fois de plus, que les dépenses d'équipement sont en repli constant.

Les investissements sont la variable d'ajustement permanente de vos choix budgétaires pour réduire l'endettement.

Malgré ces efforts consentis, nous ne faisons que retrouver le niveau de 2016 en termes d'endettement. Cela est loin d'être suffisant, et conduit la collectivité à être quasiment toujours au niveau du seuil d'alerte.

Il est vrai que vous avez tenu les engagements pris au niveau de la contractualisation de l'Etat, mais au plus juste.

Il n'y a donc pas véritablement d'effort supplémentaire, ce qui nous interroge sur la politique que vous auriez menée sans cette contrainte budgétaire.

Pour la quasi-totalité des indicateurs, nous le répétons, nous constatons que nous avons retrouvé le niveau de 2016.

Nous pouvons considérer qu'il y a une amélioration par rapport à 2017, mais cette amélioration est loin d'être suffisante.

En 2016, les finances de la collectivité étaient déjà à un niveau critique. Nous remarquons que l'épargne nette est encore plus faible qu'en 2016. Cette faiblesse de l'épargne de notre collectivité se réduit chaque année encore un peu plus, et réduit, évidemment, nos marges de manœuvre.

En effet, nous rappelons que notre capacité d'autofinancement est intimement liée à notre épargne nette, et le fait que chaque année cette

dernière se réduise rend le recours à l'emprunt incontournable pour nos investissements.

Nous sommes contraints, en raison des gestions antérieures, à une capacité d'emprunt réduite, alors que les taux sont historiquement favorables, ce qui est dommage.

Le seuil d'alerte pour l'épargne nette est de 3 %. Nous sommes, hélas, bien en dessous, puisque nous sommes à 1,3 %. Autrement dit, nous n'avons quasiment pas de marges de manœuvre.

Votre politique consistant à réduire drastiquement les dépenses d'investissement pour faire des économies ne pourra, hélas, durer qu'un temps. On sait que les investissements non consentis aujourd'hui pénaliseront plus fortement la politique d'investissement à venir.

Nous payons évidemment les gestions antérieures, mais vous avez hérité d'une situation ; il vous revient également de faire le nécessaire pour en sortir.

Les dépenses d'équipement reculent chaque année d'un million d'euros en moyenne.

Concernant le budget 2019 à proprement parler, ce qui nous est proposé aujourd'hui semble tenir compte de certaines de nos remarques ; une très légère amélioration du budget pour la voirie, mais toujours très en deçà du besoin réel. Les budgets annexes restent pour leur part toujours rééquilibrés par le Département. Cela ne constitue en aucun cas une solution pérenne, comme nous le répétons chaque année.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt pour le Circuit de Magny-Cours paraît de prime abord plus faible que l'année dernière. Toutefois, je pense que cela repose principalement sur le fait que les dépenses d'investissement de l'année dernière ont été moins engagées qu'elles n'auraient dû l'être, et qu'il y a donc un report.

Pour le laboratoire départemental, nous consacrons encore cette année 650 000 € C'est une somme conséquente, qui s'inscrit dans la politique, qui nous avait été présentée, de réorganisation de ce service. Toutefois, nous voudrions avoir un engagement formel de ne pas avoir à voter des crédits supplémentaires lors d'une décision modificative au cours de l'année.

Finalement, malgré une présentation qui se veut conforme, ou plus conforme, à nos attentes, nous sommes encore dans le domaine « cosmétique », puisque les dépenses de fonctionnement continuent inexorablement de croître, les dépenses d'investissement en équipements structurants de se réduire, et cela évidemment n'est pas pour nous séduire.

Pour conclure, nous ne soutiendrons pas ce budget, qui ne nous semble pas suffisamment à la hauteur. Certes, vous avez consenti à

des efforts, mais ils cherchent uniquement à permettre de respecter la contractualisation avec l'Etat et en aucun cas à rendre des marges de manœuvre sur le long terme à notre collectivité.

Nous souhaiterions, par ailleurs, vous inciter à réfléchir quant à l'intérêt de se porter candidat pour l'expérimentation « compte financier unique » pour les trois prochains exercices, ce qui permettrait à l'ensemble des Nivernais d'avoir une véritable compréhension de vos choix, mais également de la situation de la collectivité. D'ailleurs, c'est une expérimentation qui pourrait être intéressante aussi pour d'autres collectivités. A ce jour, toute collectivité territoriale doit produire pour chaque exercice budgétaire deux états financiers distincts, le compte administratif et le compte de gestion, et nous savons que dans l'un et l'autre il n'y a pas les mêmes éléments. Ce dispositif permettrait d'avoir une lisibilité qui serait beaucoup plus intéressante quand on doit faire une projection sur plusieurs années. Je vous invite donc à regarder cette proposition, et à voir si elle pourrait être intéressante pour la suite de notre collectivité.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Monsieur le Président, chers collègues.

Vous avez l'art de la présentation, on ne peut pas le nier.

Si l'on suit chapitre par chapitre le compte administratif 2018, on a l'impression que tout va bien, ou, à tout le moins, mieux qu'avant.

En effet, chapitre par chapitre, on considère qu'il y a une diminution des dépenses de fonctionnement, une augmentation des recettes de fonctionnement, une diminution du recours à l'emprunt, une augmentation du niveau d'investissement, une augmentation de l'épargne nette. La seule concession consentie à la réalité est une hausse du coût de la dette de 5,4 € cette année.

Qu'en est-il en réalité, si l'on reprend chaque chapitre ?

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, officiellement votre compte présente une diminution de celles-ci de 2,2 M€ pour passer de 259 M€ en 2017 à 257 M€ en 2018. Or, dans la mesure où la compétence des transports scolaires a été transférée à la Région, nous réalisons une économie de 4 M€ 8,4 M€ de dépenses en moins, compensées par un versement d'une allocation à la Région d'une compensation de 4,4 M€ ce qui fait bien une économie de 4 M€

Nos dépenses de fonctionnement devraient avoir baissé de 4 M€ pour demeurer stables. Or, elles n'ont diminué que de 2 M€ ce qui démontre que nous avons dépensé 2 M€ de plus sur les autres postes budgétaires que l'an dernier.

La structure des dépenses interroge, pour la suite des événements. On constate en effet que la principale dépense en augmentation est une augmentation liée à l'aide sociale à l'enfance, avec une hausse très significative de la rémunération des assistants familiaux (+1 M€) et des frais d'hébergement et actions de prévention à hauteur de 2,3 M€ soit au total 3,3 M€ de dépenses supplémentaires dues pour la plupart à l'accueil, sans doute, de migrants mineurs non accompagnés.

En ce qui concerne l'augmentation des recettes de fonctionnement, on pourrait se poser la question suivante, puisque l'on a une augmentation des recettes : est-ce dû à une augmentation des dotations, ou des impôts ? Même si les dotations évidemment, ce sont des impôts, pour nous tous.

En réalité, l'augmentation des recettes de fonctionnement provient principalement de la recette exceptionnelle de taxe sur les conventions d'assurance de presque 2 M€ et d'un fonds de solidarité des droits de mutation de plus de 500 000 € pour compenser la baisse des droits de mutation que nous avons perçus.

Il y a des éléments inquiétants dans ces recettes de fonctionnement, pour deux d'entre eux :

. La baisse d'activité du marché immobilier (- 4,5 % de droits de mutation), compensée par 500 000 € par l'Etat, et par le fait que l'on taxe toujours plus ceux qui paient. En effet, nous avons une augmentation du produit de la taxe sur le foncier bâti de 1,1 M€ Ce sont des éléments très inquiétants pour nos concitoyens qui vivent actuellement dans la Nièvre.

. En ce qui concerne l'augmentation des investissements, officiellement ce compte administratif présente une augmentation des investissements de 3,2 M€ En fait – mais cela n'a pas été dit, même si c'est dans le compte administratif qui nous a été donné, et je comprends que l'on ne le dise pas –, cette augmentation du montant des investissements est principalement due au montant important des reports de l'année 2017 sur l'année 2018, à hauteur de 5,5 M€ Si l'on tient compte de ce report, l'investissement n'a donc pas augmenté, mais bel et bien diminué.

En ce qui concerne maintenant le recours à l'emprunt, qui serait en baisse, puisqu'il serait limité cette année à 15 M€, effectivement, il y a moins de capital emprunté en 2018, mais il y a une augmentation importante de l'annuité de la dette, donc une augmentation de la charge de la dette. Alors, certes, cette augmentation est liée en partie à l'amortissement d'un remboursement anticipé, mais elle est aussi liée, en partie, à l'amortissement des nouveaux prêts contractés en 2017.

Le seul point positif que l'on peut accorder à ce compte administratif, c'est en fait que l'encours de la dette a diminué au 31 décembre. C'est le seul point positif, en réalité.

Le compte administratif présenté comme étant en amélioration présente, en réalité, à mon avis des éléments inquiétants, et qui ne sont pas révélés de façon claire par la présentation que vous en avez faite.

*M. le Président :*

Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ?

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

Il y a là une approche très comptable des choses, ce qui est bien, mais ici on fait plutôt de l'action publique et de l'innovation, et ce n'est pas nouveau dans ce département.

Je veux bien que l'on fasse le procès d'une institution qui est vieille de plus de deux siècles, et qui partout en France, et en particulier sur les territoires ruraux, a une difficulté très claire à boucler ses fins de mois, mais là, il ne s'agit ni de faute de gestion ni d'idéologie ; mais, quand on est dans un département rural, c'est vrai, c'est compliqué. Et je crois que ce qu'il faut plutôt identifier ou mettre en valeur, que ce soit sur le compte administratif 2018 ou sur le budget qui s'annonce, c'est la capacité qu'a ce territoire, et singulièrement ce Conseil départemental, à faire le pari de l'intelligence collective et des talents nivernais. Que ce soit sous les présidences de Patrice Joly ou d'Alain Lassus, de Marcel Charmant ou de François Mitterrand – c'est pour cela que je réfute cette affaire d'héritage –, c'est ici que l'on essaie d'inventer, justement, de nouvelles façons de faire et de fonctionner par rapport à une approche purement comptable. On en a mille exemples aujourd'hui.

On pourrait parler de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » à Prémery, avec plus de 100 CDI signés. Dans le budget, on verra que, si les 6 territoires supplémentaires rejoignent cette initiative, c'est une très grosse PME que l'on pourrait créer dans la Nièvre.

C'est le travail que nous menons autour des « Villages du futur », dont le nom dit bien ce qu'il veut dire. On est dans une proposition concrète pour répondre à ceux des villes qui ont plus qu'un désir de campagne. Un sondage récent indiquait que 8 % des habitants de l'Ile-de-France ont aujourd'hui une envie de campagne.

C'est une solidarité jamais mise à mal vis-à-vis de la profession agricole, où, à chaque fois qu'il y a eu un coup dur, dans le cadre de ses compétences, et même au-delà, aujourd'hui, le Département a répondu présent.

C'est une capacité à essayer d'imaginer aussi ce que peut être le défi de l'âge ou du handicap dans un département qui est, on le sait, durement touché. Là encore, vous allez nous dire que nous mettons du futur partout, mais nous travaillons aujourd'hui à imaginer la « Maison de retraite du futur », l'accueil à la MDPH, qui doit être beaucoup plus en dynamique.



A chaque fois, sur ce territoire, avec les moyens que nous avons, nous avons apporté des réponses concrètes aux Nivernais, et nous continuerons à le faire. Nous le savons bien, tous autour de cette table, chacun d'entre nous est dans cette logique-là.

Donc, s'il vous plaît, dépassons cette approche comptable qui ne fait pas sens, qui inquiète alors que, dans cette période qui est troublée, nous devrions tous rassurer et travaillons concrètement. Nous le faisons sur le canton ; faisons-le aussi autour de cette assemblée. Donnons plus qu'un coup de main aux Nivernais ; donnons-leur un chemin.

*M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* Fabien, je suis d'accord sur un certain nombre de points avec toi, mais je pense que, quand on a une session consacrée au budget, il n'est quand même pas stupide de regarder précisément le budget et même si c'est une affaire de chiffres, hélas, il faut en passer par là. Je pense qu'il est donc normal aussi que l'on regarde avec intérêt un certain nombre de points. Je pense que c'est tout à fait logique et raisonnable.

*M. le Président :* Je souhaite que nous regardions le budget de façon très évolutive et sur la durée, avec, à un certain moment, des inflexions qui sont prises en fonction d'obligations qui nous sont faites, en fonction de la réalité de nos financements.

La situation du Département est compliquée, puisque ce sont les recettes qui ne rentrent pas. Pourquoi notre département est-il en difficulté ? C'est sur les recettes. Nous sommes en déprise démographique et quand nous nous comparons à d'autres départements, nous n'avons effectivement pas les mêmes recettes. Dans les Hauts-de-Seine, les DMTO, ce sont 675 M€; chez nous, ce sont 17 M€

Nous établissons un budget sur la durée. Nous nous fixons un certain nombre d'obligations : pas d'augmentation du taux d'imposition, stabilisation de la dette, maintien du soutien à la vie associative.

Nous concevons alors un budget qui, petit à petit, s'améliore, avec de temps des surprises que l'on ne peut pas éviter, comme la politique de l'enfance, où, d'un seul coup, on a 3,5 M€ en dépenses de fonctionnement. Nous sommes obligés d'accepter cela, même si cela n'était pas prévu ainsi, avec 100 MNA arrivant tous les mois, et nous sommes obligés de nous adapter. Cela bouscule nos calculs en termes de budget de fonctionnement.

Nous avons aussi sur le laboratoire départemental des évolutions que nous essayons de corriger.

La façon dont nous gérons la collectivité est complètement dynamique, et nous répondons à toutes les problématiques que nous avons. Ainsi, je suis particulièrement satisfait que l'on ait pu dégager 1 M€ pour les routes, même si je sais que c'est insuffisant. Aujourd'hui, on ne met pas assez d'argent sur nos routes, et cela ne pourra pas durer, mais à partir du moment où nous avons fixé les grandes lignes, nous sommes obligés de nous y tenir.

Je pense qu'il faut étudier le budget comme on étudie un budget, mais, pour le critiquer et le regarder, il faut effectivement ne pas s'arrêter à cette année. Nous avons eu en 2018 des rentrées inattendues ; en 2019, nous en aurons aussi, avec la péréquation horizontale, et nous pourrons mettre 6 M€ dans le budget 2019.

Nous avons respecté certaines règles de fonctionnement de notre collectivité, en limitant les dépenses de fonctionnement. On voit que la masse salariale a diminué. Il faudra d'ailleurs à un moment arrêter de la diminuer, car autrement le service rendu ne serait pas à la hauteur. Nous essayons donc de faire tous les efforts utiles. Sur le laboratoire, nous savons cependant que nous n'allons pas d'un seul coup supprimer le déficit. Je me suis fixé le but de mettre entre 200 et 300 000 € de déficit de moins tous les ans. Cette année, nous y sommes arrivés. Nous allons veiller à ce que cela soit pérenne, à continuer de faire des efforts, mais je pense que c'est ainsi que nous allons y arriver.

Il faut étudier le budget tel qu'il est présenté, mais il ne faut jamais oublier d'avoir cette vue sur plusieurs années, car elle nous permet vraiment de regarder la direction que prend notre collectivité. J'aimerais bien pouvoir emprunter, et me dire que l'on va faire des travaux d'investissement importants.

J'aimerais bien continuer à remettre en chantier un collège, mais, pour le moment, nous ne le pouvons pas ; nous sommes obligés de faire un certain nombre de choix. Mais essayons d'avoir cette vision non pas bloquée sur un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, mais de regarder de façon dynamique comment se traduit le fonctionnement de notre collectivité.

Je passe la parole à Daniel Bourgeois.

*M. Bourgeois :*

Il y a une majorité et une opposition. De ce fait, nous n'avons pas les mêmes points de vue et les mêmes approches des choses. Aujourd'hui quand on monte un budget, on le monte par rapport à la politique que l'on projette de mener. Notre politique, celle de la majorité, vous l'avez en chiffres. Ce qui vous interpelle, c'est ce que vous notez avec votre vision des choses. Aujourd'hui, nous sommes clairs dans les priorités que nous voulons donner, et nous essayons, tant bien que mal, de mettre en valeur et en exergue tout ce dont nous avons besoin pour mener à bien notre politique. C'est normal que nous ayons des débats sur des points de vue différents, car nous n'avons pas la même

approche des choses. Aujourd'hui, nous défendons notre approche, nos priorités, et c'est simplement un budget, bien évidemment, politique, puisque nous n'avons pas la même vision des choses.

*M. le Président :*

Je vais quitter la salle, et je vais laisser la direction des opérations à Jocelyne Guérin le temps du vote.

*(M. le Président Lassus se retire, tandis que Mme Guérin assure le rôle de présidente de séance.)*

*Mme Guérin, Pdte de séance :* Après ces débats, nous allons procéder au vote du compte administratif, budget principal 2018.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le compte administratif 2018 est adopté à la majorité. 10 voix contre et 1 abstention.**

*(M. le Président rejoint son fauteuil)*

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS (NTM)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 3.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. Bourgeois :*

L'objet du présent rapport est d'approuver le compte de résultat 2018 de Nièvre Travaux et Matériels du Conseil départemental.

En 2018, Nièvre Travaux et Matériels du Conseil départemental a développé son activité travaux pour un montant global de 4 173 177 € Il convient de noter que, sur ce montant, un chiffre d'affaires de 937 638 € a été réalisé auprès des communes et communautés de communes, soit près de 22,50 % du total. En outre, l'atelier a réalisé un chiffre de 26 182 € au profit des communes et communautés de communes.

En 2018, le chiffre d'affaires de Nièvre Travaux et Matériels s'est élevé à 10 004 418,67 € et le montant des dépenses à 9 807 131,83 €

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au titre de l'année 2018 s'élève à 197 286,84 €

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 578 239,85 € compte tenu d'un montant de crédits reportés de 494 611,44 € et les recettes à 2 226 488,44 €

Le résultat réalisé sur la section d'investissement ressort à 648 248,59 €

Le détail des principaux postes de dépenses et recettes représentant l'activité 2018 de Nièvre Travaux et Matériels figure dans le tableau joint en annexe au rapport.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le compte de résultat 2018,
- De reporter sur la section de fonctionnement 2019 le résultat 2018 pour un montant de 197 286,84 €
- De reporter sur la section d'investissement 2019 le résultat 2018 pour un montant de 1 142 860,03 €
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions,
- De bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces écritures.

*M. le Président :*

Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas.

Je vais quitter la salle et laisser la parole à Jocelyne Guérin pour qu'elle organise le vote.

*(M. le Président quitte la salle).*

*Mme Guérin, Pdte de séance :* Nous allons procéder au vote sur le rapport n°3, compte administratif Nièvre Travaux et Matériels 2018.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*(M. le Président rejoint son fauteuil)*

**MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (MADEF)**

**Rapport de M. le Président :**

## Numéro 4.

### Rapport de M. Bourgeois :

*M. Bourgeois :*

Ce rapport vise à présenter le compte administratif de clôture du budget annexe 2018 de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

Le compte administratif traduit les moyens du budget annexe effectivement mobilisés en 2018 pour répondre aux besoins nécessaires à l'établissement pour la prise en charge d'usagers bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, présentant des situations de complexité familiale et d'états comportementaux dans des missions d'accueil d'urgence et de courts et moyens séjours.

Ce rapport répond aux orientations retenues dans la démarche Nièvre 2021, au titre de l'axe « Nièvre créatrice de liens », pour l'action numéro 15 « Au service de l'avenir des jeunes ».

#### ➤ Section de fonctionnement :

##### • Dépenses :

Les dépenses ont financé :

- une activité de 17 172 journées réalisées : 2 029 journées pour la pouponnière (2 172 en 2017), 15 143 pour le foyer de l'enfance (15 474 en 2017), avec un accueil moyen de 51 usagers par jour ; activité inférieure de 474 journées par rapport à l'année 2017.

- La Maison de la Parentalité (dispositif de prévention et de soutien à la parentalité dédié aux parents), qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2018, et qui a reçu 122 visites de 44 familles différentes et 94 enfants.

- L'activité de Parent'ailes, qui est un dispositif d'observation et d'évaluation participative des compétences parentales. Les modalités d'observation/évaluation sont déclinables au travers :

. d'un accueil dans les 3 appartements loués à Nièvre Habitat,

. d'interventions au domicile parental.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 902 615,14 € pour un budget exécutoire de 5 177 841,62 €

Les résultats de gestion font apparaître une réalisation du budget exécutoire à hauteur de 94,68 %.

Les comparatifs par groupe de dépenses permettent de mieux cerner cette réalisation.

. Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :  
419 244,93 € soit 85,12 % du budget exécutoire.

Ce groupe de dépenses a été marqué par une forte augmentation du coût des carburants (22 943,63 €) et par des dépenses nouvelles comme les frais de mission de surveillance des bâtiments de Garchizy suite à une panne du système de sécurité incendie (18 646,45 €) et la mise en place d'un contrôle obligatoire de la qualité de l'air des établissements accueillant des enfants de moins de 6 ans. Par ailleurs, un décalage du rythme de la facturation a engendré un taux de réalisation moindre sur le poste budgétaire des fluides (réalisation à hauteur de 71 %). L'évolution des pratiques et les efforts de gestion ont permis de contenir les autres postes de dépenses.

. Groupe II : Dépenses afférentes aux personnels : 4 021 369,38 € soit 95,99 % du budget exécutoire.

En 2018, l'activité a entraîné la mobilisation d'effectifs rémunérés à hauteur de 97,73 ETP (76,27 ETP titulaires et 21,46 ETP contractuels, tous types de remplacements compris) et 95,99 % des crédits inscrits au BP après DM. L'année 2018 a été marquée par la vacance du poste de direction sur l'ensemble de l'année 2018.

. Groupe III : Dépenses afférentes à la structure : 462 000,83 € soit 93,16 % du budget exécutoire.

Ce groupe de dépenses a été marqué par la régularisation de la valeur comptable de la vente d'un des bâtiments situés sur le site de Clairefontaine en 2017 (ex bâtiment accueillant l'IME).

• **Recettes :**

Les recettes s'élèvent à 5 201 526,68 € pour un prévisionnel de 5 177 841,62 €

. Groupe I : Produits de la tarification et assimilés : 4 995 026,29 € pour un prévisionnel de 4 995 026,29 €

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'établissement est financé par une dotation globale.

. Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 69 545,16 € pour un prévisionnel de 50 900 € Ces produits sont essentiellement composés de recettes en atténuation de charges de personnel :

. compte 6419 : remboursements sur rémunération personnels non médical : 54 586,18 €

. compte 7481 : Fonds pour l'Emploi Hospitalier : 8 474,03 €

Ils sont également composés :

. du fond de compensation à la TVA : 489,00 €

. des repas facturés aux agents : 5 995,95 €

. Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 5 039,90 €

Ces produits sont composés de remboursements divers et de produits des cessions d'éléments d'actif.

- **Résultats :**

L'exercice budgétaire 2018 présente un résultat excédentaire de 166 996,21 € soit en cumulé un excédent de 298 911,54 € compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 131 915,33 €

En conséquence, le BP 2019 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de 298 911,54 €

- **Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les crédits de la section d'investissement, d'un montant prévisionnel de 1 519 049,87 € (budget prévisionnel et décisions modificatives), ont été consommés à hauteur de 98 228,33 € soit 6,47 % de l'inscription exécutoire. Les crédits non consommés permettent l'abondement de la section d'investissement pour répondre au besoin de financement de la restructuration de l'établissement.

Les crédits utilisés ont servi notamment à remplacer 2 véhicules (38 425,75 €), à acheter une nouvelle centrale d'alarme incendie à Clairefontaine (17 358 €), à financer le raccordement du Foyer Noël-Berrier au réseau de chaleur urbain (5 291,11 €), et à acquérir divers équipements techniques et mobiliers.

- **Recettes :**

Les produits d'investissement intègrent une recette d'ordre de 141 229,86 € correspondant à la dotation aux amortissements (compte 28 : amortissements des immobilisations), une recette de 133 012,92 € liée à la régularisation de la valeur comptable de la vente d'un des bâtiments situés sur le site de Clairefontaine en 2017, et au fonds de compensation de TVA d'un montant de 39 373 € au titre des investissements réalisés en 2017.

- **Résultats :**

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 291 896,98 € soit un excédent cumulé de 1 454 194,54 € en raison du report d'excédent d'investissement 2017 d'un montant de 1 162 297,56 €

Il vous est donc proposé de constater les résultats et de les affecter comme il suit :

- La section de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2018 présente un résultat excédentaire de 166 996,21 € soit en cumulé un excédent de 298 911,54 € compte tenu des excédents précédemment reportés d'un montant de 131 915,33 €

- Le budget prévisionnel 2019 inclura en diminution des charges de fonctionnement la totalité de l'excédent cumulé d'un montant de 298 911,54 €

- La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 291 896,98 € soit un excédent cumulé de 1 454 194,54 € en raison du report d'excédent d'investissement 2017 d'un montant de 1 162 297,56 €

- Cet excédent cumulé d'un montant de 1 454 194,54 € sera affecté à la section d'investissement du budget prévisionnel 2019.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ?

*(M. le Président quitte la salle).*

*Mme Guérin, Pdte de séance :* Sur ce rapport, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*(M. le Président rejoint son fauteuil)*

## **2) BUDGET PRIMITIF 2019 ET RAPPORTS ASSOCIES**

### **AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ÉCONOMIQUE DE LA NIÈVRE, CRÉATEUR D'EMPLOI**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE AGRICULTURE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 1.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Guérin :**

*M. le Président :* Je passe la parole à Jocelyne Guérin pour le budget primitif 2019, politique agricole.



*Mme Guérin :*

Le budget agricole comporte des soutiens aux organisations professionnelles agricoles et aux investissements des entreprises, dans le cadre de la convention signée avec la Région en janvier 2018. Elle nous permet de décliner notre stratégie en lien avec le plan régional de développement agricole.

Notre stratégie est de pouvoir accompagner et améliorer la compétitivité économique des filières d'élevage, notamment en les aidant à moderniser les infrastructures individuelles, collectives, pour permettre le développement de la transformation de la production. C'est là que se fait la valeur ajoutée et c'est ce qui met notre département en dynamique.

Il s'agit aussi d'assurer la transmission des exploitations, avec l'installation de jeunes agriculteurs, de développer le partage des équipements, avec notamment le fonctionnement en CUMA, de développer l'agriculture biologique, et des circuits alimentaires de proximité. Des actions sont engagées aussi sur l'innovation des bâtiments en lien avec les problèmes climatiques et l'adaptation à ces changements.

4 volets forts de cette stratégie du Département dans notre politique Agriculture :

- Le soutien direct aux agriculteurs,
- La promotion des circuits alimentaires de proximité,
- Le développement de la Ferme du Marault,
- Le maintien d'un outil sanitaire de proximité au travers du laboratoire départemental avec une vision économique affirmée.

Il vous est donc proposé d'inscrire en fonctionnement au BP 2019 une somme de 218 000 €. C'est un peu plus qu'en 2018. Nous avons 166 000 €. Cette hausse fait suite aux actions nouvelles inscrites sur le soutien au développement des circuits alimentaires de proximité, action forte du Département.

En termes de manifestations agricoles, nous avons jusqu'alors inscrit 15 000 € pour répondre aux demandes traditionnelles, avec le Concours national des reproducteurs du Herd Book Charolais, la fête des jeunes agriculteurs, le soutien aux AQPS, etc. A cette somme traditionnelle, nous rajouterions 5 000 € en 2019, notamment pour soutenir l'association ENJOI pour un voyage des jeunes agriculteurs en Chine afin de promouvoir la race charolaise. Nous inscrivons donc 20 000 € pour les manifestations agricoles.

Nous maintenons notre subvention de fonctionnement au GABNI (46 000 €). Nous accompagnons les agriculteurs biologiques de la Nièvre, pour promouvoir une agriculture plus diversifiée, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement.

Nous avons aussi la subvention de fonctionnement de l'association Agropole du Marault : 80 000 € en 2018. Nous pousserions jusqu'à 115 000 € en rajoutant 35 000 € pour permettre l'embauche d'un

agent de développement pour l'activité commerciale et pour mettre en dynamique l'événementiel, qui est la clé des recettes de cette association.

Il y a aussi les actions de soutien au développement des circuits alimentaires de proximité.

Nous poursuivrons la politique de soutien aux espaces tests. 5 000 € sont inscrits pour le fonctionnement au titre du financement d'une couveuse d'entreprise. 70 000 € sont inscrits en investissements (matériels, etc.).

12 000 € sont prévus au titre de l'adhésion à Agrilocal, plateforme pour les acheteurs et les producteurs.

Sur l'expérimentation visant à favoriser le recours aux circuits alimentaires de proximité dans la restauration collective des établissements sociaux et médicosociaux, l'objectif est d'identifier les freins, mais surtout les opportunités pour prototyper une démarche visant à accompagner cette nouvelle formule. Il est prévu 20 000 €. Nous avons là une recette de 19 000 €, issue du plan national de l'alimentation.

Enfin, nous avons une autorisation d'engagement de 100 000 € pour accompagner les premières actions en matière de réglementation de boisements.

En matière d'investissements, il est proposé d'inscrire 322 702 €. Ce montant est en diminution par rapport à 2018, puisqu'il n'y a pas lieu de reconduire la subvention d'investissement exceptionnelle à l'Agropole du Marault. Une partie de cette somme vise à continuer les actions dans le cadre des enveloppes des Contrats de Projets Individuels, et les Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises. Nous inscrirons 67 702 € pour les CPI et 170 000 € pour les PCAE.

En soutien aux mutualisations d'équipements, nous inscrirons des crédits à hauteur de 15 000 €, un peu plus que l'année dernière, car des besoins accrus s'expriment, sur la question de l'aide à la souscription de parts sociales de CUMA pour les jeunes agriculteurs.

Pour l'espace tests sur le site du Marault, il s'agit de rééquiper en matériels (serres, irrigation, etc.), avec une enveloppe de 70 000 €.

En lien avec les problèmes climatiques connus en été et automne 2018, il est prévu d'ouvrir une autorisation de programme de 435 000 € pour l'action PCAE, au niveau du soutien au monde agricole, dans le cadre du protocole Sécheresse conclu avec le Conseil régional. Cela ferait 215 000 € en 2020 et 220 000 € en 2021. Pour affronter ces problèmes climatiques, il faut se préparer, et être dans l'anticipation, et donc être plus performants sur des bâtiments plus économes en eau, notamment, et être actifs en matière de solidarité sur le département. Dans le contrat avec la Région, il a été décidé de verser à court terme, début 2019, une aide directe par la Région de 5,46 € par UGB. Pour la Nièvre, nous avons choisi de ne pas faire de

zonage. Soit pour le département, 146 600 UGB, et donc une enveloppe de 800 000 € A moyen terme, sur 2020 et 2021, le Département abondera les enveloppes régionales du PCAE pour des investissements permettant de s'adapter aux changements climatiques.

Voilà pour ces propositions en fonctionnement et en investissement pour une politique agricole d'accompagnement, de proximité, et faire que le monde agricole du département de la Nièvre puisse perdurer durablement.

*M. le Président :*

Sur la sécheresse, nous intervenons indirectement, et nous inscrivons 500 000 € supplémentaires en fonctionnement, répartis sur 2020 et 2021. Quand nous examinerons le budget l'année prochaine, nous verrons que les dépenses de fonctionnement augmenteront. Il aura en effet fallu s'adapter, comme pour cette année nous l'avons fait pour les MNA.

Il faut regarder le budget de manière dynamique, avec les décisions prises, et c'est le travail de la collectivité de répondre à ces problématiques qui se posent sur le territoire et d'être présents. Mais chaque fois cela a des conséquences financières.

Le budget consacré à l'agriculture est assez typique de notre volontarisme. On le voit sur le Marault, que nous avons repris. Le monde agricole en est satisfait. Je pense qu'il va devenir un vrai lieu de vie. C'était un choix politique, et je pense que nous avons bien fait de le faire.

Nous allons investir sur Agrilocal, et c'est aussi un vrai choix politique, qui va permettre de faire que les circuits courts vont pouvoir arriver dans les assiettes de nos collégiens, sur la viande bovine, mais aussi diverses spécialités.

Ce sont des choix, des engagements, qui visent à amener du bien-être aux habitants de la Nièvre. Sur le laboratoire départemental, nous continuons d'investir, en lui demandant d'être de plus en plus compétitif.

Ce budget de la politique agricole est assez typique de la façon dont nous devons faire de la politique, au sens très noble du terme, sur notre territoire.

Je vous laisse la parole.

La parole est à M. Bisschop.

*M. Bisschop :*

Notre groupe soutient pleinement l'agriculture, qui constitue un pôle économique très important pour notre territoire. Toutefois, nous souhaitons aussi attirer quand même votre attention sur quelques points.

Nous constatons que la majorité des aides sont à destination, la plupart du temps, des éleveurs. Nous pouvons le comprendre. Mais nous

devons aussi rappeler que l'agriculture de notre département repose sur plusieurs productions et non sur une seule.

Sur l'espace test du Marault sur le maraîchage, il faudrait faire attention à ne pas déstabiliser les maraîchers qui pourrait être aux alentours.

*M. le Président :*

Sur les espaces tests, nous pensons que l'on est en grand déficit de maraîchage, et notamment de maraîchage bio par rapport à la demande du département. Il y a huit jours, je recevais les membres du GABNI. Nous sommes en train de réfléchir à la façon dont nous pourrions transporter le bio dans les différents territoires de la Nièvre, où il y a une clientèle, mais où l'offre ne correspond pas à la demande, et notamment le bio local. Nous avons l'idée de permettre à des maraîchers bio de s'installer, avec les mêmes avantages en matériel et financiers que le test, et, si le test est positif au bout de trois ans, nous les laisserons sur les terrains sur lesquels ils sont installés, et nous en ferons d'autres éventuellement à côté. Nous avons au Marault une réserve foncière qui nous permettrait d'installer quelques maraîchers.

Sur l'autre question, vous avez tout à fait raison, mais je pense que nous sommes vigilants sur chaque problématique prise individuellement. J'ai proposé à la Chambre d'Agriculture que le Département soit présent, voire initiateur de la grande discussion qu'il va falloir avoir sur l'évolution des pratiques agricoles devant les problématiques climatiques. Je pense que cela touche aussi beaucoup les autres productions agricoles. Je pense que la Chambre d'Agriculture et le Département sont à l'origine du rassemblement de tous les représentants du monde agricole pour que nous ayons une vraie réflexion sur quels sont les productions et l'agriculture qu'il faudra faire demain dans la Nièvre quand on voit ce qu'il se passe. Nous prendrons toute notre place dans cette réflexion.

*Mme Bertrand :*

Bonjour à tous. Je trouve positive l'aide apportée au milieu agricole de cette manière.

Je voulais féliciter l'ensemble des associations, et tout particulièrement celles qui réalisent un travail très important pour la promotion de la viande charolaise.

Je voulais tirer mon chapeau à ces associations.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette politique agricole ?

Je n'en vois pas.

Je vais passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### **Rapport de M. le Président :**

#### **Numéro 2.**

### **Rapport de Mme Guérin :**

*Mme Guérin :*

Le Département n'a plus la compétence en matière d'intervention économique générale. Par contre, il conserve toutes les compétences que lui permet la loi pour intervenir sur des objets spécifiques limités, notamment sur des thématiques de solidarité territoriale et en particulier sur l'économie sociale et solidaire, dès lors que l'objet se rattache à l'une de nos compétences, que l'on soit en compétence propre, chef de file, ou en compétence partagée.

En investissement, les inscriptions proposées sont augmentation, compte tenu de nouvelles actions en ESS.

On retrouve le soutien à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 32 800 €, la Maison de l'Emploi et de la formation : 68 000 €; et à la cellule de Nièvre Aménagement, développement économique : 80 000 € sachant que c'est la dernière année.

Ces soutiens représentent un total de 180 800 €

Au-delà de l'adhésion au réseau RTESS, 2 000 € qui est une manière de s'inscrire dans cette démarche, nous allons répondre à un appel à projets doté de 20 000 € de subventions, et reconduire le dispositif de soutien. L'an dernier, nous avons inscrit 15 000 € et nous inscrivons 10 000 €. Le total du soutien à l'ESS représente 32 000 €

En 2018, ont été soutenus les projets de la maison citoyenne de Clamecy, du « marché du P'tit Léo » à Saint-Léger-des-Vignes, où l'on joue en même temps sur le côté activités commerciales, mais surtout activités sociales. Je pense que ce sont des projets que nous allons pousser quand nous portons des actions de « Villages du futur », de rénovation de centres bourgs. Ce sont des créations de lieux qui correspondent aux besoins des nouveaux arrivants, aux besoins de la population, des jeunes qui s'inscrivent dans cette manière de mieux consommer. J'espère que, dans les contrats avec les EPCI que nous avons signés tout au long de cette année pour les deux ans qui restent, nous trouverons de plus en plus d'actions visant à accompagner des lieux comme ceux-là, parce que ce sont bien des projets de territoire. On sent que c'est en train de naître, et il faut absolument que le

Département accompagne, dans ce partenariat territoires/Département, ce type d'initiatives.

Dans ce budget de fonctionnement, nous irons vers la baisse de la subvention d'équilibre du budget annexe du laboratoire. Cette année, nous inscririons 650 000 € contre 700 000 € en 2018, et 850 000 € en 2017. Une baisse régulière, donc, que nous devons continuer de valider.

Nous proposons d'augmenter la subvention d'équilibre du budget annexe de Nevers Magny-Cours de 1,6 M€ à 2 257 612 €. Nous aurons la présentation de ce rapport tout à l'heure par Jean-Louis Balleret.

En investissements, nous n'avons plus rien, car, sur les programmes inscrits accompagnant les projets économiques sont éteints, et tous les dossiers ont été soldés en 2018.

*M. le Président :*

Effectivement, la loi NOTRe a restreint considérablement nos débats sur les problématiques économiques.

La parole est à Fabien Bazin.

*M. Bazin :*

La loi NOTRe a effectivement restreint ces prérogatives en tant que telles, mais ce que décrit Jocelyne Guérin est véritablement la nouvelle économie des territoires ruraux ; en tout cas une partie de la nouvelle économie des territoires ruraux, que le Département peut continuer à soutenir au titre de l'ESS.

Dans la partie Est du département, et dans d'autres parties de la Nièvre, on voit fleurir des outils de cette nature, dont les boutiques associatives, qui sont des outils de reconquête des cœurs de bourgs. Il y a aujourd'hui des discussions avec l'AFPA au niveau national, dont on sait qu'il y a un projet de fermeture du centre de Nevers, pour que ce type d'activités soient reprises par des tiers-lieux, pour des outils de formation aux nouveaux métiers.

On parle dans les médias du renouveau de l'artisanat, avec des réorientations de vies professionnelles pour certaines personnes sur de nouvelles formes d'artisanat, souvent en faisant appel à des machines numériques, ou pour lutter contre l'obsolescence programmée. C'est un soutien au Marault, à l'agriculture ; là encore, le fait d'y installer un Fablab, ce n'est pas un gadget, c'est vraiment l'idée d'apporter un nouveau soutien, et notamment avec les outils de récréation de pièces, où l'on arrive à éviter une dépense qui aurait été considérable. Je pense que l'on a tous intérêt à entrer dans ces dossiers-là. Il y a des réponses concrètes à ce sujet de dévitalisation. En termes d'attractivité de notre territoire, on peut penser que les métropolitains seront de plus en plus attentifs au développement de ces lieux. Il serait intéressant de cartographier sur le département ces nouvelles formes d'activités, et d'attractivité, pour non pas remplacer le commerce existant, mais le

faire évoluer et reconquérir nos vitrines, ce qui est, je pense, un souhait partagé par nous tous.

*M. le Président :* S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE MAGNY-COURS**

**Rapport de M. le Président :**

### **Numéro 3.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :* La parole est à Jean-Louis Balleret pour la présentation du budget annexe de Magny-Cours.

*M. Balleret :* Le rapport vous indique les actions de notre collectivité pour l'année 2019, actions classiques de gestion du domaine, de travaux, pour que le Circuit reste aux normes internationales. Nous avons réalisé des travaux sur les bâtiments. Le rapport énonce les éléments de la concession d'aménagement, et de la gestion financière, les capitaux. En termes de focus sur une action marquante en 2019, il s'agirait de créer une plateforme pour la recherche et le développement sur tout ce qui peut se faire en matière de simulation de courses, et en particulier sur les projets en commun pour la formation des pilotes et pour les simulations par rapport à la course.

Les chiffres vous sont détaillés dans le rapport et ils sont affichés. Ces chiffres sont importants, mais le sujet l'est aussi, puisque je vous rappelle que le Circuit a une triple fonction :

- Equipement sportif de niveau international,
- Equipement indispensable à l'économie locale (400 emplois à côté, dont 2/3 sont liés à la course automobile). Si les entreprises n'avaient pas ce débouché, elles ne seraient pas là.
- Equipement de promotion de la Nièvre : 400 000 visiteurs par an, sur les courses ou l'événementiel.

- M. le Président :* Y a-t-il des interventions ?  
La parole est à M. Gauthier.
- M. Gauthier :* Dans les recettes d'investissement, figure un emprunt de 800 000 € pour équilibrer le budget, alors qu'en fait il est en excédent. On voit des recettes d'investissement pour 3 335 000 € et des dépenses d'investissement pour 2 832 000 €
- M. le Président :* Il y a la dette et les amortissements de la dette.
- M. Gauthier :* La dette est déjà prise dans les dépenses d'investissement pour 1 350 000 € en tout cas, je le suppose. Il n'est pas choquant que le budget soit en excédent, et nous avons le droit de le voter en excédent. Pourquoi emprunter les 800 000 €?
- M. Bourgeois :* Les dépenses d'investissement se montent à 2 832 900 € Il y a un report de 502 306,73 € Ce qui fait un total de 3 335 206, 73 €
- M. Gauthier :* Il nous a donc manqué le compte administratif du budget annexe de Magny-Cours. Si nous l'avions eu, nous aurions pu retrouver ces 500 000 € qui manquaient.
- M. le Président :* Nous allons voter sur le budget annexe de Magny-Cours.  
Qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **PARTICIPATION DE LA SAEMS DU CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS A LA CREATION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 4.**

**Rapport de M. Balleret :**



*M. le Président :*

La parole reste à Jean-Louis Balleret pour la participation de la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours à la création d'une société commerciale.

*M. Balleret :*

Ce rapport a pour objet d'approuver la participation et l'engagement actionnarial de la Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du Circuit de Nevers Magny-Cours dans la création de la société « LSP by Magny-Cours ».

Cette nouvelle société s'inscrit dans la continuité de la société LSP Racing team. Cette dernière, créée en 1990, par Serge Lapierre, est installée sur la technopôle de Magny-Cours. Elle propose depuis près de 30 ans des stages de pilotage sur un véhicule, le « *Fun'Boost* », situé entre le kart et les sports Proto ou GT. Les locaux dont elle est locataire sont gérés par une SCI, SOGUS, dont le gérant est aussi Serge Lapierre. Il y a un bail commercial entre la SCI et la SARL.

L'activité fonctionnait bien. La piste club était réservée 60 jours par an, la piste Grand prix 10 jours par an, et la société organisait ses stages sur ces petites voitures de course. Il y avait 5 salariés, dont 3 mécaniciens, 25 voitures.

LSP Racing Team est à un tournant de son histoire, car le fondateur Serge Lapierre va prendre sa retraite. Il ne trouve pas, dans le vivier national, quelqu'un qui puisse reprendre. Son parc de véhicules est vieillissant. Il aurait fallu un très gros investissement pour le remplacer.

Considérant qu'il ne fallait pas perdre cette société parce qu'elle fait travailler du monde sur place (elle a tous ses stages, elle a tous ses véhicules), il est important qu'elle subsiste.

Il est donc projeté de créer une société entre la SAEMS et la SARL pour sécuriser l'activité et la développer, pour mutualiser les services commerciaux (il n'avait qu'une personne ; le Circuit en a 5), et pour acquérir des véhicules chez Mygale, entreprise de Magny-Cours construisant des monoplaces. Ceci avec une exclusivité de la fabrication des voitures pour la société et pour la France, et avec des voitures un peu modifiées, qui aient des phares, ce qui permettra d'organiser des stages de 19 h 00 le soir jusqu'à minuit sur le circuit. Cela ouvre aussi des plages de location pour le Circuit.

Les statuts de la SAEMS permettaient d'opérer ce rapprochement, puisque, dans ses statuts, la société a pour objet la création, l'acquisition, la location-gérance de tout fonds de commerce.

Il nous est paru tout à fait possible que, pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, soit créée une nouvelle société qui rassemble les deux. C'est celle que l'on a appelée LSP By Nevers Magny-Cours, qui serait une société par actions simplifiées, avec deux actionnaires, la SAEMS du Circuit et LSP Racing Team, la société d'origine. Le capital social serait de 40 000 € avec 4 000 actions de 10 €, et avec la répartition suivante : 51 % SAEMS, et LSP 49 %. Le Président de la

SAS pourrait être le collaborateur actuel de Serge Lapierre, également ancien pilote et cheville ouvrière de son entreprise, et avec un comité de direction mixte, SAEMS et LSP.

Il y aurait un acte de location-gérance fait par la société LSP Racing Team à la société en création LSP by Nevers Magny-Cours d'une durée de 7 ans. Le bailleur interviendrait pour autoriser la location-gérance. Le loyer sur le fonds de commerce serait de 2,5 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par le locataire gérant. Sur les locaux, on continuerait le bail tel que la société civile immobilière l'avait consenti à la société LSP Racing Team. Il y aurait une promesse de vente du fonds de commerce dans un délai de 7 ans au prix de 5 000 €

Voilà le montage de l'opération qui a été proposé, et qui permet de sauver cette activité, de la développer sur le circuit, et de faire travailler une entreprise très importante qui est Mygale.

Il faut que les deux actionnaires majoritaires de la société donnent leur accord. La Ville de Nevers va donner son accord prochainement. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance l'a fait le 13 mars 2019, et a donné un avis favorable à l'unanimité pour ce montage. Ce Conseil d'Orientation et de Surveillance comprend 4 membres du Conseil départemental (3 de la majorité et un de l'opposition), un représentant de la Ville de la Nièvre, un représentant de la Caisse des dépôts et consignations, et 3 représentants de l'actionnaire Famille Ligier, un ancien constructeur automobile, un avocat fiscaliste et un banquier.

*M. le Président :* La parole est à M. Flandin.

*M. Flandin :* Quel était le résultat de la société dont le gérant va prendre sa retraite ?

*M. le Président :* Nous avons M. Saulnier parmi nous. Si vous le voulez bien, il va intervenir.

*M. Saulnier :* Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux. Merci de me donner la parole.

Pour répondre à M. Flandin, nous sommes ici complètement dans le cœur de métier du Circuit de Magny-Cours et de la SAEMS. Nous avons une société qui aujourd'hui utilise le circuit entre 60 et 70 journées par an. Donc, c'est 60 et 70 journées de location sur le circuit. Son résultat était équilibré, et, de par le fait que nous allons mutualiser notre service commercial avec cette société et mettre notre service commercial à sa disposition, le prévisionnel pour les 5 années à venir est largement bénéficiaire, en sachant que nous allons également redynamiser le nombre de journées qui seront occupées par la piste et qui seront louées au Circuit de Magny-Cours, l'objectif étant de remonter vers une centaine de journées louées par an.

*M. Flandin :* C'était simplement pour être rassuré. Si j'en juge par les éléments que M. Saulnier nous donne, cela veut dire que cette société, dont le gérant va prendre sa retraite, avait des résultats équilibrés, avec des investissements qui étaient amortis, car visiblement il va falloir redimensionner l'outil, mais le projet industriel est tout à fait louable ; je n'y vois pas d'inconvénient. Quand il n'y a déjà plus d'amortissements, et que l'on ne fait qu'équilibrer le résultat, c'est que la situation devient tendue.

*M. le Président :* C'est une activité qui permet aussi d'équilibrer l'activité et le fonctionnement du Circuit.

Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE CONSEILS DE LA NIEVRE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 5.**

**Rapport de Mme Guérin :**

*M. le Président :* Nous examinons maintenant le rapport concernant le budget primitif 2019 du laboratoire d'analyse et de conseils de la Nièvre.

*Mme Guérin :* Le laboratoire départemental d'analyses et de conseils de la Nièvre est un élément important de la politique publique de sécurité sanitaire. Il fait partie du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Il intervient aussi dans le domaine de la santé publique vétérinaire, la santé végétale, la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement.

Il est proposé pour cette année d'inscrire en fonctionnement 2 725 132 € de dépenses, avec une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière, compte tenu de l'augmentation de l'activité, avec une hausse des dépenses et des recettes.

Il s'agit aussi de mettre en face de cela la recette d'équilibre de 650 000 € pour ce budget. De manière à faire diminuer le coût pour la collectivité, il s'agit d'améliorer la rentabilité de l'établissement, et

vraiment d'aller chercher les recettes propres qui correspondent à la vente de prestations, et d'avoir une politique tarifaire plus cohérente, de rationaliser les processus de production, pour faire diminuer la subvention d'équilibre.

En section d'investissement, on trouve du matériel à renouveler, comme chaque année, notamment pour le secteur hydrologie. On investirait donc pour 240 514 €

On est passé, avec l'arrivée du nouveau directeur, Jean-Paul Pouchelet, à une comptabilité analytique qui nous permet d'affiner les coûts par rapport aux produits, aux prestations apportées. Il faut vraiment que l'on mesure bien les coûts de production, et que l'on construise un outil d'aide à la décision pour recentrer les activités. Un travail est mené avec les autres départements de notre région, où sont invités les directeurs de laboratoires, les élus, les présidents, pour essayer de penser ensemble l'avenir de ces laboratoires départementaux.

Il en ressort que nous sommes plutôt tous sur l'idée de garder ce modèle de service public, mais certainement en mutualisant certains équipements. Nous sommes bons, dans la Nièvre, par exemple, en génétique. Nous sommes un peu moins bons en hydrologie ; peut-être y a-t-il d'autres départements dont c'est l'expertise. Ce travail va continuer, pour que l'on garde des outils comme ceux-là, mais en les rendant plus performants en termes de modèle économique.

*M. le Président :*

Je voudrais faire un résumé des chiffres. De 2017 à 2018, nous avons fait 200 000 € de déficit en moins. Nous prévoyons de faire 50 000 € en moins entre 2018 et 2019, si je peux résumer les chiffres. Il s'agit de suivre cette courbe vertueuse pour nous amener, sur un temps probablement un peu long, à un équilibre global de la structure.

Vous avez la parole.

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

En référence à mes propos préalables, pouvons-nous avoir un engagement, car sur les budgets antérieurs nous avons eu des surprises, avec des sommes conséquentes proposées en décisions modificatives ? Peut-on s'engager sur plusieurs années à avoir annuellement ce retour à l'équilibre ?

*M. le Président :*

Nos propositions sont sincères, et je pense que la diminution que l'on a enregistrée sur la première année de présence de M. Pouchelet montre qu'il y avait des marges de manœuvre. On n'est pas très ambitieux, et on ne dit que l'on va diminuer encore énormément, parce que nous ne pouvons pas trop augmenter les prix vis-à-vis des agriculteurs. Nous avons fait des économies en travaillant sur l'outil. Nous allons travailler aussi sur les prix, sur les prestations à faire et

sur celles que nous pourrions arrêter, car pas intéressantes économiquement et pas tenables. Mais nous ne sommes pas très ambitieux, car nous disons que nous diminuons de 50 000 € le déficit. Si nous le tenons bien, nous allons petit à petit améliorer notre outil. Je ne peux que vous dire cela en situation habituelle hors cas d'épidémie, par exemple. Le chemin que nous suivons est celui d'une diminution progressive du déficit du laboratoire.

*Mme de Mauraige :* Nous prendrons acte de ces éléments, et nous nous abstiendrons sur le rapport.

*M. le Président :* Merci. Nous passons au vote.  
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – TOURISME ET ATTRACTIVITE**

**Rapport de M. le Président :**

### **Numéro 6.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Louis-Sidney :**

*M. le Président :* La parole est à Vanessa Louis-Sidney pour la présentation du budget primitif 2019 relatif au tourisme et à l'attractivité.

*Mme Louis-Sidney :* La politique touristique globale du Département est essentiellement portée, en termes de promotion et d'ingénierie par l'Agence de Développement Touristique. La collectivité soutient par ailleurs le Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais. La subvention de fonctionnement s'élève cette année à 125 000 € avec une augmentation de 5 000 € par rapport à l'année précédente, tenant compte d'une nouvelle mission au syndicat mixte, à savoir une étude sur le devenir du Canal. Nous avons également le soutien apporté à l'association « Je suis la Nièvre », qui, depuis un an maintenant, porte la démarche d'attractivité départementale, et pour laquelle nous vous proposons de voter une subvention de 50 000 € qui consiste essentiellement au financement de l'agent permanent qui aujourd'hui concrètement et opérationnellement sur le sujet.

Tout cela nous mène, en termes d'éléments financiers globaux, à des dépenses de fonctionnement en 1 129 000,00 € sur la partie tourisme, qui regroupe la subvention pour l'Agence de Développement Touristique, qui est de 944 000 €, soit une augmentation de 10 000 € par rapport à l'année dernière et aux années passées. Elle sera consacrée à des revalorisations salariales pour certains des agents qui n'ont pas vu leur salaire augmenter depuis plusieurs années. 50 000 € sont prévus pour l'association « Je suis la Nièvre ». 125 000 € sont prévus pour le Syndicat Mixte d'Équipement du Canal, et 10 000 € pour une étude sur le devenir du Canal du Nivernais.

Vous trouverez le rapport d'activités 2018 de l'Agence de Développement Touristique dans lequel vous pourrez lire l'intégralité des actions qui ont été portées par l'Agence. Vous disposez aussi du plan d'action 2019.

Les cinq missions prioritaires de l'ADT sont :

- D'accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques et la montée en gamme de l'offre,
- Partager les expertises et les outils pour favoriser la synergie entre les acteurs et les projets,
- accroître la visibilité et l'attractivité de la destination,
- Poursuivre nos investissements en termes de recherche et développement,
- Développer une politique qualité en interne et dédiée à la satisfaction de nos clients.

Concernant l'accompagnement des acteurs, nous avons depuis 2017 choisi de mobiliser nos capacités d'ingénierie au service des territoires pour l'écriture et la co-construction des nouvelles politiques touristiques. J'en profite pour remercier toutes les communautés de communes qui nous ont fait confiance en faisant appel à nos services, et ceux qui nous font confiance pour cette année. A ce jour, nous avons réalisé deux contrats de station, qui seront signés le 12 avril. L'un pour les Settons, et l'autre pour Saint-Honoré-les-Bains.

Nous sommes impliqués très fortement dans une réflexion sur la stratégie touristique du Parc naturel du Morvan, qui vient juste de démarrer.

Nous avons signé des plans de croissance tourisme avec la communauté de communes des Bertranges, et celle de Bazois Loire et Morvan. L'ensemble de ces contrats et de ces plans permettent de construire des actions opérationnelles qui vont contribuer à développer notre destination, à renforcer la rentabilité de nos entreprises et leurs initiatives et à augmenter l'impact économique sur notre territoire.

Les investissements identifiés comme nécessaires au titre de tous ces plans de croissance, contrats de stations, représentent une somme globale de 113 M€, dont 68 % seraient à l'initiative des partenaires privés. Nous avons là un engagement moral des entreprises privées

qui est très important. C'est révélateur de la mobilisation et des initiatives des privés, et je tenais vraiment à le souligner, car l'action publique d'aujourd'hui et encore plus de demain doit surtout servir à cet état d'esprit d'entrepreneuriat et de facilitateur.

Concernant le partage d'expertise et d'outils, l'ADT sait aussi partager des outils avec les entreprises et les territoires dans le cadre de leurs missions et de leur expertise. Il s'agit notamment de la mise en place de la plateforme départementale de la taxe de séjour. Avec l'évolution de la loi sur le sujet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dont l'obligation de plateformes de réservation en ligne de prélever la taxe de séjour à leurs clients, il nous est paru important de coordonner et de piloter un outil départemental facilitateur pour les EPCI et les hébergeurs. Grâce à cet accompagnement et cet outil, la collecte de cette taxe va être de plus en plus optimisée, et elle permettra aux territoires de collecter beaucoup plus de revenus afin de continuer de les réinjecter dans le développement touristique, et ce sera important pour notre collectivité avec l'augmentation de la taxe additionnelle de 10 % pour le Département. Nous espérons, grâce à cette optimisation, avoir une augmentation de 20 % de revenus pour cette année, grâce à l'efficacité de ces outils qui automatisent le travail administratif.

A ce jour, nous avons 8 territoires équipés, qui utilisent l'outil mis à disposition par le Département et l'ADT, qui s'appelle « nouveaux territoires ». Un autre territoire, Loire Vignobles et Nohain, qui avait déjà fait l'acquisition d'un outil informatique, s'est engagé avec nous dans le travail. La communauté de communes Sud Nivernais est en cours d'instauration de la taxe de séjour en 2019. Nous avons réussi à couvrir l'ensemble du territoire.

L'outil nous permet de collecter plus de recettes, mais il assure aussi une veille pour nous très importante, car nous aurons vraiment l'ensemble du déclaratif du trafic et du flux dans les entreprises touristiques. C'est donc vraiment très intéressant.

Concernant l'attractivité et la visibilité de la destination, à savoir la promotion, nous avons l'obligation de travailler de la manière la plus rationnelle et efficace possible, en ciblant au mieux nos actions, en travaillant avec nos partenaires territoriaux. Le *Guide du Routard* sur le Canal du Nivernais vient d'être édité, et un prochain sera consacré au *Guide du Routard* du Morvan. Cela nous montre que nos destinations sont intéressantes, et donc rentables.

Nous travaillons évidemment toujours avec les offices de tourisme, avec des guides touristiques mutualisés.

Nous éditons le magazine « La Nièvre ». Il rencontre un beau succès d'image. Ce magazine a été distribué à l'ensemble des abonnés de *L'Express* à Paris intramuros. Nous avons ciblé les catégories socioprofessionnelles un peu plus sur notre zone de chalandise phare, et cela fonctionne très bien, puisque, quelques jours après la distribution, nous recevions des témoignages de personnes qui se trouvaient abonnées à *L'Express* et qui s'étonnaient très positivement d'avoir pu recevoir dans leur boîte aux lettres un magazine qui parle

de façon aussi qualitative de la Nièvre. Nous poursuivons donc ces éditions, qui ne peuvent être possibles que parce que nous appartenons au collectif Bourgogne, l'addition des 4 ADT des départements de l'ancienne Bourgogne, avec lesquels nous travaillons, nous mutualisons nos moyens de communication, ce qui nous permet non seulement d'avoir ce type d'éditions, mais également des campagnes publicitaires dans le métro parisien.

En matière de R & D, même si le terme semble pompeux, nous avons réalisé la plateforme d'intelligence touristique avec un *chatbot*, qui rencontre un réel succès, et qui a passé l'étape de l'expérimentation l'été dernier. Nous travaillons maintenant à convaincre les communautés de communes de se doter de cet outil qui est très important pour le suivi et la satisfaction de nos voyageurs. Cette année, nous avons lancé une étude en partenariat avec Nièvre Aménagement et la SCET pour imaginer des solutions d'aide au maintien de structures hôtelières stratégiques et fort potentiel, et pour résoudre la problématique de cessions-reprises. Nous avons pris 4 structures tests, qui sont en cours d'étude : l'auberge de France, Châtillon-en-Bazois ; l'hôtel du Morvan, Saint-Honoré-les-Bains ; l'hôtel du Var d'Aron, Cercy la Tour ; et l'opportunité de création d'un hôtel sur le Grand site de La-Charité-sur-Loire.

Cette année, nous avons un programme de RMD (Revenu Management de Destination). Nous sommes adossés à une société « CL et Associés » qui met à disposition un outil de prédiction de chiffres d'affaires en fonction des nuits d'hôtel, des saisons, etc., et qui promet, preuves à l'appui, de réussir à augmenter le chiffre d'affaires de n'importe quel hôtel sans qu'il augmente son taux d'occupation, de 15 à 20 %, rien qu'en regardant ce qui se passe dans son environnement, pour moduler, par exemple, ses tarifs selon les événements, couper par rapport à *Booking.com* en fonction des possibilités qui se présentent, etc. 15 hôtels ont été sélectionnés et ont accepté de participer à ce programme, qui ne leur coûte rien, si ce n'est du temps et une éventuelle remise en cause de leurs habitudes.

Concernant notre politique qualité, nous faisons partie des seules ADT en France à être certifiées ISO 9001. Nous avons un audit de renouvellement cette année en 2019. C'est très important pour nous, car cela nous permet vraiment de monitorer au plus fin nos actions, et savoir où passe le moindre euro de la subvention départementale.

Voici maintenant quelques images des rencontres du tourisme, qui ont eu lieu la semaine dernière. Elles ont réuni environ 200 participants, avec des ateliers, des interventions d'experts, dont « CL et Associés », qui ont parlé de Revenu Management. Un intervenant a également suscité, sur les tiers-lieux, l'intérêt des élus et des prestataires touristiques. Un autre nous a parlé d'accueil. L'après-midi, dans des ateliers, nous avons pu travailler autour de l'émulation entre les institutions, communautés de communes et prestataires touristiques.

*M. le Président :*

Merci. Avez-vous des questions ?



La parole est à Mme Bertrand.

*Mme Bertrand :* Où serait localisé l'hôtel à La Charité ? Qu'entend-on par « le Grand site » ?

*M. le Président :* Le Grand site correspond au Prieuré et ses environs.

*Mme Louis-Sidney :* Le site d'implantation n'est pas déterminé, mais nous identifions un besoin d'hôtellerie, assez haut de gamme, sur le Grand site de La-Charité-sur-Loire au vu des potentialités touristiques.

*M. le Président :* Il y a le projet d'un hôtel sur le Circuit de Magny-Cours sur le site de l'ancien lycée, qui devrait être un hôtel 3 étoiles.

C'est historique. Nous avons cherché à le mettre ailleurs, mais pour des problèmes de gestion, il est resté rattaché de cette manière, l'agent étant occupé à d'autres missions.

Concernant le Canal, je souhaitais ajouter que la concession que nous avons avec l'Etat finit en 2022. Cette étude est mise en place, avec l'Yonne, pour se poser la question du futur du Canal du Nivernais, et notamment de sa gestion. Des parties sont actuellement gérées par le Département, et d'autres par l'Etat. Il nous paraît important de faire le point sur ce que nous allons faire en 2022. L'étude est destinée à savoir ce que nous ferons avec le Canal du Nivernais.

Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE INSERTION**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 7.**

**Rapport de Bazin :**

*M. le Président :* La parole est à Fabien Bazin pour la présentation du rapport sur le budget primitif 2019 relatif à la politique d'insertion.

*M. Bazin :*

C'est un élément majeur de notre budget. Nous présenterons dans la foulée la convention d'appui de la politique d'insertion. Nous parlons en effet de plus de 38 M€ en fonctionnement. Que ce soit au niveau de la Nièvre ou du pays, on voit bien que les difficultés des uns et des autres vont malheureusement en croissant, et que les politiques d'insertion, comme les politiques fiscales, d'ailleurs, ont souvent besoin de stabilité pour donner leur pleine mesure. On peut regretter que ce ne soit pas tout à fait le cas, puisque le plan qui a été proposé à l'automne dernier, dit plan Pauvreté, pour le résumer, change à nouveau le cadre de référence.

Evidemment, sur cette somme, la plus importante tient au revenu de solidarité active, dont les tributaires sur le département, au 30 septembre 2018, représentaient 5 539 foyers, avec une légère diminution, dont il faut évidemment se féliciter, mais qui est peu importante, de l'ordre de 0,10 %.

Néanmoins, il y a une lumière qui s'allume, et nous l'évoquons tout à l'heure, et là encore en suivant l'exemple de ce qui s'est passé sur Prémery. Le Président de la République a confirmé il y a quelques jours son souhait d'étendre l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » à 50 territoires supplémentaires, en souhaitant que la loi qui permette l'extension de ce périmètre d'expérimentation soit votée au plus tôt. C'est extrêmement important, et le Département, dès le début, que ce soit à Prémery, puis sur les 6 nouveaux territoires (Luzy, Varzy, Clamecy, Moulins-Engilbert, Château-Chinon et Lormes) souhaite les accompagner, parce que l'idée est de proposer une candidature commune, et, à ce titre, nous finançons, pour partie, avec les communautés de communes, un poste de coordonnateur, ce qui permettra par ailleurs d'entrer dans une dynamique un peu plus large que Prémery, qui avait défriché.

Certains territoires notamment vont travailler avec une dimension « handicap » extrêmement importante. J'insiste un peu sur cette partie du dossier, même si ce n'est pas la plus importante en termes de consommation de nos crédits, mais je sais que les comités locaux sont en train de se mettre en place. Là encore c'est une mobilisation d'acteurs de terrain qui vivent leur territoire avec beaucoup de passion et d'envie, et qui se constituent en groupes de travail, à la fois pour aller repérer les chômeurs, pour imaginer les besoins qui sont non couverts sur les territoires, et pour en organiser la gouvernance. Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui, aujourd'hui, sur le département de la Nièvre, s'engagent sur cette opération.

Sur les besoins non couverts et qui coûtent aux collectivités, il y a notamment la question des produits d'entretien. Cela peut paraître un peu anecdotique, mais aujourd'hui la plupart de nos communes ou collectivités publiques achètent à des entreprises qui ne sont évidemment pas situées dans la Nièvre des produits pour faire du lavage. Si nous les fabriquions nous-mêmes, ils coûteraient moins cher et ils seraient meilleurs pour la santé humaine. Ce sont des besoins et des activités de la sorte que peut apporter « Territoire Zéro Chômeur », qu'il faudra suivre avec beaucoup d'attention cette année.

Le soutien financier de l'Etat est évidemment divers et varié. Il n'y a toujours pas d'accord, au niveau de l'Association des Départements de France et de l'Etat, sur la question du RSA, qui a été soulevée en début de rentrée scolaire. Cela reste un sujet extrêmement prégnant. Cela étant, l'Etat nous accompagne notamment depuis maintenant 2017 sur une convention d'appui aux politiques d'insertion. C'est pour 2018 un peu plus de 150 000 € que le Département a perçus.

Au niveau de l'insertion professionnelle, on reste sur des standards assez classiques, puisque la collectivité continue d'accompagner l'insertion par l'activité économique. C'est aujourd'hui 22 structures qui travaillent sur cette question. Sur les 670 salariés qui sont sortis des structures d'insertion par l'activité économique, il faut noter que 18 % d'entre eux ont trouvé un emploi durable, 24 % un emploi de transition. On reste encore sur des chiffres qui ne sont pas satisfaisants, même si le travail de ces associations est en perpétuelle évolution, et il faut voir si certaines n'auraient pas vocation à se transformer en Entreprises à But d'Emploi, c'est-à-dire le bras armé des « Territoires Zéro Chômeur » en fonction du retour de l'Assemblée nationale et du Sénat sur cette prochaine extension.

Au titre de l'accompagnement global, 330 personnes, en 2018, ont pu être à nouveau intégrées dans ces dispositifs ; 164 sorties en emplois directs, et l'équivalent de 15 % en formation.

Au titre des contrats aidés, pour 2018, 129 contrats ont été cofinancés.

Les dispositifs d'accompagnement pour les publics spécifiques font qu'on ne laisse pas de côté les travailleurs indépendants. C'est la convention que nous avons avec la BGE notamment. Ce sont 130 personnes en 2018, ce qui n'est pas neutre. Le partenariat avec la Caisse de la MSA Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'Agriculture se poursuit, et montre qu'en étant à plusieurs intervenants on est le plus efficace.

La question des déplacements est un sujet important. Tout le monde y réfléchit depuis plusieurs années. Cela a été l'un des sujets importants notamment dans les territoires ruraux évoqués dans le Grand débat. Le Département continue de soutenir notamment la plateforme de mobilité gérée par la Mission Locale Nivernais Morvan. C'est un sujet qui fait parfois discussions. Vous savez que cette Mission Locale, au-delà de l'accompagnement à la recherche d'emplois et de la formation des jeunes, travaille aussi sur la question du logement et des déplacements, au contraire des deux autres Missions Locales. C'est important de poursuivre ce soutien, car un jeune a besoin de se loger ou de se déplacer pour trouver un emploi.

Le Centre Départemental d'Education Routière ressort de la même préoccupation, y compris en termes d'investissement, puisque nous les accompagnons à hauteur de 20 000 €

Sur la question des parcours d'insertion, il faut rappeler que nous sommes en partenariat avec le centre communal d'action sociale de la Ville de Nevers. Nous avons délégué l'accompagnement social des

personnes en situation d'isolement au centre communal d'action sociale de Nevers au titre des tributaires du RSA.

Nous avons aussi le soutien à Pagode, au PRADO, à la Fédération des centres sociaux, au Secours Populaire, etc., qui ne se dément pas. Vous avez les éléments dans le dossier.

L'organisation territoriale de l'accompagnement à la lutte contre l'isolement et à une meilleure insertion est particulière dans la Nièvre. Nous avons la chance de disposer d'un réseau de centres sociaux qui est extrêmement dense, probablement le plus dense de France, et le Département soutient notamment le financement de postes de direction de ces centres sociaux, qui sont absolument fondamentaux. C'est l'intelligence qui est mise dans les territoires, et qui permet de faire émerger les projets, de décliner nos politiques publiques propres, et donc de répondre à un besoin social. Elle est soutenue par les fameux sites d'action médicosociale qui, eux, aussi, ont été un choix fort du Département. Nous aurions pu garder la centralisation sur Nevers ; le choix a été fait il y a plusieurs années d'être au plus proche des habitants et des besoins. Les équipes des centres sociaux et des sites d'action médicosociale sont le bras armé du Département sur ces politiques.

Sur la mesure d'accompagnement social personnalisé, nous avons là le rôle important des conseillères en économie sociale et familiale pour la gestion des prestations auprès des personnes qui ont besoin de ce service. 544 aides ont été accordées à des ménages sans enfants à ce titre-là.

La question du logement est un sujet quotidien, à la fois en termes de lutte contre l'habitat énergivore, et aussi, malheureusement, le règlement des loyers. C'est tout le sujet du Fonds de Solidarité Logement, qui a concerné, l'année dernière, et c'est assez considérable, 2 790 familles. Nous sommes évidemment inscrits dans un partenariat avec ENEDIS, ENGIE, le SIEEEN, qui nous accompagnent.

L'accompagnement des jeunes est réalisé au travers des Missions Locales, mais il se caractérise aussi de manière plus directe avec le soutien à l'Ecole de la Deuxième Chance, dont le modèle a été un peu percuté par la mise en place de la Garantie Jeunes, que nous soutenons elle aussi. Au-delà des moyens qui sont apportés et du soutien financier du Département aux Missions Locales qui sont instructeurs de dossiers, nous avons un besoin de réflexion sur l'année 2019 sur l'organisation du partage du « gâteau » entre l'Ecole de la Deuxième Chance et les Missions Locales ; il faut arriver à trouver le bon « clip » entre les deux dispositifs, de manière à ce que l'on puisse avancer sur les 4 000 jeunes qui ne sont pas dans les radars, et qu'il faut essayer d'accompagner encore mieux.

Pour financer ces opérations, la question de la mobilisation du Fonds Social Européen est extrêmement importante. Les équipes techniques ont fait un excellent travail, puisque l'on va pouvoir mobiliser ce que l'on appelle la « réserve de performance ». Le fait d'avoir consommé

la totalité des crédits qui nous ont été accordés permet d'aller un peu plus loin et de considérer que le Département est un bon gestionnaire de ses crédits, et qu'il peut ainsi avoir une petite rallonge.

Les crédits européens sont par ailleurs mobilisés pour le financement d'un poste qui nous permet de traiter en interne et de ne pas externaliser les opérations menées au titre du Pacte territorial d'insertion.

En matière de stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, nous pourrions bénéficier de 230 000 € pour poursuivre sur les trois prochaines années les actions engagées depuis les années précédentes.

Voilà globalement la situation de la politique d'insertion de la collectivité ; un département rural, qui est aussi contraint par des dispositifs d'Etat qui ne nous compensent pas autant qu'ils le devraient, par des changements de stratégies, et qui ne facilitent pas la continuité nécessaire à un bon parcours d'insertion.

Par contre, on peut noter l'émergence de nouveaux dispositifs qui changent notre regard sur la manière d'accompagner ceux qui doivent retrouver un accès à l'emploi. C'est « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », et c'est aussi la question « comment innover collectivement autour de ces nouveaux dispositifs ? ».

*M. le Président :*

Le reste à charge du RSA est proche de 15 M€ Cette somme représente ce que l'Etat ne nous rend pas, mais qu'il devrait théoriquement nous rendre sur le RSA. Sans compter l'APA et la PCH.

Je regrette que nous n'ayons pas pu expérimenter le revenu de base. J'aurais en plus aimé l'expérimenter à Prémery. Je l'ai dit l'autre jour à M. Valentin, d'ATD Quart Monde, car on aurait pu voir sur un territoire ce qu'il se passait quand on remettait les personnes au travail et quand en plus on apportait le soutien à ceux qui ne peuvent pas travailler, car je pense qu'il y a des personnes qui sont inemployables et qu'il faut pouvoir aider tout le monde. J'aurais aimé expérimenter le revenu de base sur le même territoire pour voir ce que cela donnait sur un plan social et sociétal.

Le RSA n'est malheureusement maintenant plus l'outil qui permet de traiter la pauvreté, parce qu'il est très stigmatisant, et que de plus en plus de personnes ne le sollicitent pas. Il ne répond pas à l'attente des jeunes. Il intervient à partir de 25 ans, et il ne règle pas le problème de ces jeunes que l'on appelle les NEETs. S'il y avait un dispositif qui leur permette de mener une vie à peu près normale, cela se passerait probablement mieux.

Je vous laisse la parole.

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Monsieur le Président, d'abord, je voudrais remercier Fabien Bazin pour la clarté de son exposé. Je trouve qu'il est très complet.

Sur le RSA, vous en avez parlé, effectivement on regrette que ces jeunes ne puissent pas bénéficier du RSA au même titre que d'autres, ce qui permettrait sans doute de débusquer en partie ceux que l'on appelle les « invisibles ».

Deuxième réflexion, sur l'Ecole de la Deuxième Chance et la Garantie Jeunes. C'est vrai qu'il y a là une distorsion dans les rémunérations qui sont faites aux jeunes entre l'Ecole de la Deuxième Chance et la Garantie Jeunes. Je crois qu'il faut peut-être profiter du plan Pauvreté et de la contractualisation que nous devons avoir avec l'Etat pour clarifier la situation, et tant en termes de rémunération que d'accompagnement, arriver à lisser à la fois l'Ecole de la Deuxième Chance et la Garantie Jeunes.

Troisième réflexion, l'emploi dans ce département. Très souvent, quand on parle d'emploi, on a une vision élitique des choses : des ingénieurs, des cadres supérieurs, etc. Je rappelle tout de même que 16 % de la population nivernaise vit en dessous du seuil de pauvreté, et que pratiquement 20 à 30 % de l'autre partie de la population tangente le seuil de pauvreté. Je crois que nous devons unir nos efforts pour que, dans ce département, nous puissions inciter les entreprises à créer des emplois qui correspondent à la capacité actuelle réelle des Nivernais. La plupart ne sont pas formés, n'ont pas les moyens de se former, mais ont le désir, néanmoins, de travailler. Il faut que nous ayons un autre regard sur l'emploi, un emploi du plus grand nombre avant de raisonner en emplois élitiques, bien que cette partie me semble également extrêmement importante.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous allons passer au vote  
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017 – 2019 RAPPORT D'EXECUTION**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 8.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

La parole reste à Fabien Bazin pour la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019, avec un rapport d'exécution.

*M. Bazin :*

Comme je l'indiquais dans la présentation du rapport précédent, il s'agit de s'engager, sur les trois ans de la convention, à poursuivre nos interventions et à travailler avec nos partenaires. Nous avons tenu nos engagements puisque 11 actions sur 12 ont été engagées. Je vous laisse découvrir dans le rapport les éléments.

Je voulais revenir sur le travail de la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui a mis en place un guichet unique pour favoriser le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics. C'est une spécificité de notre département. Nous, les territoires ruraux notamment, nous ne sommes pas outillés au titre des agents administratifs pour être dans une approche fine des marchés publics, et c'est la Maison de l'Emploi et de la Formation qui accompagne les collectivités pour remplir cette clause, qui est une clause importante, et qui est le droit fil de ce qu'évoquait tout à l'heure Philippe Morel, puisqu'il s'agit bien d'insérer ceux qui sont les plus loin de l'emploi.

Le sujet de l'accès à internet mérite aussi d'être évoqué ici. Aujourd'hui les études qui reviennent en boucle nous disent qu'à peu près 30 % de la population ne sait pas se débrouiller face à un ordinateur. On pourrait penser que ce sont les plus anciens, mais ce n'est pas tout à fait le cas puisque les jeunes aussi sont en difficulté face à l'outil informatique, sur des gestes extrêmement simples. Sur l'outil bureautique, qui est nécessaire, il y a un gros travail d'accompagnement.

Aussi, en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté, nous avons relancé une seconde campagne sur les « Chèques Compétence Numérique », qui permettent, en nous appuyant sur les cyberbases et les kiosques numériques, et les 15 personnes qui sillonnent le département à ce titre, de former nos concitoyens.

L'équipe a été renforcée récemment par 4 personnes au RSA, opérationnelles sur le terrain dans le cadre d'un partenariat avec La Poste, qui prend en charge le financement de cette opération à 80 %.

Nous disposons donc dans le département de la Nièvre d'une vingtaine de personnes qui sont spécifiquement sur cette problématique. C'est assez considérable. Cela valide le choix que nous faisons de proposer à l'Etat et à la Région de signer un contrat de ruralité numérique, qui viserait à mobiliser des moyens de l'Etat et de la Région pour renforcer ce dispositif. Nous ne pourrions améliorer l'accès aux usages numériques qu'en toute proximité. Si la Région a répondu à un appel à projets sur cette question, il faudra qu'elle ait des partenaires de proximité et de terrain. Nous avons une expérience et une qualité à faire valoir, qui sont extrêmement intéressantes.

Dans cet esprit, nous avons un partenariat avec l'association Génération Mouvement. Elle compte 7 000 adhérents dans le département de la Nièvre. Nous avons formé aujourd'hui le Conseil d'administration de Génération Mouvement, qui est en capacité d'aller sur les territoires pour former leurs propres adhérents. Je pense que c'est tout à fait unique dans le pays, et cela vient bien compléter le partenariat avec La Poste, les équipes sur le terrain. On voit qu'un travail important est ainsi conduit.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Je n'en vois pas.

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **AXE 2 – CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS**

### **BUDGET PRIMITIF 2019 : POLITIQUE EDUCATIVE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 9.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :* Nous passons maintenant la parole à Michel Mulot pour le budget primitif 2019 en matière de politique éducative.

*M. Mulot :* Dans le cadre du budget primitif 2019, le Département fixe les moyens qu'il souhaite mobiliser en faveur de la politique éducative au bénéfice des 30 collèges publics nivernais. Une inscription budgétaire de 3 986 435 € en dépenses de fonctionnement (3 983 795 € en 2018) et de 2 080 000 € en dépenses d'investissement (4 876 316,73 € en 2018) est nécessaire à la mise en œuvre de celle-ci.

Au travers de sa politique éducative, le Conseil départemental de la Nièvre vise à garantir une offre scolaire de qualité, à maintenir une offre équitable sur l'ensemble du territoire, et à développer un environnement éducatif qui favorise l'ambition scolaire.



En matière de stratégie, il s'emploie à créer les conditions d'un dialogue partenarial permanent avec les collèges en apportant la technicité et l'expertise des services du Département, et en favorisant les initiatives qui relèvent des projets éducatifs de territoire.

En matière d'actions :

Au titre des actions visant à améliorer le cadre de vie et l'environnement éducatif :

Pour la restructuration du collège Aumeunier Michot de La Charité-sur-Loire, 290 000 € sont inscrits. Je rappelle le coût total de cette opération est de 9,3 M€

Un crédit de 1 320 000 € est à inscrire au titre de la programmation de travaux pour l'entretien des établissements, dont le collège Bibracte.

Il convient aussi d'inscrire une somme de 200 000 € pour l'acquisition de mobiliers et de matériels.

Au titre des actions visant à développer les services d'ingénierie et de gestion au service des collèges, la gestion des contrats de maintenance ascenseurs représente 30 000 € et la prise en charge du contrat de chauffage des 12 collèges reliés à des réseaux de chaleur représente 525 000 €

Au titre des moyens de fonctionnement donnés aux collèges, la dotation de fonctionnement est répartie entre l'ensemble des collèges, pour 1 815 000 € Il y a aussi une réserve pour sécuriser la gestion des collèges en cas d'aléas (80 000 €). Par ailleurs, il convient d'inscrire le montant de la dotation aux collèges privés (321 975 € en fonctionnement, pour la part matériel, et 599 444 € en fonctionnement, pour la part personnel, et en investissements, 50 000 €

Dans le cadre de la promotion d'une restauration scolaire durable et accessible, la dotation de soutien aux collèges impliqués dans l'approvisionnement local est de 20 000 € L'aide « Chèques Restauration » aux familles de collégiens demi-pensionnaires boursiers représente 150 000 €

Pour faciliter les projets de collèges ancrés sur le territoire, l'aide aux projets éducatifs développés par les collèges se monte à 40 000 € Le soutien aux projets de liaison école/collège CM2-6<sup>ème</sup> sur les territoires ruraux ou de montagne représente 7 000 €

En matière de recettes, le Département perçoit annuellement la Dotation Départementale d'Équipement des Collège, versée par l'Etat.

Dans le cadre de la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés suite à la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le montant de la recette à inscrire est de 1 287 000 €

En termes de recettes de fonctionnement, nous retrouvons les loyers encaissés par la régie de recettes des logements de fonction des collèges (50 000 €), la participation des Départements limitrophes aux

frais de fonctionnement des collèges pour les élèves domiciliés hors département et scolarisés dans la Nièvre (90 000 €), le fonds département de rémunération des personnels d'internat (550 000 €).

Sur l'enseignement supérieur, les crédits portent sur le soutien au fonctionnement des structures (118 000 €; dont 13 000 € d'aide au maintien d'un service de restauration universitaire sur le site de Nevers).

Pour le FDAC, la somme est de 76 500 € somme inchangée. Je rappelle que c'est une somme de 4 500 € par canton. La subvention ne doit pas dépasser 450 €; et elle n'est pas cumulable avec une autre subvention.

Au titre des actions marquantes, on peut souligner les projets suivants :

- Mener un travail partenarial en mode projet associant les collèges pour élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation de fonctionnement des collèges.
- Développer un réseau solidaire de compétences entre agents de collèges fondé sur l'entraide et l'échange de savoir-faire pour la réalisation de travaux en régie au sein des établissements.
- Poursuivre le développement de l'accès à l'alimentation de proximité pour les collèges, *via* Agrilocal.

Je voulais aussi vous signaler que M. Laurent Venin, chargé de mission auprès de M. Régis Megrot, interviendra pour la Direction Education en vue de faire une étude sur le temps et surtout la répartition de travail concernant les ATTE.

En trouve, sur un plan budgétaire, les éléments suivants :

➤ **Dépenses :**

• Dépenses de fonctionnement :

- Education : 3 353 935 €
- Collèges : 556 000 €
- FDAC : 76 5000 €

Soit 3 986 435 €

• Dépenses d'investissement :

- Education : 250 000 €
- Collèges : 1 830 000 €

Total : 2 080 000 €

➤ **Recettes :**

• Recettes de fonctionnement :

- Education : 700 000 €  
- Collèges : 1 372 000 €  
Total : 2 072 000 €

• Recettes d'investissement :  
- Education : 1 270 000 €

Il vous est donc proposé :

- de délibérer sur ces différentes propositions,  
- de valider la liste des opérations 2019 des travaux à réaliser dans les collèges.

*M. le Président :*

Merci.

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Pourquoi les subventions accordées à l'enseignement supérieur baissent-elles, pour passer à 118 000 € au lieu de 126 000 € en 2018 ? Quels sont les postes qui souffrent de cette diminution ?

*M. le Président :*

Un bureau d'études a travaillé sur les filières d'enseignement supérieur. Il était payé en partie par l'Agglomération et par le Département. Sa mission est terminée, après avoir duré deux ans.

*Mme de Mauraige :*

Pourquoi met-on le FDAC dans ce budget ?

*M. le Président :*

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

*(La séance est suspendue à 11 h 50 et reprend à 14 h 12)*

## **BUDGET PRIMITIF 2019 : POLITIQUE JEUNESSE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 10.**

## Rapport de M. Mulot :

*M. le Président :* Michel Mulot va maintenant nous parler du budget primitif 2019 pour la politique Jeunesse.

*M. Mulot :* Dans le cadre du budget primitif 2019, le Conseil départemental doit se prononcer sur les moyens à allouer à la mise en œuvre de sa politique jeunesse sur le département. Il vous est proposé à cet égard de conserver l'enveloppe budgétaire réservée à ce titre pour 2018, soit 193 300 €

Dans la Nièvre, 30 % de la population a entre 0 et 30 ans, sur une population totale de 211 147 habitants.

Sur cette tranche d'âge, le Département, de par sa politique volontariste, agit et continuera de le faire notamment au travers de différentes actions dont voici le contenu :

Tout d'abord, au niveau des initiatives jeunes, le Département et l'Etat se mobilisent pour valoriser les initiatives des jeunes de 16 à 30 ans par la mise en place d'appels à projets pour l'attribution de soutiens d'un maximum de 1 500 € Pour rappel, en 2018, 12 jeunes ont pu bénéficier de cette aide.

Concernant la bourse BAFA, les services de l'Etat et le Département participent également au financement des formations BAFA. 39 jeunes en 2018 ont pu bénéficier de l'aide allant de 100 € à 600 € par demande.

Venons-en à l'aide à la mobilité internationale. Le Département souhaite renforcer les aides à la mobilité internationale en direction des jeunes âgés de 16 à 30 ans. Ce dispositif vise à soutenir les projets individuels ou collectifs : stages, études, expérience professionnelle, projets à caractère citoyen et solidaire. De nouveaux critères d'attribution de l'aide sont en cours de réflexion et d'élaboration. Ils permettront de renforcer le dispositif mis en place pour une meilleure visibilité des actions entreprises par les jeunes et un suivi des projets renforcé.

Sur la qualité de l'accueil, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales, le Département a participé au dispositif « Quali'accueil », qui a pour objectif l'amélioration de l'accueil des enfants, des pré-adolescents et des adolescents dans les entités éducatives que constituent les accueils collectifs de mineurs.

### Projets pour l'année 2019 :

- Nouveau dispositif carte « Avantages Jeunes/ JBox 58 ». Il sera effectif à partir de septembre 2019.

- Organisation de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2019.
- Organisation de la « Nuit des Jeunes Leaders » prévue le 14 juin 2019.
- Organisation du conseil départemental des jeunes citoyens.
- Organisation des ateliers « Médias Citoyens ».
- Organisation du Grand Concours « Propose ta chanson/ton clip pour le département » visant à lancer une dynamique départementale pour mobiliser l'ensemble des jeunes à s'exprimer et à valoriser l'attractivité du territoire.
- Mobilité Internationale « Sur les traces d'une Europe en paix », projet visant à mobiliser les jeunes sur des réflexions citoyennes allant de l'Europe au département. Ce projet associera les élus du département dans l'objectif de remettre du lien entre les jeunes et les instances politiques.
- Poursuite des travaux engagés dans le cadre du groupe 15 de Nièvre 2021 notamment sur les suites du livre blanc, adressé au Président du Conseil départemental le 5 décembre 2018, sur les domaines de la mobilité (transport, assurance auto jeune mutualisée), de la santé et du logement, de la formation et de la citoyenneté.

Le détail budgétaire lié aux opérations portées par la collectivité départementale pour l'année 2018 serait le suivant, pour le programme jeunesse, doté au total de 193 000 €:

- Actions jeunes, en partenariat avec la DDCSPP : 9 000 €
  - . Bourses BAFA : 4 000 €
  - . Initiatives Jeunes : Participation financière de 500 à 1 500 € auprès de porteurs de projets, en direction des jeunes, à vocation professionnelle, socioculturelle ou sportive : 5 000 €
  
- Subventions aux associations et collectivités : 184 300 €
  - Subventions associations de l'éducation populaire :
    - . FOL 58 : 70 400 €
    - . FRANCAS : 12 000 €
    - . BIJ : 24 400 €
    - . ADPEP 58 : 15 000 €
  - Carte Avantages Jeunes J'Box 58 : Dispositif proposant aux jeunes des avantages auprès de différents partenaires de la Nièvre, ainsi que des aides à différents projets en faveur des jeunes du territoire nivernais :
    - . Aide au permis de conduire : 23 800 €

. Aide aux inscriptions aux concours : Le Conseil départemental participe aux frais d'inscription et de formation des jeunes, ainsi qu'à la remise des prix de la faculté de droit : 2 200 €

. Aide à la mobilité internationale. En fonction du projet du jeune, de sa destination et de la durée du séjour, le Conseil départemental apporte une contribution financière comprise entre 100 € et 300 €. En 2018, 54 bourses ont été accordées. Cette somme peut évoluer suivant la distance. 9 000 €

• Projets jeunesse, territoire et Europe.

. Actions diverses. Participation financière du CD58 à des appels à projets de territoire. Conseil départemental des jeunes : 17 500 €

. Europe Directe. Suite à la création de la maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté fin 2018, la contribution financière de fonctionnement du CD 58 au groupement public est renouvelée afin de bénéficier des services de la structure. 10 000 €

**L'action marquante** méritant d'être soulignée est la carte « Avantages Jeunes/ J'Box 58 ».

La J'Box 58, expérimentée en 2015 pour les 14/25 ans, a été étendue aux 14/30 ans en 2016 et aux 12 /30 ans en 2017. Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le CRIJ Bourgogne Franche-Comté, une harmonisation des dispositifs en faveur des jeunes de Bourgogne Franche-Comté a été souhaitée. La J'Box 58 s'inscrit dans le dispositif Carte Avantages Jeunes et ce à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Une nouvelle dynamique sera ainsi insufflée au dispositif nivernais avec la possibilité de bénéficier d'avantages sur tout le territoire régional et départemental.

Au titre des éléments financiers pour 2019, on notera, en fonctionnement :

- Actions jeunes : 9 000 €

- Subventions associations et collectivités : 184 300 €

Il n'y a pas de crédits d'investissements ni de recettes.

*M. le Président :*

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Nous avons souhaité avoir un éclairage sur les actions menées par certaines associations (FOL, FRANCA). Je souhaiterais savoir où nous sommes.

*M. le Président :*

Un dialogue partenarial a eu lieu qui a permis de rencontrer toutes les organisations.

*M. Mulot :* Nous avons reçu tout le monde. Nous présenterons un compte rendu. La convention triennale a été ramenée à un an pour que l'on ait bien, en face, un plan d'actions.

*M. le Président :* Pour l'ensemble des subventions que nous avons données, il y a un dialogue entre l'élu responsable du secteur et les associations, pour bien vérifier si elles n'ont pas des réserves, ce qu'elles font avec l'argent attribué. Tout cela a été organisé, à partir de 5 000 €. Toute association qui reçoit plus de 5 000 € a été expertisée, qu'elle soit sportive, culturelle, sociale. Nous menons cela depuis un an, et nous allons continuer.

La parole est à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :* Une petite remarque. C'est une évolution qui avait été souhaitée depuis l'an dernier sur l'évaluation du travail de certaines associations. Aujourd'hui, on constate que certaines de ces associations, en particulier sur l'agglomération de Nevers, rentrent dans des dispositifs qui sont ceux de l'appel d'offres. Par conséquent, il serait très intéressant aussi de voir, compte tenu de ce positionnement qui est le leur, ce qu'il reste de leurs dimensions éducation populaire et vie associative dans ces fonctionnements-là.

*M. le Président :* Je pense que ce point est intéressant, et que nous pourrions le vérifier. L'évolution de ces associations va faire que nous allons nous poser des questions que nous ne nous posions pas jusqu'à maintenant.

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 : POLITIQUE CULTURELLE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 11.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :*

Je passe la parole à Jean-Louis Balleret pour le rapport sur la politique culturelle.

*M. Balleret :*

Les grands axes de la politique culturelle 2019 sont équivalents aux grands axes de 2018.

Nos interventions principales sont les mêmes que les années précédentes.

La première concerne l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, par le biais de l'établissement public de coopération culturelle RESO. Celui-ci a eu quelques soucis du fait de deux communautés de communes qui ont arrêté cette compétence : Bazois Loire Morvan et Clamecy. Mais c'est notre engagement à nous que de continuer, et nous avons une ligne budgétaire de 1 426 000 € sur cette politique.

La deuxième politique importante, c'est celle qui est liée à nos partenaires sur le territoire (associations, villes, et autres organisateurs de spectacles). Le budget de ces interventions est à hauteur de 955 500 €

La lecture publique est aussi, évidemment, un sujet qui nous importe beaucoup. J'en parlerai tout à l'heure pour vous présenter le schéma de développement de la lecture publique de la Nièvre, qui est un temps fort important de cette politique. Cela représente un budget de 140 000 € par an.

Nous avons ensuite un budget qui est lié au patrimoine et aux musées. Dans le domaine du patrimoine, c'est l'investissement qui intervient sur les demandes qui avaient été faites avant décembre 2015, date à laquelle nous avons arrêté les politiques sectorielles et d'aide aux porteurs de projets en direct. Nous avons aussi la contribution à l'EPCC Bibracte, et nous avons aussi des crédits qui concernent la Cité Muséale en fonctionnement et la restauration d'un certain nombre d'objets en investissement.

Le budget se présente de la façon suivante. C'est un budget qui est un budget bloqué. Je l'ai indiqué à nos partenaires dès le début. C'est quelquefois difficile, car certains voudraient plus parce qu'ils ont des activités qui se développent. Mais c'est bloqué, et je le leur ai dit. Nous avons 70 partenaires culturels à l'année. Très peu disparaissent, et il y en a toujours qui arrivent. Nous sommes obligés de réduire les sommes de certains, si possible les plus gros, et évidemment pas les plus petits.

Nous avons un budget global culture en dépenses de fonctionnement qui n'augmente que de 2 500 € sur 2 M€. Il y avait 2 761 000 € en 2018 et il est porté à 2 764 000 € cette année. J'avais demandé que nous restions dans cette enveloppe de blocage. L'augmentation est surtout sur les musées et sur le patrimoine culturel.

Les dépenses d'investissement augmentent. Elles étaient de 38 000 € l'an dernier. Elles passent à 193 000 €, en lien avec les premières dépenses à faire pour la Cité Muséale, ainsi que sur le patrimoine.



L'an dernier, les dossiers étaient sortis à hauteur de 13 000 €; ils sortent à hauteur de 91 000 €

Les recettes augmentent aussi en fonctionnement, passant de 46 000 € à 79 000 € Les recettes d'investissement pour la Cité Muséale étaient de 10 000 € l'an dernier ; elles passent à 190 000 € cette année.

Comme vous le voyez, c'est un budget qui a tenu le programme que nous avons déterminé et fixé. C'est-à-dire intervenir au profit de tous les territoires, sur tous les sujets, mais avec une enveloppe bloquée.

*M. le Président :*

Ces problématiques sont un peu compliquées, car le budget de la culture se fait maintenant à enveloppe fermée. Les partenaires sont toujours là, et en général ils veulent plus. Nous venons de faire une tournée avec Jean-Louis Balleret, pour expliquer à des partenaires qui demandent plus que nous ne pouvons pas le faire. Une des raisons est que souvent ils utilisaient des emplois aidés et que ce n'est plus possible ; donc ils ont tendance à solliciter les collectivités et la DRAC pour subvenir à leurs dépenses de personnel.

Nous allons suivre toutes les associations avec lesquelles le Département travaille, et nous allons voir si elles connaissent des difficultés. Si c'est le cas, lors de notre décision modificative, nous prévoyons peut-être de faire une petite rallonge, de façon à ce que nos partenaires ne soient pas en grosses difficultés. Nous le ferions alors au coup par coup, après examen de leur situation. En attendant, nous maintenons le cap d'un budget qui ne bouge pas. Je le regrette, mais je pense que nous ne pouvons pas faire autrement.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques ?

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 12.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :*

La parole reste à Jean-Louis Balleret, qui va nous parler du schéma de développement de la lecture publique.

*M. Balleret :*

La lecture publique, pour nous, Département, ce n'est pas une compétence optionnelle ; c'est une compétence obligatoire, et qui vient des lois de décentralisation de 1986, dans lesquelles l'Etat a confié aux Départements cette politique de lecture publique. C'est une compétence que nous avons toujours exercée au mieux de nos possibilités. En ayant d'abord un service étoffé, en ayant des moyens de circulation pour aller sur tout le territoire qui sont étoffés, et c'est en particulier nos deux fameux Bibliobus, qui sont connus dans les campagnes. Cela nous a permis au fil des années de monter tout un réseau de points de lecture, de différents niveaux et de différentes catégories, bien sûr, et à peu près l'accompagnement de 124 bibliothèques. Au cours de plusieurs décennies, nous avons monté un partenariat entre la bibliothèque départementale de prêt et le territoire. Les 124 points couvrent ce territoire ; c'est un acquis qui est important. Le rôle que joue le service sur ce territoire est apprécié de tout le monde. Le Bibliobus est attendu dans les villages.

Les bibliothèques sont de diverses catégories, avec, à la base, les points lecture tenus par des bénévoles.

Des actions ont été entreprises pour renforcer la qualification des points lecture. Nous y avons été poussés aussi par la loi NOTRe. Une part importante du développement revient maintenant en effet aux communautés de communes, et elles peuvent décider de jouer le rôle que nous jouions jusqu'alors sur tout le territoire, en le jouant désormais sur le leur, avec notre aide.

Le développement du numérique, qui est intervenu pour permettre à toutes les bibliothèques d'un département d'être en réseau avec la bibliothèque départementale, est aussi un élément à souligner.

Un travail a été mené par notre bibliothèque départementale, avec l'aide de l'Etat. Nous avons été suivis par un inspecteur des bibliothèques, avec lequel nous avons travaillé, pour faire un recensement et un bilan de ce qui existait sur le territoire. Cette évaluation menée en interne a abouti à la rédaction d'un rapport : « lecture publique, d'une compétence obligatoire vers une compétence partagée ». Il convenait alors de mettre en place une structuration du territoire en prenant appui sur les nouveaux EPCI, en modernisant le réseau pour le rendre plus attractif, et en redéfinissant le rôle de la bibliothèque de la Nièvre dans ce réseau.

Cette façon de travailler nous a permis de déterminer qu'il fallait agir en particulier sur deux points, sur lesquels nous nous engageons.

Nous les aidons à embaucher du personnel qualifié. En effet, un territoire ne peut pas structurer son réseau de bibliothèques s'il n'a pas de personnels qui soient du personnel qualifié. Nous avons mis au

point il y a quelques années un dossier d'intervention sur le plan financier pour aider les communautés de communes à recruter des bibliothécaires ou des coordonnateurs qui leur permettent de créer leur propre réseau à l'intérieur des communautés de communes. Certaines se sont engagées, et certains recrutements ont pu être réalisés avec notre participation financière. Il s'agissait des anciennes communautés de communes. Nous avons voulu, sur le plan financier, arriver à trouver un mode d'intervention qui tienne compte de la nouvelle taille des communautés de communes, et qui tienne compte du fait qu'il y a deux types de personnels qui doivent être recrutés suivant les cas : des bibliothécaires ou des coordonnateurs de territoire. Nos interventions pourront se faire suivant des barèmes que je vous passe, mais qui sont développés dans le document établi par la bibliothèque départementale. Nous allons continuer d'aider au recrutement et au financement de postes, pendant un certain nombre d'années, de bibliothécaires et de coordinateurs pour les communautés de communes elles-mêmes, mais aussi pour les médiathèques de territoire. Trois recrutements ont été opérés depuis 2016. Pour les territoires qui l'ont fait, c'est important.

Le deuxième axe, que nous sommes en train de mettre en œuvre, porte sur le numérique. Il s'agit d'obtenir la labellisation « Bibliothèque numérique de référence », qui devrait intervenir dans le second semestre de cette année, avec un programme d'actions sur trois ans, pour renforcer l'attractivité des bibliothèques, et surtout créer un véritable réseau entre la bibliothèque départementale et toutes les bibliothèques, et entre les bibliothèques entre elles. Nous aurons ainsi une coopération des réseaux de lecture publique et un système intégré de gestion de bibliothèques mutualisées, un catalogue commun pour tout le territoire, et des services numériques, qui sont absolument indispensables. Les tiers-lieux, dont il a été question lors des Rencontres du Tourisme, pourront permettre de consulter les livres, mais aussi consulter internet, et se rencontrer. Les bibliothèques sont aussi un lieu de formation au numérique.

Le but de la manœuvre est qu'il y ait des centres dont partent toutes les actions sur leur propre territoire, et que nous soyons en relation avec ces centres, et non plus avec tous les points du territoire. C'est ce que pratique la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain. La médiathèque de Cosne rayonne sur un certain nombre de communes. Donzy en est une autre, et elle a une politique très volontariste puisque sa médiathèque est toujours montrée en exemple comme ce que l'on peut faire de mieux par rapport à la taille d'une petite ville. Et puis Neuvy-sur-Loire, qui est une plus petite ville, mais qui a aussi une volonté sur son territoire.

Voilà donc une communauté de communes sur laquelle nous avons trois centres et qui développe des relations avec toutes les communes du territoire, et nous avons, pour ce qui nous concerne, des relations avec ces trois centres, ce qui est une meilleure structuration du territoire. Nous sommes sûrs que le rayonnement sera meilleur que

celui que nous pourrions faire en parcourant les routes avec notre camion et notre personnel.

Un autre exemple, celui de la communauté de communes Morvan Sommets Grands lacs. Les trois bibliothèques têtes de réseau sont celles de Château-Chinon, Lormes, le groupement Alligny en Morvan-Ouroux-Monstsauche, et des bibliothèques et points relais associés. Deux embauches ont été réalisées. On note là une véritable volonté autour de la lecture publique et une véritable volonté aussi de structurer leur territoire.

C'est ce à quoi nous souhaitons parvenir, avec l'aide aux embauches et le système de bibliothèques numériques. Nous organisons en octobre une « Journée Culture », et nous inviterons tous les élus du territoire et tous les intervenants. Sur une demi-journée, il sera question de la lecture publique et d'enseignement artistique. Nous pourrons avoir des témoignages de ceux qui se sont lancés avec nous dans cette structuration nouvelle du territoire.

Merci à notre bibliothèque départementale, qui est représentée par la directrice, Martine Gonthier, et par deux collaborateurs. Ils ont fait un gros travail pour arriver à ce schéma, qui n'est pas un schéma théorique, mais un schéma opérationnel, avec un engagement financier de la collectivité, et un engagement technique de la collectivité.

*M. le Président :*

Merci, Jean-Louis. La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

L'inquiétude, pour les petites bibliothèques, est d'être un peu dépossédées de leur action. Sur mon territoire, certaines fonctionnent grâce à des bénévoles. Ceux-ci s'inquiètent souvent de la relève lorsqu'ils s'arrêteront. C'est bien d'anticiper, mais il y a quand même une inquiétude. Je pense qu'il faudrait aussi les rassurer par rapport à cela.

Par ailleurs, c'est beaucoup plus simple quand la communauté de communes a la compétence. L'organisation peut se faire au niveau de la communauté de communes. Je pense que c'est le cas pour Loire et Nohain.

*M. Balleret :*

Il est difficile, pour les rassurer, de leur trouver des bénévoles pour remplacer ceux qui partiront. La bibliothèque départementale conservera son Bibliobus pour aller sur le territoire et ne se détachera pas des territoires qui n'auraient pas la possibilité d'agir, en particulier sur les points lecture. Elle a une mission de service public. Elle souhaite que les communautés de communes le fassent, ou les médiathèques de territoire, mais elle ne laissera pas tomber le territoire dans ce type de configuration.

*M. le Président :* Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE SPORTIVE

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 13.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :* Nous poursuivons avec Jean-Louis Balleret sur la politique sportive.

*M. Balleret :* La politique sportive est comme la politique culturelle, elle fonctionne sur des règles qui sont bien rodées, et sur lesquelles il n'y a pas de raisons de revenir. Cela fonctionne sur la base d'un certain nombre d'actions : des contrats de partenariat qui permettent de soutenir les clubs ou les manifestations d'envergure en associant l'image du Département (USON, La Charité Basket, ASA Nevers Magny-Cours...). Nous avons aussi des événements particuliers que nous soutenons, comme, cette année, les Championnats d'Europe de canoé, et le Grand Prix de France Historique à Magny-Cours. Le budget, en vertu de ces éléments, est d'un montant de 790 000 €

Une aide est attribuée pour le fonctionnement des clubs et des comités sportifs. Je rappelle que la Nièvre est toujours le premier département en termes de licenciés de la Bourgogne. Elle est troisième de la Bourgogne Franche-Comté. Elle a un nombre de licenciés importants. Elle a 600 ou 700 clubs, 400 emplois sportifs. Nous avons des conventions d'objectifs avec certains clubs et comités sportifs. Nous en avons signé 40 en 2018, pour tous les sports sur tout le territoire. Pour soutenir cet axe de la politique sportive, nous avons une enveloppe de 658 000 €

Nous avons une aide aux manifestations sportives d'envergure départementale. Elle se monte à 44 124 €

Nous avons aussi une aide pour le sport de haut niveau : enveloppe de 32 400 € et manifestation Raid Nature Caracol, au bénéfice des collégiens de 4<sup>e</sup> inscrits dans des associations sportives de collège, 15 000 €

Théoriquement, ce budget devait être bloqué. Il n'a pas pu l'être pour deux raisons : le Grand Prix de France Historique de Magny-Cours,

que nous aidons, alors que la Région a cessé de l'aider. Nous l'aidons à hauteur de 100 000 € Et puis les Championnats d'Europe de Canoë, qui auront lieu à Decize. L'Etat intervenait par le biais du Centre National du Sport (CNDS), mais il a décidé de revoir son organisation. Or, le temps qu'il la revoie, c'est une année blanche qui est intervenue. Notre participation sera de 130 000 € Ainsi, notre budget théoriquement bloqué de l'an dernier (1 257 000 €) est passé à 1 539 942 € Il rebaissera pour les années où nous n'aurons pas de manifestations de ce genre. Les manifestations de niveau international nous obligent à donner un coup de pouce, ce qui semble être indispensable et normal.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*M. Boirin :*

Une petite observation, car je sens le défaitisme sur les aides que d'autres peuvent nous apporter, tant au niveau de la Région, pour ce qui concerne Magny-Cours, qu'en ce qui concerne l'Etat pour les manifestations de niveau européen. Mais, faisons-nous bien notre travail ? Avons-nous des personnes compétentes là où il faut ? Car ce n'est pas le tout de dire que nous sommes oubliés, faisons-nous correctement notre travail pour aller chercher l'argent là où il est ? Ne pourrions-nous pas savoir ce que fait Mme Dufay sur le Circuit de Prenois et si de l'argent est donné pour ce Circuit ? Car nous sommes régulièrement oubliés. Nous le déplorons, mais, d'un autre côté, je ne sais pas ce que nous faisons pour avoir des subventions de la part de la Région. Sommes-nous le vilain petit canard qui est mis au ban de la Région Bourgogne Franche-Comté ? Il serait intéressant de le savoir. Quelle est la raison ? Pourquoi n'avons-nous rien de Mme Dufay ? Pourquoi n'avons-nous rien de l'Etat en ce qui concerne cette manifestation ? Cela pose quand même question. C'est bien beau de dire que nous sommes les oubliés, mais que faisons-nous ?

*M. le Président :*

Je vais apporter une réponse, car s'il y a un dossier dans lequel j'ai été fortement impliqué, c'est celui des Championnats d'Europe. La Région les aide à la hauteur du Département, aux termes d'un accord entre financiers. La Fédération française de canoë-kayak remplit ses engagements. La Ville de Decize, la communauté des communes, toutes remplissent leurs engagements. Sauf l'Etat. Il explique que le CNDS a disparu juste cette année, et qu'il n'y a donc pas de financements possibles. Nous avons contacté nos parlementaires, qui se sont engagés à aller auprès des ministères concernés pour nous aider à trouver des financements pour cette compétition internationale, qui devrait permettre d'accueillir une trentaine de pays européens et 400 compétiteurs. Nous n'avons pas totalement renoncé à avoir des aides de l'Etat, mais tant que nous ne les avons pas, il est difficile de les intégrer au budget.

Sur Magny-Cours, nous avons l'Agglomération qui va participer au financement du Grand Prix Historique, et il faut le dire. Par contre, effectivement, j'ai réclamé plusieurs fois à Mme Dufay que la Région revienne dans le soutien à apporter aux compétitions qui se déroulent à Magny-Cours. Une des raisons qui ont fait que nous avons eu deux ans difficiles, c'est que la Région s'est retirée d'un seul coup, à hauteur de 250 000 € sur ce que nous organisons à Magny-Cours. Je fais valoir qu'il faudrait que cet argent revienne ; jusqu'à maintenant je n'ai pas été écouté. Mais je monte aux créneaux, et je dis très régulièrement à Mme Dufay et à nos conseillers régionaux qu'il faudrait porter une réelle attention à la France périphérique. Je pense que, quand des personnes sont en difficulté, on leur donne un peu plus qu'aux personnes qui vont bien. Par exemple, je désapprouve le fait que la Région donne des contrats d'agglomération à Besançon et à Dijon à hauteur de 50 M€. Le Département de la Nièvre, c'est aussi autour de 210 000 habitants, et nous devrions nous aussi avoir un contrat de 50 M€. Je déplore cette situation. Nous avons tous pensé, lorsque nous avons établi ces contrats, que nous devions donner plus aux territoires les plus en difficultés, en termes de population, en termes d'activités, qu'à notre métropole. Nous essayons dans notre collectivité de donner un peu plus sur les territoires les plus dépeuplés et les moins attractifs, et un peu moins là où il y a un peu plus d'économie. Il n'y avait pas que Nevers ; nous avons fait le choix que tout l'axe ligérien avait un peu moins par habitant en termes de subvention que le Morvan. Nous avons fait la séparation. Partout où je vais signer les contrats, j'explique aux élus des territoires que nous avons la conviction politique qu'il faut arrêter de systématiquement donner aux gens qui sont riches.

*M. Bazin :*

Donnons des contre-exemples cependant. Nous avons eu 5 M€ supplémentaires sur l'évolution de la technologie WiMax avec 4 à 10 Mega de 10 à 30, qui est fléchée sur le département.

C'est aujourd'hui le fait que la Nièvre propose à la Région un modèle qui pourrait être dupliqué dans les autres départements autour du contrat de ruralité numérique. Il y a des discussions sur la mise en place d'une politique de la ruralité fléchée sur le département de la Nièvre avec la Présidente de la Région il y a une quinzaine de jours, et c'était plutôt des signaux d'ouverture qui ont été donnés.

Je ne sais pas si l'on peut construire un solde, mais clairement je ne pense pas qu'il faille se dire que nous soyons les parents pauvres de Bourgogne Franche-Comté aujourd'hui. On pourrait s'amuser à faire le calcul. Il y a une communication régulière autour des décisions des commissions permanentes qui concernent la Nièvre ; cela existe. Après, qu'il y ait des réglages sur des points particuliers de politique, tels que la politique sportive, bien sûr.

Je regrette, comme le Président, que, sur Magny-Cours, on n'ait pas su, les uns et les autres, les convaincre suffisamment. Il faut y retourner. Franchement, si je sentais une agression ou une Nièvre mal

traitée par la Région, je serais le premier à être à vos côtés pour le dénoncer. Je ne le sens pas aujourd'hui en tout cas. Il faut certainement être vigilant, mais ce n'est pas ce que je ressens, de ce que je vois sur le terrain quotidiennement.

*M. le Président :*

Ce que je pense quand même, c'est qu'il y a un lobbying à la Région qui fait qu'effectivement les deux territoires métropolitains sont mieux traités que le reste du département. C'est un fait qui est incontestable.

*M. Bazin :*

C'est vrai que, dans cette enceinte, vu de Dijon, avant même la fusion, au-delà d'être loin, il y a toujours eu cette idée que la Nièvre était mieux traitée que les autres. Je l'ai entendu au sein de la Région, des Côte-d'Or nous dire cela, les yeux dans les yeux, et il fallait faire la démonstration que non, il faut que la solidarité territoriale soit plus forte. C'était bien avant la fusion ; c'est une vieille histoire. C'est vrai que l'on doit y être attentif.

*M. Joly :*

Je voudrais peut-être ajouter un mot sur le sujet. Nous avons rencontré la Présidente qui a réuni un séminaire de travail sur la mise en place d'une politique à destination des territoires ruraux, et très clairement, dans sa pensée, la place de la Nièvre était réelle, en disant qu'il fallait adapter les modalités d'intervention de la Région à des territoires comme celui de la Nièvre, avec l'envie également d'y mettre les moyens adaptés. Je dois dire que nous étions plutôt bien représentés, et ce qui se fait dans notre département, ici et là, que ce soit à Luzy, que ce soit ce que nous avons monté comme réflexion sur les boucliers ruraux, sur les « Villages du futur », sur les nouvelles ruralités, tout cela est en mesure d'inspirer la politique régionale.

J'ai donc vraiment le sentiment quand même qu'il y a une réelle attention à venir. Tout cela est aussi lié à des questions de rapports de forces, de proximité, et, quand on est à Dijon, que l'on siège à Dijon, il y a une réalité des relations de proximité qui existe. A nous d'essayer de décompenser cela. Mais vraiment, je pense que l'on ne peut pas faire de procès. Lors de la mise en œuvre des politiques actuelles ou à venir, nous verrons, mais on ne peut pas faire de procès à la présidente de Région, qui clairement a envie d'être attentive et de décliner une manière d'accompagner les territoires de façon très sensible aux caractéristiques de chacun. Donc, l'avenir nous dira si la réalité est à la hauteur des espérances ; en tout cas des nôtres.

*M. le Président :*

Nous serons en effet attentifs à ce qui se passe. Nous pourrions le vérifier très vite. La Région pourra diminuer notre reste à charge pour la mise à deux fois deux voies de la RN 7, alors qu'elle aide fortement la RCEA.

Nous allons passer au vote.



Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 14.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :* Je redonne la parole à Jean-Louis Balleret pour le budget primitif pour les Archives départementales.

*M. Balleret :* Le programme 2019 pour les Archives départementales est fondé sur un certain nombre d'actions qui sont des actions traditionnelles :

- le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques.
- la collecte et le classement des archives publiques et privées, qui se fait, sur le plan budgétaire, par l'achat d'ouvrages, avec un marché pluriannuel qui est d'un montant de 3 500 € en fonctionnement.
- L'enrichissement des fonds, qui bénéficie d'un crédit en investissement prévu à 15 000 € C'est quelque chose qui est très important, car il y a beaucoup de fonds patrimoniaux qui passent en vente, soit en ventes aux enchères soit en ventes de gré à gré et qui nous permettent d'acquérir des documents exceptionnels.
- la conservation. Afin d'assurer la bonne transmission aux générations futures des documents dont elles assurent la conservation, les Archives départementales mettent en œuvre diverses techniques, dont le dépoussiérage, la lutte contre le risque microbiologique. Pour cela, l'achat de fournitures est requis. Il y a aussi la restauration et la reliure. Nous avons à investir chaque année sur ce point. Le total est de 102 000 € en investissement et 15 000 € en crédits de fonctionnement.
- la communication, avec la notion d'archives modernes. Autrefois, on venait consulter les archives là où elles se trouvaient, ce qui fait que si l'on habitait Lille et que l'on voulait faire des recherches sur les comtes de Nevers, on faisait les 700 km et on allait à l'hôtel pour passer quelques jours pour venir consulter cela. Aujourd'hui, c'est encore nécessaire pour un certain nombre de documents, mais beaucoup sont mis en ligne par toutes les Archives de France, et c'est

capital. Notre site internet des Archives permet d'ouvrir un certain nombre de collections, pas toutes évidemment, a vu l'année dernière 97 363 utilisateurs et 29,3 millions de pages qui ont été vues. Vous voulez le rôle que peut jouer la numérisation. En termes de numérisation, nous avons terminé la numérisation des derniers plans cadastraux les plus vieux, que l'on appelle napoléoniens, qui ont été ordonnés par Napoléon 1<sup>er</sup> mais qui ont continué pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle, avec les premiers cadastres, et puis le répertoire de notre terre, des cartes postales. Il est prévu cette année une numérisation des annuaires et des almanachs dans la Nièvre de la fin du 19<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup>. Ce ne sont pas de gros budgets, mais ils permettent à la recherche de se faire par internet.

- la valorisation du patrimoine des Archives par des expositions. Le nouveau bâtiment permet de mettre en place des expositions. Il y en aura certainement deux cette année. Il y a eu pendant toute la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918 des expositions chaque année. Nous avons un service d'animation culturelle qui travaille auprès des centres sociaux et des établissements scolaires et d'associations diverses, et qui organise aussi des visites commentées des locaux et des expositions diverses. Il y a eu 1 933 visiteurs en 2018, contre 1 355 en 2017. Le service éducatif est en plein développement. Il a accueilli 1 737 scolaires (1 738 en 2017) pour des séances aux thématiques variées.

*M. le Président :*

Merci. Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA NIEVRE : SOLDE DE L'OPERATION**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 15.**

**Rapport de M. Balleret :**

*M. le Président :*

Nous allons solder un dossier qui date de 20 ans, avec l'opération de construction du centre des archives historiques de la Nièvre.

*M. Balleret :*

Le Département de la Nièvre a décidé en 2005, en partenariat avec la Ville de Nevers, de construire le centre des Archives Historiques de la Nièvre qui regroupe les archives de la Ville de Nevers et de l'Agglomération. Vous connaissez le bâtiment avec sa façade en verre, créé par l'architecte Mauger, qui a remporté aussi le marché de la Cité Muséale de Château-Chinon. Un bâtiment très identifié, et qui est très efficace sur le plan pratique. Ce chantier a duré très longtemps. Vu son originalité tenant à regrouper deux services d'archives, il a été long à mettre en place. C'était le type même de bonne idée qui met longtemps à se réaliser. Mais il a abouti, après des années de travaux, à un bâtiment dans lequel les deux services coexistent. Le geste de départ est terminé. Nous avons fait une réception symbolique l'année dernière, pour montrer que le service des archives de Nevers avait rejoint le site.

Le coût total de cette opération, dont la réception de travaux a été prononcée le 23 octobre 2013 s'est élevé à 17 366 050,74 €. A ce jour, tous les marchés ont été soldés. Le rapport final de cette opération, établi par Nièvre Aménagement et joint au dossier, fait apparaître un avoir pour la collectivité de 72 678,31 € TTC correspondant au trop perçu et aux intérêts engendrés par le versement d'une avance de démarrage.

*M. le Président :*

Avez-vous des questions sur ce dossier ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA MAISON DE L'EUROPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 16.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

Je passe la parole à Michel Mulot pour la présentation du rapport sur la désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté.

*M. Mulot :*

Il s'agit de la désignation d'un élu pour représenter le Département de la Nièvre au sein du Conseil d'Administration de la Maison de l'Europe Bourgogne Franche-Comté.

Le Département de la Nièvre a signé une convention avec la Maison de l'Europe en mars 2018 pour une durée d'un an, renouvelée chaque année, par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Ce conventionnement a été accompagné d'une subvention à hauteur de 10 000 € pour 2018. Il sera proposé de renouveler l'aide pendant la durée du conventionnement. Ce rapport s'inscrit dans le Plan d'Actions 2016-2021 et plus particulièrement dans l'axe 2 « Construire l'avenir et le bien-vivre des Nivernais » et dans la politique jeunesse.

A travers le conventionnement, la Maison de l'Europe s'engage à répondre autant que possible aux sollicitations du Département notamment afin de :

- Proposer des interventions et des actions pédagogiques à tous les collèges et lycées, Maisons Familiales Rurales, école de la deuxième chance du département de la Nièvre.
- Coopérer avec la médiathèque et les archives départementales sur les thématiques européennes, en proposant des ressources documentaires et matérielles et d'éventuelles actions communes.
- Mobiliser les territoires du département à l'occasion du « Joli mois de l'Europe » en Bourgogne Franche-Comté, chaque année en mai afin de fédérer les initiatives à caractère européen et faciliter l'organisation d'événements.
- Contribuer à donner une dimension européenne à des événements organisés ou soutenus par le Département qui sollicitent l'appui de la Maison de l'Europe.
- Proposer des sessions de formation pour les agents et/ou les élus du Département

En ce sens, la Maison de l'Europe envisage de modifier ses statuts afin que le Conseil d'administration soit élargi pour permettre à un représentant du Département d'y siéger.

Dans cette perspective et en tant que Vice-Président en charge de l'Education, de la Jeunesse et des Ressources Humaines, je vous propose ma candidature.

*M. le Président :*

Y a-t-il des oppositions ?

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **AXE 3 – INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE**

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE FAMILLE ENFANCE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 17.**

**Rapport de Mme Fleury :**

*M. le Président :*

Delphine Fleury va maintenant présenter le rapport sur le budget primitif relatif à la politique Famille et Enfance.

*Mme Fleury :*

Le présent rapport vise à présenter le Budget primitif 2019 permettant de conduire la politique relative à la famille et à l'enfance reposant sur l'inscription de 20 512 972 € en dépenses de fonctionnement et 1 728 000 € en recettes de fonctionnement. Plusieurs demandes de subventions sont aussi présentées pour un montant global de 62 500 €

Comme vous le savez, dans le domaine de la politique Enfance, la collectivité donne la priorité aux actions de prévention. Avant de rentrer dans le vif du sujet, et comme pratiquement tous les ans, cette présentation de rapport me permet de saluer le travail des agents, des équipes qui sont engagés au quotidien sur nos sites partout dans le département, de tous les professionnels, des assistants familiaux, et nos partenaires, qui œuvrent quotidiennement pour conduire cette politique, avec des valeurs et des convictions très fortes qui les caractérisent. Cette politique a été mise en lumière particulièrement récemment avec un battage médiatique et des émissions de télévision récentes qui ont présenté ce qui se passe au sein de l'aide sociale à l'enfance, avec toujours un prisme plutôt négatif. Certes, nous sommes confrontés, dans la conduite de cette politique, à beaucoup de difficultés, beaucoup de contraintes, beaucoup de pressions de tous ordres. Ce n'est pas évident, et pas facile, mais il y a des choses que nous réussissons et plutôt de belle manière, mais jamais ces belles réussites ne sont montrées par les médias. C'est un combat quotidien qui se fait sur le long terme. C'est sans doute pour cela que ce n'est jamais présenté de cette manière-là. C'est toujours beaucoup plus facile de mettre le doigt sur des situations dramatiques, qui existe, certes. Mais on parle trop peu des autres. Il y a une profonde méconnaissance de la réalité de ce qu'est la prise en charge de ces enfants. Il y a encore beaucoup de fantasmes sur le fait que l'on est sur des décisions administratives qui seraient prises par le Département un

peu « à la tête du client », etc., alors que ce n'est pas du tout le cas. J'ai parlé de la conduite en partenariat. Une décision de prise en charge d'un enfant, c'est toujours l'application d'une décision de justice. Soit elle intervient dès le départ, soit elle est proposée dans la prise en charge, mais elle intervient de toute façon. Le Département de la Nièvre, qui a en ce domaine une histoire toute particulière, est quand même un Département exemplaire, puisque, contrairement à ce qui est présenté beaucoup dans la presse nationale, toutes les mesures prononcées sont mises en œuvre par le Département, ce qui n'est pas sans poser de difficultés.

Le contexte est particulièrement difficile, il faut le relever. Il y a évidemment le déficit de moyens en pédopsychiatrie, sur la prise en charge des enfants, sur leur parcours. On a un besoin criant de prise en charge pédopsychiatrique, et depuis des années nous n'obtenons pas les moyens qu'il conviendrait que nous ayons pour un département comme celui-ci au regard des besoins qui sont les nôtres dans ce domaine, et donc cette situation conduit à créer des difficultés supplémentaires pour la prise en charge de ces enfants.

Il est souligné dans le rapport la difficulté de recrutement des médecins en protection maternelle et infantile, que nous subissons aussi de plein fouet dans la mise en œuvre de nos politiques, la protection de l'enfance et des familles étant une compétence pleine et entière du Département. Le Département de la Nièvre, c'est 16 % de taux de pauvreté, et cela conduit à avoir des contextes familiaux et sociaux qui sont dégradés et donc une accumulation de difficultés pour les familles, avec des enfants confrontés à ces difficultés, et donc une prise en charge accrue est nécessaire à ce niveau-là. Par ailleurs, nous sommes confrontés à l'augmentation des jeunes migrants accueillis, les mineurs non accompagnés, ce qui explique l'augmentation du budget proposé. Ce budget augmente, car nous ne laissons pas d'enfants sans solution. Cela nécessite une augmentation au niveau de la rémunération notamment des assistants familiaux, puisque, pour les migrants, le choix qui est fait en priorité, c'est qu'ils soient orientés vers une prise en charge en lien avec l'accueil chez les assistants familiaux.

Les jeunes accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfant, mineurs et majeurs confondus, étaient au nombre de 889 en 2017 et elle s'établit à 914 en 2018. Sur les trois dernières années, on constate une augmentation de plus de 7 % de prise en charge de ces mineurs et majeurs, ce qui explique la pression que le budget subit et l'augmentation récurrente que l'on constate année après année.

Pour les jeunes migrants, on a constaté 404 arrivées de jeunes migrants en six mois sur la période juillet-décembre 2018. Nous sollicitons la préfecture, la justice, car ils sont concernés au premier chef, ceci pour obtenir des mises en œuvre de solutions qui soient un peu mieux adaptées, et en particulier en termes de démarches de prises de rendez-vous préalable à ce rendez-vous.

Les enjeux sont de développer un partenariat efficient en vue d'actions concertées dans le champ de la protection de l'enfance avec une approche intégrant la notion de parentalité. Pour autant, nos services continuent à privilégier les actions de prévention et de soutien à la parentalité. C'est ainsi que, dans le cadre de la refonte de la politique Enfance, nos services ont renforcé leurs compétences à travers des actions de formation visant à proposer les réponses de prévention ou de protection les mieux adaptées, en prenant en compte et en mettant en évidence la capacité des titulaires de l'autorité parentale à se remobiliser pour la protection du mineur. La refonte de la politique enfance repose sur une concertation très large de tous ceux qui sont impliqués, associations comprises.

La stratégie départementale et le positionnement de la collectivité se mobilisent sur une adaptation en continu de notre offre d'accueil et d'accompagnement, surtout dans la notion de parcours de l'enfant, et le fait qu'il y ait le moins possible de ruptures. Mais tout ne dépend pas du Département, puisque des décisions de justice interviennent. Le dogme de préserver les liens parents enfants conduit à la multiplication des visites médiatisées, par exemple, et à ce que ce ne soit parfois pas la meilleure réponse à apporter en termes de prise en charge de l'enfant, de multiplier les liens avec la famille d'origine.

Pour les actions de prévention, il est prévu des crédits à hauteur de 3 346 622 €. Elles comprennent les aides éducatives à domicile, assurées par nos éducateurs, les aides financières apportées aux familles, les mesures de soutien éducatif au domicile des familles.

Dans le cadre du partenariat avec les associations, nous conduisons un partenariat depuis de nombreuses années avec l'Association Nivernaise D'Aide aux Victimes d'Infractions (ANDAVI) sur la base d'une convention annuelle. De même, l'Association Enfance et Famille d'Adoption est soutenue pour son action auprès des familles candidates à l'adoption. La collectivité souhaite soutenir pour l'année 2019, la Maison des Adolescents à hauteur de 30 000 € en complément d'autres financeurs (ARS), permettant le financement de l'équipe mobile intervenant sur l'ensemble des territoires.

En matière de prévention spécialisée, le Département souhaite réinvestir pleinement et plus directement cette mission qui fait partie intégrante de ses compétences obligatoires. Une expérimentation avait été menée, qui est une vraie réussite, avec l'association Interstice, qui était à l'origine une volonté du Département de la Nièvre et de la Ville de Nevers. La manière dont les choses avaient été construites à l'époque, y compris en termes d'actions à mener et de composition de l'équipe, de calibrage à tous les niveaux, était faite pour que l'on ait la conduite véritablement d'une politique en matière de prévention spécialisée. La prévention spécialisée n'est pas de la prévention de la délinquance ni des animations socioculturelles, même si c'est important et que cela peut contribuer aussi, mais la prévention spécialisée est un domaine bien particulier, qui fait intervenir plusieurs partenaires sur un même territoire. Cependant, la manière dont les choses sont maintenant mises en œuvre, de notre point de vue, ne

correspond pas à ce que doit être de la prévention spécialisée. La Ville de Nevers a souhaité conduire les choses différemment, faire autrement ; soit ! Sauf que, pour l'instant, la manière dont cela est fait ne permet pas de conduire des actions au titre de la prévention spécialisée. Nous sommes très sceptiques sur le sujet. Cela s'appelle toujours Interstice, mais ce n'est pas véritablement de la prévention spécialisée. Nous ne nions pas qu'il y ait des améliorations à apporter, une évolution. La structure avait été créée en 2007. Il peut y avoir un besoin sur d'autres territoires et d'autres quartiers de la Ville de Nevers, sans doute, mais, en tout cas, cela n'a pas été conduit de manière partenariale avec nous, malgré tout le soin que nous avons pu y apporter et toutes les réponses que nous avons pu donner et les alertes que nous avons pu faire.

Au titre de cette politique de prévention spécialisée, un budget pour l'accueil des mineurs et l'accompagnement des jeunes majeurs est prévu à hauteur de 16 782 100 €. Ce dispositif concerne 914 jeunes dans le département de la Nièvre, au 31 décembre 2018. Ils sont accueillis soit en établissement (21 %) soit en familles d'accueil (75 %).

Des négociations sont en cours entre le Département et le groupe SOS Villages d'Enfants afin de finaliser les contours d'un CPOM et permettre une meilleure lisibilité des dépenses. L'accueil des Mineurs Non Accompagnés dont le nombre est en augmentation (+ 42 mineurs en 2018 contre 37 en 2017), car en lien avec la conjoncture internationale, impacte ces lignes budgétaires. A noter que les modalités de soutien de ces jeunes devenus majeurs, contractualisées sous la forme d'accueil provisoire, sont à l'étude en vue d'une optimisation des accompagnements et des coûts. Si la plupart des visites médiatisées sont encadrées par des professionnels du Conseil départemental, pour certaines situations, il est nécessaire de recourir à un tiers. Depuis plusieurs années, la Sauvegarde 58 assure une partie des visites médiatisées *via* son service Intermède. A ce titre, le renouvellement de la convention pour l'année 2019 vous est proposé.

L'aide aux familles s'établit à 384 250 €. Cette politique concerne le soutien financier apporté aux familles afin de contenir les processus de précarisation des situations sociales, lorsqu'un ou plusieurs enfants sont présents au foyer. Les sommes versées permettent de répondre aux besoins de première nécessité concourant aux besoins essentiels des enfants et de leur famille.

Les recettes de fonctionnement sont de 1 728 600€ en 2019 contre 1 638 000€ en 2018. Elles proviennent :

- de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des prestations familiales relatives aux enfants confiés (450 000 €)
- d'autres Départements, suite au dessaisissement des magistrats consécutifs au changement de domicile de l'autorité parentale (40 000 €)



- de l'Etat pour le remboursement des frais durant la période d'évaluation pour les MNA, étant entendu que les modalités de calcul ont été réévaluées et que parallèlement le nombre de MNA a augmenté de manière considérable en six mois sur 2018 (850 000 €).

*M. le Président :*

La parole est à M. Morel.

*M. Morel :*

Quelques précisions sur le sujet de la prévention spécialisée, et d'Interstice.

Il faut dire que mon étonnement a été grand en lisant les colonnes du *Journal du Centre* de samedi en voyant un article sur Interstice dans lequel le Directeur dit qu'il ne travaille pas en partenariat avec les police et qu'il n'est pas une « balance ». Je retrouve dans cet article, d'ailleurs fort bien fait, beaucoup d'éléments qui figuraient dans le diagnostic, que vous m'aviez confié il y a deux ans sur la prévention spécialisée.

Quelques retours en arrière, pour bien situer le problème, et que l'ensemble de mes collègues connaissent, puisque nous en avons parlé tant en Session qu'au cours de la Commission Permanente.

Nous nous sommes rapprochés, dès que j'ai eu cette délégation de la prévention spécialisée, mais aussi les NEETs qui potentiellement représentent 4 000 jeunes dans le département, d'Interstice. Ou plutôt Interstice s'est rapprochée de nous pour nous dire qu'ils n'avaient pas bouclé leur budget de la fin de l'année dernière, et qu'il fallait absolument, nonobstant l'absence de dépôt de demande de demande, que nous versions une somme pour combler les salaires de fin d'année.

Le directeur général des services, l'ensemble des services se sont rapprochés du trésorier d'Interstice, en lui demandant de nous fournir des éléments. Il leur manquait, je crois, 32 000 € que nous avons fait voter en Commission Permanente. Une rencontre a eu lieu entre M. Chartier, le nouveau président, et moi-même, au cours de laquelle nous avons demandé, au nom de la majorité, qu'il y ait parité au sein du Conseil d'administration d'Interstice et une présidence tournante. M. Chartier ne nous a jamais répondu.

Nous avons versé les 32 000 € et puis nous n'avons plus eu aucune nouvelle.

Parallèlement, le Président a envoyé une lettre à la Présidence d'Interstice, en lui signifiant que la compétence Prévention spécialisée lui était retirée. La prévention spécialisée est une compétence obligatoire et exclusive du Département, et Interstice sort de son domaine d'activité. Seule la prévention de la délinquance est du ressort de la mairie de Nevers.

Moyennant quoi, nous avons, en accord avec le Président, embauché une collaboratrice, Emma Delain, rattachée aux services de Christine Gorget, exclusivement dédiée à la prévention spécialisée et aux NEETs, avec un double objectif : s'occuper, bien sûr, de la prévention spécialisée et établir, au niveau des NEETs, une cartographie de

l'ensemble des acteurs s'occupant de ces jeunes de 16 à 26 ans , sans emploi, sans formation, sans stage, et également essayer de détecter, en mobilisant en particulier les sites d'action médicosociale du Département, et les 17 éducateurs spécialisés, ces jeunes et de les orienter ensuite vers les différentes structures du département.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, nous nous sommes rapprochés des centres sociaux du Banlay et de la Grande Pâture, qui ont déposé actuellement des appels à projets concernant la prévention spécialisée. L'idée étant de sortir, à titre expérimental, des sentiers battus, c'est-à-dire d'embaucher trois éducateurs spécialisés, qui viendront en renfort des animateurs des centres sociaux quand le besoin s'en fera sentir.

Ajoutons à cela que nous avons rencontré les jeunes de la Grande Pâture, les jeunes du Banlay, nous avons fait de la maraude, et que nous percevons bien quels sont les besoins et les inquiétudes de ces jeunes.

Les appels à projets sont actuellement déposés. Nous participerons sans doute à un appel à projets fin juin avec les Centres sociaux, et nous participerons également à un appel à projets lancé par la DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté, plus spécifiquement axé sur les NEETs.

Quelques constats d'abord. Il s'agit d'une population de moins de 26 ans, qui est très représentée sur les deux quartiers de la Grande Pâture et du Banlay. A peu près 30 % sur le Banlay et 43 % sur la Grande Pâture, et le taux de chômage de ces jeunes est actuellement de 24 % sur ces deux quartiers, soit pratiquement deux points au-dessus de la moyenne nationale.

Il y a chez ces jeunes une précarité sociale et culturelle extrêmement sensible, et qui a été détectée par les équipes des centres sociaux, et cela entraîne incontestablement une fragilité accrue de cette population jeune. Cela se traduit en particulier par une déscolarisation, un manque de repères éducatifs et des phénomènes de marginalisation et de repli sur soi. Plus une attraction en particulier vers un certain nombre d'addictions, et en particulier la drogue.

Quels sont les avantages d'une collaboration avec les centres sociaux de l'ESGO et du Banlay ?

- D'abord la capacité pour les éducateurs de prévention spécialisée de pouvoir s'appuyer sur la connaissance qu'ont les centres sociaux de l'environnement local, des familles et des jeunes habitant le quartier.
- Une possibilité à intervenir conjointement sur les activités qui sont déjà menées par ces centres, et donc toucher le plus grand nombre de ces jeunes.
- Et puis l'opportunité pour le Conseil départemental de travailler dans une optique de partenariat avec les acteurs locaux.

Il est certain que cette expérimentation de trois éducateurs sur le Banlay et sur la Grande Pâture, si elle concluante, s'étendra sur

l'ensemble du territoire départemental, puisque notre action doit être menée non seulement sur les quartiers Politiques de la Ville, mais aussi sur l'ensemble du territoire fragile nivernais.

Voilà où nous en sommes actuellement. Je regrette personnellement qu'une collaboration n'ait pu s'engager entre Interstice, eux s'occupant de la prévention de la délinquance et nous de la prévention spécialisée ; je pense que nous aurions fait avancer beaucoup plus utilement l'ensemble des choses.

Mais, en tout cas, je souhaite que nous ne menions pas une guerre de tranchées avec cette association, mais que nous trouvions, peut-être avec le directeur – sachant que ce directeur avait posé sa candidature il y a un an et demi à la Direction de la Grande Pâture, et que Delphine Fleury et moi-même l'avions appuyée, le recrutement se faisant à l'époque par M. Thiais qui était directeur de l'ESGO – une collaboration et un rapprochement. L'article ne nous amène pas dans cette direction, mais, en tout cas, nous allons y travailler, parce que le seul intérêt que nous trouvions, c'est de sortir ces jeunes en difficultés de l'ornière dans laquelle ils se trouvent actuellement et de pouvoir les amener ensuite vers le chemin du travail.

*M. le Président :* La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :* J'ai trois questions, et ensuite une intervention plus générale.

J'ai vu dans le compte administratif de ce matin que les chiffres n'étaient pas les mêmes en ce qui concerne le nombre d'enfants placés, puisqu'ils faisaient état, pour les mineurs placés, de 634 en 2017 contre 674 en 2018 dans le compte administratif. Or, là, vous énoncez des chiffres beaucoup plus importants, puisque vous évoquez 914 enfants en 2018. Quelle est la différence entre les deux ? C'est ma première question.

*Mme Fleury :* Le chiffre qui apparaît dans le compte administratif représente le nombre d'enfants accueillis dans les familles d'accueil. Car l'augmentation de la rémunération des assistants familiaux était évoquée. Les autres enfants sont placés dans les MECS.

*Mme Boirin :* Deuxième question. Concernant les mineurs non accompagnés, vous avez évoqué le nombre de 404 en 6 mois, de juillet à décembre 2018. Je voulais savoir combien il y avait actuellement de mineurs non accompagnés placés effectivement, reconnus comme mineurs. Combien coûte un mineur non accompagné qui devient majeur ?

*Mme Fleury :* Ils étaient 83 mineurs au 31 décembre 2018.

Le coût moyen d'un mineur placé est de 40 000 €

*Mme Boirin :*

Dernière question à M. Morel. Je n'ai pas bien compris le lien de cause à effet entre Interstice et les trois éducateurs que vous voulez créer. J'ai cru comprendre à un moment qu'il n'y avait pas assez d'argent chez Interstice pour payer les éducateurs. J'ai compris qu'il n'y avait pas de collaboration. J'ai compris également que vous voulez créer trois nouveaux postes d'éducateurs, mais je n'ai pas compris le lien de cause à effet avec le fait que les salariés d'Interstice disaient ne pas être des « balances ». Je n'ai pas compris les liens de cause à effet.

*M. Morel :*

A partir du moment où nous avons décidé de retirer la compétence Prévention spécialisée à Interstice, nous avons examiné, avec le Président et les services, une solution de substitution. C'est la raison pour laquelle nous envisageons d'embaucher trois éducateurs spécialisés sur les quartiers du Banlay et de la Grande Pâture, qui travailleront en liaison avec les centres sociaux.

Quant à Interstice, à mon avis, elle doit rentrer de plein fouet dans la compétence actuelle de la Ville, qui est la prévention de la délinquance.

*M. le Président :*

Dans le plan Pauvreté, il devrait nous être attribué autour de 280 000 €, qui devraient être reconductibles, avec des interventions sur des points obligatoires. Par exemple, l'accompagnement des mineurs qui passent majeurs. Ensuite, il y a quelque chose d'optionnel. On peut choisir une politique optionnelle, en termes de lutte contre la pauvreté, sur laquelle il y aura une partie des fonds. L'idée, après discussion, c'est que, dans le cadre de ce plan Pauvreté, nous allons mettre des fonds à hauteur de 70 000 €, sur la prévention spécialisée, car cela nous semble être extrêmement important. C'est quelque chose qui nous est presque imposé par le Préfet, surtout M. Mathurin, qui était très polarisé sur cette politique.

Je pense effectivement que c'est une politique sur laquelle on doit complètement s'installer, car avant nous étions un peu absents, et notamment, là où nous existions, c'était uniquement sur Nevers. Je pense que l'on part de loin.

Le premier stade est de faire une équipe, et donc nous avons embauché Mme Emma Delain. La deuxième chose est de prendre contact avec l'ensemble des associations qui travaillent sur la prévention spécialisée, et j'ai signé une bonne centaine de rendez-vous avec différentes associations pour faire le tour de ce qui se fait en termes de prévention spécialisée, car il faut que l'on s'appuie sur ces associations.

Puis, le dernier étage de la fusée consiste à mettre des personnes sur le terrain, pour faire de la prévention spécialisée. Normalement, l'objet d'Interstice est de faire de la prévention de la délinquance ; nous

devons, pour ce qui nous concerne, mettre en place quelque chose qui doit nous permettre de faire de la prévention spécialisée.

Nous allons commencer sur Nevers, mais l'intention est que nous puissions aller au moins sur 4 ou 5 gros centres-bourgs de la Nièvre, car je pense qu'ils en ont besoin, et qu'il ne faut pas uniquement que l'on se fixe sur Nevers. C'est quelque chose que nous construisons, qui va avoir plusieurs étages, et dont nous allons faire un des sujets principaux dans le cadre du plan Pauvreté sur lequel nous avons des financements de l'Etat (1,05 € par habitant). Nous avons décidé de travailler sur l'axe de la prévention spécialisée avec les financements de l'Etat.

La prévention spécialisée est un des outils qui peuvent être utilisés par rapport à la lutte contre la délinquance, mais ce n'est pas sa raison d'être en tant que telle. Ce n'est pas parce que l'on va avoir des équipes de prévention spécialisée que, d'un seul coup, tout ce qui est lié à la délinquance va se régler comme par magie. C'est un des outils, mais ce n'est pas le seul, et ce n'est pas son unique objectif.

La prévention spécialisée nécessite d'avoir des éducateurs spécialisés. Ils ne sont pas des animateurs. Tous les professionnels qui œuvrent dans les sites et centres sociaux ont des compétences très particulières. L'éducateur spécialisé a des compétences très particulières. Quand on détecte un jeune qui a besoin d'une prise en charge au titre de la prévention spécialisée, cela veut dire aussi agir sur la famille, aller dans les familles, et ce n'est pas forcément des familles qui sont présentes ou qui ont l'habitude de fréquenter les structures. L'éducation spécialisée implique qu'il y ait une liberté d'action de la part des équipes qui soit adaptée à la réalité du terrain. On ne fait pas de la prévention spécialisée de la même façon à Nevers Est qu'on peut en faire à Nevers Ouest, ou sur le Banlay, en centre-ville, même si on retrouve des jeunes qui sont à la fois sur le Banlay, la Grande Pâture, etc. Mais ce n'est pas exactement la même façon de rentrer en contact avec eux, qu'ils acceptent d'être aidés ou accompagnés. Il y a tout un travail qui est quand même assez lourd et important.

Interstice avait été taillée et mise en œuvre sur un quartier particulier avec des actions, des objectifs particuliers, avec un travail particulier aussi qui était fait et qui était adapté à la réalité de ce quartier, avec l'ensemble des acteurs présents sur le quartier (collège des Courlis, centre social de la Baratte et celui du Bords de Loire, police, justice, médecins, etc.). Le nom « Interstice » illustre bien le propos ; c'est là où il n'y avait pas d'action mise en œuvre.

Le choix de l'actuelle ville de Nevers a été d'étendre Interstice sur l'ensemble du territoire de la ville, en constatant qu'il y avait des besoins à la Grande Pâture, au Banlay, peut-être plus maintenant qu'il n'y en avait à l'époque où nous avons créé Interstice sur l'Est. Nous aurions juste aimé que ce soit quand même un peu concerté et travaillé en partenariat avec le Département, qui est donc la collectivité dont relève la compétence. Il n'y a jamais eu moyen ! Nous les avons alertés sur le sujet à de nombreuses reprises. Les qualifications des

animateurs et des éducateurs spécialisés ne sont pas les mêmes. Si l'on veut étendre l'action d'Interstice à d'autres quartiers, il fallait alors multiplier par deux les personnels. Ce sont les éléments qui nous paraissent surprenants. Cela a suscité chez nous beaucoup d'interrogations, et cela nous a conduits à prendre la décision. Nous ne disons pas que le travail réalisé par Interstice soit inutile ou qu'il ne correspondrait pas à des besoins, mais ce n'est pas de l'éducation spécialisée.

*M. le Président :*

Madame Boirin. Pour l'observation que vous souhaitiez exprimer.

*Mme Boirin :*

S'agissant de l'observation, vous avez dénoncé deux dogmes.

Vous avez dénoncé les médias dans leur rôle de révélateurs de certaines structures inadaptées aux enfants. Je ne suis pas d'accord avec vous ; même si on ne peut pas réduire l'aide sociale à l'enfance à ces inadaptations et à ces dérives, il faut quand même dire ce qui existe, et ne pas se cacher derrière son petit doigt. Certes, cela fait mal. Cela fait mal pour tous ceux qui travaillent et qui font consciencieusement leur travail. Mais, c'est comme dans toute profession ; il y a des choses qui ne vont pas, et il y a des choses qui doivent être mises à jour. Parce que ces enfants qui ont déjà le malheur d'être placés, d'être enlevés de leur structure familiale, s'ils ont un deuxième malheur, qui est celui de mal tomber dans une structure et de vivre des choses bien pires que celles qu'ils vivent dans leur famille d'origine, je suis désolée, mais on doit prendre en considération ce fait.

Deuxième élément, vous avez dénoncé, et je suis en totale opposition avec vous, et le monde judiciaire aussi, d'ailleurs, le dogme du maintien à tout prix des relations parents/enfants. Effectivement, le monde judiciaire n'est pas du tout sur cette coupure des liens, et je suis étonnée que vous puissiez penser cela, parce que votre logique est plus budgétaire que morale, à mon avis. Vous avez des moyens limités, et j'en conviens. Il est difficile d'organiser un droit de visite médiatisé, mais la plupart du temps, les services sociaux demandent au juge des enfants une réduction très importante des relations parents enfants en visites médiatisées (souvent une heure tous les 15 jours ou par mois). Cela a beaucoup de conséquences sur les enfants. D'abord parce qu'il faut avoir à l'esprit que les enfants aiment toujours leurs parents, quels qu'ils soient. Et que la coupure des liens n'est pas une façon de les aider.

La façon de les aider, c'est de faire le deuil du parent idéal, et d'avoir des relations apaisées avec leurs parents, quels qu'ils soient.

La deuxième raison, c'est que la plupart des enfants qui sont placés, à 18 ans ou 20 ans, la première chose qu'ils font, c'est qu'ils retournent chez eux, pour la plupart.

Vous dénoncez un dogme, mais dans le même temps nous n'avons aucune étude sur ce que deviennent les enfants placés. Nous ne savons pas quelle est leur évolution scolaire, s'ils évoluent dans l'échelle sociale, leur ressenti et s'ils sont heureux d'avoir des limitations des liens avec leurs parents. Donc, vous ne pouvez pas dire qu'il s'agit d'un dogme. Ce n'est pas un dogme. De la même façon qu'il n'y a pas de dogme à la coupure à tout prix des relations parents enfants, ce que vous souhaitez dans certains cas. Je considère quant à moi que l'enfant doit faire le deuil du parent idéal, et qu'il doit continuer à voir ses parents, parce que ce sont ses parents et que l'on aime ses parents. On aime ses parents même quand ils vous frappent, voire quand ils vous violent. Cela se voit régulièrement en cours d'assises. Et on ne peut pas vouloir à tout prix cette rupture totale des relations parents enfants, dans certains cas.

*M. le Président :*

Aujourd'hui on explique que les Départements rempliraient mal, finalement, leur compétence concernant l'ASE. C'est ce qui est dit en ce moment.

Or, le problème est que l'on ne voit pas toute la complexité du travail qu'il y a à mener. Aujourd'hui, deux enfants sur cinq qui nous sont confiés ont des troubles psychiatriques, qui ne sont pas pris en charge. Nos services ne sont pas construits pour prendre en charge des enfants qui ont des troubles psychiatriques. Or, on nous les confie quand même, ce qui met nos services dans des conditions qui ne leur permettent pas de travailler correctement pour ces jeunes relevant de la pédopsychiatrie. C'est essentiellement cela qui bouscule leur séjour chez nos équipes. Cela retombe sur la qualité du travail de nos assistants familiaux et de nos équipes d'éducateurs. Je le regrette. Car on ne regarde pas quelle est la typologie, quel est l'état de santé psychiatrique des enfants que l'on nous confie. Des enfants qui se jettent sur des éducateurs relèvent de la pédopsychiatrie, et ils ne relèvent pas de l'ASE. Un enfant qui se jette sur un éducateur et qui le frappe n'a rien à faire dans une maison où l'on a des enfants de l'ASE, car il perturbe ses camarades, il perturbe les éducateurs, et il devrait être dans des maisons spécialisées pour traiter ce genre de troubles. Or, on les retrouve à l'ASE, parce que personne ne veut les prendre en charge ; surtout pas l'ARS, à qui le travail reviendrait. Il peut par contre être hospitalisé d'office dans un établissement, parce qu'autrement il met en péril toutes les équipes et les enfants qui sont autour de lui.

Sur la justice, ce que vous dites est important. Quand je suis arrivé, j'ai rencontré les directeurs de site et les éducateurs. Le problème que j'ai ressenti est le suivant. Il y a finalement un dialogue qui est absent entre les juges et nos éducateurs. Le président de tribunal dira que la décision de justice est souveraine et que personne ne doit la remettre en cause. Cependant, nos éducateurs, parce qu'ils connaissent les enfants autrement, ont une appréciation qui peut être différente. Par exemple, je ne partage pas avec vous l'idée qu'un enfant battu doit être obligé de voir ses parents. Obliger un enfant qui a été battu par

son père ou par sa mère à passer une heure avec lui, s'il peut le faire, il le fait, mais je comprends qu'il puisse ne pas le faire, et je pense que l'on devrait de temps en temps l'écouter. Vouloir maintenir à toute force le lien entre un enfant et les parents même dans ces conditions-là, cela me paraît compliqué. Mais nos problématiques avec la justice seraient plutôt un manque de dialogue.

Il faut admettre que les enfants confiés à l'ASE sont aussi tributaires du chemin que leur fait suivre les juges sans forcément savoir exactement beaucoup de choses sur leur personnalité. Nous sommes complètement spectateurs du chemin qui est fait faire par la justice aux enfants qui nous sont confiés à l'intérieur de l'ASE.

Pour revenir à l'émission de télévision, ces enfants atteints de troubles psychiatriques n'avaient rien à faire dans une maison où l'on mettait des enfants confiés. Effectivement, on voit dans le documentaire des images insoutenables, mais ces enfants n'avaient rien à faire à l'ASE. C'est ce qui fait qu'en ce moment on a un discours sur l'ASE qui est un peu catastrophique. Je le déplore. Mais reconnaissez que, sur la Nièvre, nous avons décidé que nous reconstruisons la MADEF. 9 pavillons vont être refaits à neuf à Châtillon-en-Bazois sous l'égide de SOS Villages d'enfants. Nous investissons 2,5 M€ Sur notre politique d'accueil de l'enfant, nous faisons un effort très important.

Nous sommes prisonniers de l'absence d'une vraie pédopsychiatrie sur le département, et du fait qu'à aucun moment on ne maîtrise la trajectoire des enfants qui nous sont confiés, puisqu'elle ne dépend pas de nous, mais des juges. Or, nous voulons faire de cette politique le dossier numéro un du Département. Nous mettons ce projet en marche, mais nous n'avons pas la reconnaissance de ce que nous sommes en train de faire.

*Mme Fleury :*

Juste un complément, car vous avez dit l'essentiel. Je n'ai pas dénoncé les médias, j'ai regretté que ce soit toujours présenté dans les médias sous le même prisme pour ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance. Il est présenté des situations, qui existent, et on ne peut pas les nier, mais il nous est aussi rapporté par les familles d'accueil et les professionnels que la prise en charge de ces enfants est compliquée, parce qu'ils sont sujets à avoir besoin d'une prise en charge médicale, de pédopsychiatrie, que nous ne pouvons pas leur apporter, en tout cas pas de la manière dont il conviendrait qu'on leur apporte, et particulièrement sur le suivi et encore plus lorsqu'ils sont en crise. C'est très destructeur des équipes, des groupes d'enfants dans lesquels ils se trouvent.

Quand je parle de dogme pour la justice, le mot est peut-être fort ou mal approprié, encore que... Vouloir préserver absolument le lien parent enfant envers et contre tout...

Vous avez raison, Madame Boirin, évidemment il ne suffit pas de dire que l'enfant est placé et qu'à partir du moment où il est placé c'en est terminé avec sa famille d'origine par rapport aux relations. Bien sûr



que non ! Néanmoins, il y a besoin souvent de stabilité, de répit pour ces enfants. Quand, à peine confiés dans une famille d'accueil ou une MECS, il faut mettre en place déjà des visites médiatisées, les liens toxiques existent aussi, y compris chez de très jeunes enfants. Les professionnels pourront vous dire que des enfants de trois mois ayant passé un quart d'heure dans les bras de leur mère vont mettre des jours à s'en remettre, alors qu'ils étaient plutôt apaisés sur l'endormissement, sur la prise des repas. Il suffit qu'ils soient mis en lien pour qu'un problème se pose. Ce que nous remontent nos professionnels, de leur point de vue, c'est qu'ils ne sont pas suffisamment pris en compte par les juges.

Quand nous demandons qu'il y ait moins de visites médiatisées, ce n'est pas que nous voulons couper le lien de l'enfant avec sa famille, mais c'est qu'il y a un besoin de répit, de stabilité, à un moment donné. Ce qui est très dommageable et très frustrant pour les professionnels, ce sont les ruptures de parcours incessantes auxquelles certains de ces enfants se trouvent confrontés. Là où il leur faudrait de la stabilité, on les ballote, ce qui les déstructure encore, ce qui contribue à les remettre dans un état de crise. Il faut alors reprendre le travail sans arrêt. On voit l'enfant souffrir, et c'est aussi beaucoup de souffrances pour les professionnels, qui sont très investis dans leur tâche.

*M. le Président :*

La parole est à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :*

On parlait de la prévention spécialisée, au départ. Avec votre autorisation, je vais recentrer le débat, non pas que le débat sur l'ASE soit inintéressant, mais il suppose certainement d'avoir entre autres l'avis de tous les professionnels, qui sont des personnes a priori formées pour analyser toutes ces situations, qu'elles soient vues sous l'œil de l'approche de l'enfance ou de l'approche de la parentalité, puisque c'est une question qui se pose tout à fait concrètement. Simplement, sur la question de préserver les liens ou pas entre l'enfant et les parents maltraitants, je dirais qu'il y a diverses façons et diverses méthodes pour préserver ce lien, et qu'il appartient aux professionnels de les utiliser. Je n'irais pas plus loin.

En ce qui concerne la prévention spécialisée, effectivement cela me paraît important de faire la part des choses. A l'échelle qui nous intéresse, à savoir les quartiers de Nevers, pour l'instant, il faut qu'il y ait quelque chose qui soit de l'ordre de la complémentarité entre l'intervention du Conseil départemental et l'investissement que cela suppose et ce qui est actuellement en train d'essayer de se construire à l'échelle de la Ville de Nevers en particulier à travers Interstice. On a d'une part de la prévention spécialisée et d'autre part la prévention de la délinquance. Ce sont deux choses bien différentes. Les éducateurs spécialisés ont des méthodes et des approches de travail qui dépendent de la sociologie de la ville, s'ils la connaissent, de la typologie des populations, puisqu'ils sont théoriquement formés pour cela, et des

méthodes d'approches aussi, qui sont des méthodes d'approches relationnelles, ce qui n'est pas le cas des animateurs. A chacun son métier.

Ce qu'il est important par contre, c'est qu'effectivement à l'échelle du territoire qui nous intéresse, les deux types de pratiques professionnelles puissent se rencontrer et être complémentaires. C'est là-dessus qu'il faut travailler, et je crois que, s'il y a effectivement une des exigences que nous devons avoir envers les salariés que nous allons recruter, éducateurs spécialisés, ce sera celle de travailler sur la notion de réseau, et sur ce qu'il est possible de mettre en place en termes de complémentarité des interventions. Il ne faut pas oublier que les jeunes sont plus nombreux que les travailleurs sociaux, et que si les travailleurs sociaux et les animateurs de tous poils ne sont pas unis et n'ont pas une direction commune de travail, ils vont perdre la partie. C'est ce que l'on a probablement oublié depuis quelques années sur Nevers et que l'on est en train de casser sur Nevers, pour des raisons plus ou moins particulières. Mais quand on voit aujourd'hui comment les centres sociaux sont en capacité de travailler, cela pose effectivement question sur leurs réelles capacités d'intervention, et ce n'est pas de leur faute, me semble-t-il.

Donc, il me paraît important aujourd'hui que, sur le territoire, chacun soit à sa place, et, en fonction de cette place, que l'on réétudie effectivement comment les uns et les autres peuvent travailler ensemble, parce que la tâche est immense.

*M. le Président :*

Je pense que nous avons eu là un débat intéressant. Nous avons pu comprendre des éléments les uns des autres.

Si vous souhaitez aller à la MADEF, à Noël-Berrier, ou à Châtillon, n'hésitez pas à vous rapprocher de Chantal Marchand qui sera ravie de vous accompagner pour que vous alliez sur le terrain par rapport à cette question.

Je mets le rapport aux voix le rapport présenté par Delphine Fleury. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE MADEF**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 18.**

## Rapport de Mme Fleury :

*M. le Président :* La parole reste à Delphine Fleury pour le budget annexe de la MADEF.

*Mme Fleury :* Concernant le budget annexe de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MADEF), les dépenses de fonctionnement pour 2019 s'élèvent à 5 202 449,33 €. Le montant de la dotation globale versée à la MADEF s'élève à 4 857 537,89 €.

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille est un établissement qui fonctionne pour l'accueil et l'hébergement à temps complet, 365 jours par an, 24 heures sur 24, pour un accueil d'enfants de 0 à 18 ans. Il y a 4 sites de la MADEF. Le site principal à Noël-Berrier à Nevers, qui accueille des enfants de 8 à 18 ans. Le site de Clairefontaine à Garchizy, qui accueille les enfants de 0 à 7 ans, et les adolescents garçons. C'est également deux structures pour le travail en lien avec les familles et sur la parentalité, Parent'ailles sur le quartier des Bords de Loire et la maison de la parentalité au Banlay à Nevers, où sont accueillis à la journée des parents qui rencontrent des difficultés éducatives et qui souhaitent trouver des conseils ou un accompagnement.

Nous vous proposons également d'arrêter un prix de journée sur la pouponnière, et le foyer de l'enfance. Le prix de journée proposé s'élève à 247,32 € pour 2019. Pour ce qui concerne la parentalité, les dispositifs sont gratuits.

Concernant l'investissement, les projets majeurs sont :

- La restructuration de l'établissement MADEF. 1 415 071,87 € sont inscrits et disponibles sur la section investissement. 3 000 € seront nécessaires pour les frais d'étude et 650 000 € pour l'acquisition du terrain.

Différents travaux listés dans le rapport sont par ailleurs nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement.

Le focus de l'année 2019 est sur le démarrage du projet de restructuration de la MADEF.

*M. le Président :* Sur la MADEF, nous en sommes au stade du programme. Nos équipes ont travaillé pour essayer de mettre sur le papier leur MADEF idéale. Par exemple, nous avons décidé que les unités passeraient de 12 à 8, par exemple. Qu'il y aurait des unités d'accueil ; quand on un enfant arrivera chez nous, on ne le mettra pas tout de suite dans une unité de vie habituelle, mais il y aura une phase d'observation. Nous avons travaillé sur l'espace où se font les visites médiatisées. Tout cela a été formalisé par écrit, et nous venons de choisir un programme. Il prendra en considération ce qui a été exprimé en le positionnant dans un plan. En termes de choix de terrain, il nous reste

deux options, et nous vous tiendrons informés. Je reste sur l'idée de pouvoir poser la première pierre avant début 2021 au plus tard.

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :* Par rapport au terrain, justement, ce coût de 650 000 € me paraît énorme. Y a-t-il une explication ?

*M. le Président :* On est sur des options. A Nevers, on nous vendrait le terrain 35 € le mètre carré. Nous sommes sur des terrains qui sont proches de l'hôpital. Il nous faut 10 000 mètres carrés. Il faut être proche d'un nœud multimodal de façon à ce que les enfants puissent aller dans les collèges et les écoles où ils ont l'habitude d'aller.

*Mme de Mauraige :* Je vois qu'il y a l'achat de deux véhicules. L'option location a-t-elle été envisagée, plutôt que de l'acquisition ?

*Mme Fleury :* Nous avons plutôt choisi le modèle départemental, où nous avons une flotte de véhicules. Les véhicules sont fortement utilisés, dès lors que les occasions de transporter les enfants pour toutes sortes de raisons sont très nombreuses.

*M. le Président :* Je vous propose de voter sur le budget de la MADEF.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PLANIFICATION FAMILIALE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 19.**

**Rapport de Mme Fleury :**

*M. le Président :* Je passe la parole à Mme Fleury pour le budget primitif 2019 sur la politique de protection maternelle et infantile.

*Mme Fleury :*

Le présent rapport vise à présenter le budget primitif 2019 permettant de conduire la politique relative à la Protection Maternelle et Infantile. Les crédits mobilisés se décomposent de la façon suivante :

- en dépenses : 427 700 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement,
- en recettes : 151 000 € en fonctionnement.

Le schéma départemental s'appuie sur un contrat enfance jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales, qui valorise l'engagement du Conseil départemental dans le domaine de la prévention et du soutien aux actions innovantes en matière de parentalité, le travail partenarial entrepris. Les recettes de fonctionnement correspondent notamment à une partie ETP des agents qui sont positionnés sur ces missions.

Par ailleurs un travail de prévention s'exerce et se renforce au Centre de Planification et d'Education Familiale, au sein de la Maison de la Prévention, située rue Lamartine à Nevers et dans les antennes du département à Château-Chinon, à Decize, à Cosne et à Clamecy.

Nous sommes le seul département de France retenu pour participer à un projet européen ERASMUS Plus nommé CHILD'IN, qui est associé avec un organisme de formation, et trois autres pays (Belgique, Portugal, Pologne). La collectivité s'engage à concourir à la rédaction d'un référentiel européen de formation des assistants maternels pour l'accueil d'enfants présentant des troubles de la sphère autistique, en vue de permettre leur inclusion dans le milieu ordinaire. L'action va s'achever en 2020, avec un budget prévisionnel en dépenses évalué à 5 000 € correspondant à des frais de transport et d'hébergement. Cette action est soutenue par des fonds structurels européens, avec le versement d'une recette de 27 938 € sur trois ans.

Les actions pour l'année sont détaillées dans le rapport :

- Accueil Petite Enfance, en lien avec le Centre d'Action Médicosociale Précoce (CAMSP) : 370 200 €
- Démarche de prévention au Centre de Planification et d'Education Familiale : 50 000 €
- Prévention médicosociale : 7 700 €

Des dépenses d'investissement sont prévues pour l'achat de matériel médical et de puériculture.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas de questions sur le sujet, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE MEDIATION FAMILIALE NIVERNAIS MORVAN

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 20.**

**Rapport de Mme Fleury :**

*M. le Président :* La parole revient à Delphine Fleury pour la convention d'objectifs et de financement du dispositif de médiation familiale Nivernais Morvan.

*Mme Fleury :* Il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales et le Conseil départemental, pour une activité de médiation familiale sur le territoire Nivernais Morvan, à hauteur d'un ETP de 0,25 pour l'année 2018 et dans une perspective de 0,50 ETP en 2019.

La médiation familiale vise à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation de la famille, en aidant à trouver des solutions, à reconstruire le lien familial, à accompagner les réorganisations familiales, et elle vise à permettre aux parents d'exercer leur autorité parentale conjointe, et à trouver ensemble des accords sur les modalités d'organisation de la vie familiale dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse d'allocations familiales verse une prestation de services, qui couvre 75 % des frais de fonctionnement du service. Bien sûr, il y a d'autres financements qui peuvent être mobilisés, auprès d'autres financeurs (justice, MSA...).

La démarche a été initiée au sein du site d'action médicosociale de Château-Chinon. La chef de service et la médiatrice familiale sont impliquées dans le développement de ce projet sur le territoire Nivernais-Morvan.

*M. le Président :* Nous sommes là sur une démarche d'expérimentation. Nous la menons sur un site, et nous verrons si nous pourrons le faire sur les autres sites, si cela fonctionne correctement.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

### Rapport de M. le Président :

#### Numéro 21.

### Rapport de M. Bazin :

*M. le Président :*

La parole revient à Fabien Bazin qui va nous parler de la politique relative aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

*M. Bazin :*

Le présent rapport vise à présenter le budget primitif 2019 en matière d'action sociale – politiques Personnes Agées, Personnes Handicapées soit des inscriptions à hauteur de 79 380 487 € en dépenses de fonctionnement, 351 800 € en dépenses d'investissement et 19 903 548 € en recettes de fonctionnement.

La loi Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) a marqué une forte évolution dans l'accompagnement de l'autonomie. Un des éléments fondamentaux de ce texte est le rapport Piveteau que porte la devise de « zéro personne sans solution ».

La loi revisite des dispositifs que nous connaissons bien : l'allocation personnalisée d'autonomie, en améliorant la prise en charge, l'accueil familial social, notamment au titre de la formation des accueillants, et surtout la Conférence des financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie. Nous sommes dotés chaque année à ce titre de 600 000 € environ en crédits, pour accompagner des projets émanant des territoires, portés par des acteurs de proximité, tels que les centres sociaux. C'est une manière de tester des actions de terrain qui font sens et qui permettent d'avancer et de faire avancer la réflexion au sein du Département sur ces questions importantes. S'y rajoute le forfait autonomie, attribué aux 4 résidences autonomie de la Nièvre.

Les CPOM sont maintenant ouverts aux maisons de retraite. Ils ont nécessité un travail extrêmement conséquent des équipes techniques du Département, notamment avec les grandes associations (FOL, Sauvegarde...), pour contracter sur une période longue et faire se rencontrer les besoins, les souhaits, la déclinaison de la politique départementale et les enjeux propres à l'association. Le travail qui reste à mener, pour lequel nous avons pris un peu de retard, parce que c'est un travail immense si on veut le faire avec qualité, est de décliner ces engagements sur plusieurs années, avec un objectif et avec des moyens dédiés, à l'ensemble des maisons de retraite du département. N'hésitez pas, d'ailleurs, dans les territoires, à vous manifester auprès des équipes. C'est quelque chose qu'il faut véritablement coproduire. Même s'il s'agit d'un dialogue entre un établissement et le

Département, la place des élus locaux dans ces dispositifs doit être de plus en plus importante, parce que nous avons une connaissance du territoire qui est extrêmement fine.

Si l'on décline de manière budgétaire les montants prévus au titre de l'année 2019, il y a bien évidemment l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour un montant de 28 6000 €. On la décline aussi à domicile. La façon dont on accompagne les personnes qui restent chez elles est un enjeu fort pour le Département, parce que cela nécessite aujourd'hui de revisiter les dispositifs dits d'aide à domicile et de soins à domicile. Le concept de SPASSAD, inscrit dans la loi, qui est la fusion un peu autoritaire des deux services n'est pas la façon dont le Département souhaite mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs, mais bien de rechercher, au-delà de ces deux acteurs, l'ensemble de ceux qui accompagnent les personnes âgées ou handicapées.

Il n'est pas rare, quand on est seul à domicile, de voir passer cinq ou six intervenants qui ne communiquent pas entre eux, qui parfois ne sont pas les mêmes d'un jour sur l'autre, d'une semaine sur l'autre, ce qui est évidemment déstabilisant pour les personnes seules chez elles. A cet égard, les élus locaux, les familles, les voisins sont des acteurs du maintien à domicile, et d'ailleurs de la vie en établissement, ce qui ne va pas de soi puisqu'ils ne sont pas identifiés dans les textes en tant que tels, mais si on se place du point de vue de la réalité en établissement ou à domicile, ce sont bien les acteurs qui sont en première ligne.

La question des aidants notamment est une question centrale sur laquelle nous essayons de réfléchir avec le Conseil départemental de l'autonomie et de la citoyenneté, qui a succédé au CODERPA, et qui rassemble toutes les bonnes volontés, au fond, qui ont un regard sur ces sujets. Dans le cadre de cette assemblée, nous avons procédé à l'audition d'un sociologue, Bernard Ennuyer, qui nous rappelait qu'au niveau national les moyens réservés au maintien à domicile représentent un tiers des dépenses publiques, les deux tiers étaient fléchés sur l'établissement. Je pensais que l'on était au moins sur un point d'équilibre entre les deux dispositifs.

Nous avons tous parlé dans cette assemblée et ailleurs de la priorité au maintien à domicile, d'une part parce que cela coûte moins cher et d'autre part parce que c'est plus respectueux des souhaits des personnes âgées ou en situation de handicap. Ce n'est pas le cas, ce qui prouve qu'il y a un travail particulier à faire collectivement sur cette question pour rééquilibrer le sujet « domicile » et le sujet « maison de retraite ». C'est tout cela que l'on retrouve au fil du rapport et dans le cadre de ce budget.

Nous ne reviendrons pas particulièrement sur la prestation de compensation du handicap. Là encore, on sait qu'elle est notoirement insuffisante et que les sujets liés au handicap sont des sujets extrêmement difficiles, qui nous mobilisent d'ailleurs au sein de cette assemblée au titre de la commission des droits de manière



extrêmement dense ; on a des réflexions régulières pour essayer de trouver le bon équilibre entre notamment le secret médical ou le secret professionnel et la nécessité d'avoir une connaissance fine des dossiers et des situations.

Là encore, nous menons un travail, suite à la réponse à un appel à projets de la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie qui a permis de décrocher un budget de l'ordre de 50 000 € et qui fait intervenir une équipe de designers de service pour réfléchir notamment aux conditions d'accueil au sein de la maison départementale du handicap.

Nous avons été par ailleurs lauréats d'un second appel à projets autour de la question de la maison de retraite, et nous avons obtenu 50 000 € de crédits de la CNSA pour essayer d'imaginer la « maison de retraite du futur ». Nous espérons que cette réflexion nous permettra de proposer, y compris au niveau national, une autre façon d'aborder la question du grand âge. Cela tient pour partie, par exemple, à la question de l'hébergement. Aujourd'hui, les dispositifs financiers d'Etat favorisent l'humanisation des maisons de retraite, c'est-à-dire des travaux lourds, et ne nous permettent pas de travailler sur les habitats alternatifs, qui seraient le chaînon manquant entre le maintien à domicile et l'établissement. Il faut que l'on y réfléchisse aussi à la question de l'accompagnement à la mutualisation de la retraite, pour, à titre privé, vivre avec des personnes que l'on connaît dans un même logement privé,

Les dispositifs Conférence des financeurs, MAIA, PAERPA, posent le même principe, qui est assez juste, du travail collectif. Une fois que l'on a dit, il faut que les réalisations concrètes puissent suivre la bonne méthode. Nous essayons d'éviter, autant que faire se peut, les discussions sur le chevauchement peu clair entre les subventions de l'Etat et les interventions du Conseil départemental. Il y a aujourd'hui une discussion concrète qui se traite au travers des projets sur la place des uns et des autres ; la part, au titre du financement de l'Etat, de la dépendance, ou en tout cas de la médicalisation de la dépendance ou du handicap n'étant aujourd'hui pas suffisamment claire. Je sais que le Président Lassus discute régulièrement sur le sujet avec le directeur de l'ARS pour que l'on arrive à trouver un *mid-term* qui permette de mieux identifier les financements et donc de mieux accompagner les personnes en situation de grand âge ou de handicap.

Sur les accueils de jour, nous avons le chiffre de 1,9 M€ fléchi sur notre budget, mais une réalité de ces accueils de jour qui n'est peut-être pas totalement opérante, ou qui date d'un autre moment. La question du cahier des charges de ces lieux d'accueil temporaires mériterait d'être revisitée, de manière à mieux correspondre au temps présent.

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ont vocation à contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées, en vue de maintenir ou de restaurer les liens sociaux, professionnels et faciliter leur accès aux services (4 275 000 €). Avec

le SAVS, on a ce lien permanent et extrêmement important avec la vie de tous les jours.

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) accompagnent pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un suivi médical et paramédical en milieu ouvert. Il existe deux structures sur le territoire (499 500 €).

Les SAVS et les SAMSAH sont des outils extrêmement précieux et efficaces dans notre département, sur des situations qui sont toujours difficiles à vivre et à appréhender.

Des subventions sont versées par le Département pour soutenir diverses associations telles que l'UNAFAM, PAGODE pour le dispositif SARA, NIEVRE ALZHEIMER, l'APIAS pour le dispositif expérimental DAPsyVE ainsi qu'au GIP MDPH.

Sur le déploiement des CPOM sur les EHPAD, 2019 est l'année de lancement effectif de cette démarche. Le Département a engagé une démarche de contractualisation avec les établissements. Au fil des Sessions et des Commissions Permanentes, nous allons donc voir passer un certain nombre de contrats. Les volumes financiers sont importants, et sur chacun de ces contrats il y a un travail spécifique mené, et qui mérite notre attention.

Voilà de manière synthétique la présentation de cette politique, qui est l'une des politiques les plus importantes en termes de volumes financiers et en termes de compétences pour le Département. Je rappelle que le secteur médico-social dans notre département, c'est le premier employeur. Nous sommes confrontés à des situations complexes pour les équipes qui sont sur le terrain. Je pense aux aides à domicile, aux ASH, qui aujourd'hui sont rémunérés de manière totalement indécente, au regard du travail qui est fourni. Il y a un enjeu social et social extrêmement fort sur cette politique.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur le sujet ?

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF – POLITIQUE SANTE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 22.**

## Rapport de Mme Bézé :

*M. le Président :*

La parole est à Stéphanie Bézé pour nous présenter le budget primitif lié à la politique Santé.

*Mme Bézé :*

Le présent rapport vise à présenter le budget primitif 2019 en matière de politique Santé. Cette politique contribue à la mission de prévention et d'éducation pour la santé, mais aussi plus largement celle touchant d'autres missions de santé publique. Les crédits mobilisés se décomposent de la façon suivante :

- en dépenses : 205 570 € en fonctionnement, et 5 350 € en investissement

- en recettes : 205 000 € en fonctionnement.

Une convention pluriannuelle d'objectifs établie avec le réseau Résédia (conformément à la nouvelle procédure mise en place par le Conseil départemental pour les demandes de subvention supérieures ou égales à 5 000 € et aux préconisations de la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations) est aussi proposée à la validation.

La Nièvre fait partie des départements qui ont enregistré la plus forte baisse du nombre de médecins inscrits à l'Ordre au 1/1/2018, ce qui la situe au 94<sup>e</sup> rang de classement du nombre de médecins inscrits entre 2017 et 2018. Cependant il est noté un effectif stabilisé des médecins généralistes sur 2017/2018. Les médecins sont inégalement répartis sur le territoire régional. L'âge moyen des médecins en exercice (tous modes confondus), en activité régulière est de 53,9 ans en 2018 (l'âge moyen en France est de 50,7 ans). (*données issues de l'Atlas de la démographie médicale en France : situation au 1/1/2018*)

Certains indicateurs sont préoccupants pour la Nièvre. Le département présente l'un des taux standardisés de mortalité entre 2006 et 2013 les plus élevés et une espérance de vie réduite, inférieure à celle des autres départements de la Région notamment pour les hommes. La mortalité prématurée évitable (moins de 65 ans) est de près de 250 décès pour 100 000 habitants (200 en région). Sur les 250 décès évitables, il est estimé que 76 décès pourraient être évités par une amélioration des prises en charge par le système de soins.

Le Conseil départemental souhaite tout mettre en œuvre pour inverser ces tendances. À ce titre, il poursuit un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé à travers :

- une offre de santé gratuite favorisant l'accès aux soins pour les personnes les plus démunies dans les locaux de la Maison de la Prévention à Nevers.

- une politique de prévention grâce au travail partenarial conduit par la Maison Départementale de la Promotion de la Santé (MDPS).

- une participation locale et régionale aux actions de prévention, à travers, notamment les Contrats Locaux de Santé (CLS).
- une action forte sur l'attractivité du territoire par l'attribution de bourses, par des actions d'accompagnement à l'installation des médecins.
- la mise en place de la mutuelle départementale : le Département a pris l'initiative de faciliter la mise en place d'un dispositif Nièvre Santé pour tous avec un nombre d'adhésions important (1 167).

Pour 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 205 570 € qui comprennent :

- . La promotion de la vaccination : 29 640 €: 28 940 €
- . La lutte contre la tuberculose : 22 000 €
- . La prévention des infections sexuellement transmissibles : 41 000 €

En matière d'actions en faveur de la santé Publique (104 420 €), une intervention sur l'attractivité du territoire est menée :

➤ par l'attribution de bourses :

- pour les étudiants en médecine (19 bourses d'études attribuées à des étudiants en médecine depuis 2016). Pour 2019, il est prévu le renouvellement de 10 bourses d'études et la mise en place de nouvelles bourses (deux en cours d'instruction).
- pour les étudiants en ergothérapie : une bourse attribuée en 2018. Pour 2019, renouvellement d'une bourse et attribution d'une nouvelle bourse possible.

➤ par des actions visant à promouvoir le territoire et les bourses : - participation au forum de l'emploi de Clermont-Ferrand et au salon de l'enseignement supérieur de Nevers, deux week-ends découverte du département en faveur des internes en médecine (mise à disposition de deux bus par le Conseil départemental pour le transport des étudiants).

➤ par des actions d'accompagnement à l'installation des médecins :

- depuis mars 2018, création d'une cellule d'accompagnement (ARS/CD) à l'installation des médecins (réunion trimestrielle).
- mise à disposition de 3 logements de type F4 en location pour l'accueil en priorité d'étudiants en médecine ou de médecins remplaçants. Ces appartements sont situés dans le bâtiment Lamartine à Nevers.
- aide technique à la création d'une maquette internat de médecine générale spécifique à la Nièvre construite conjointement avec les Agences Régionales de Santé

Une action forte pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé est menée. Des actions de prévention et de promotion de la santé vont être déployées à l'échelle départementale.

Des subventions sont par ailleurs attribuées aux associations œuvrant dans le domaine de la Santé Publique : 8 510 €

- . Union départementale des amicales pour le don du sang et bénévoles de la Nièvre : 450 €
- . Ecoute et vie 58 : 1 350 €
- . France Adot : 360 €
- . Association Résédia : 5 000 €
- . Groupement national Vie libre : 800 €
- . Solidarité Verneuil : 500 €

Au titre des actions marquantes 2019, on peut rappeler le bilan des bourses d'études de médecine. Ce bilan est positif. Si l'objectif de départ était d'atteindre 30 signatures de contrat en 6 ans, en 2018 (soit en 3 ans) on atteint 63,33 % de l'objectif. En 2018, 9 nouvelles bourses ont été accordées, 3 médecins se sont installés, et un médecin exerce en milieu hospitalier, 3 étudiants font des remplacements.

En 2019, 3 installations sont prévues sous réserve que les étudiants aient soutenu leur thèse.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 350 € Ces dépenses couvrent l'achat de matériel médical à hauteur de 250 € et une extension Websit sur Siloxane (logiciel CeGIDD) à hauteur de 4 000 € concernant le CeGIDD.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 205 000 € La participation financière de l'ARS Bourgogne Franche-Comté a été augmentée au titre du financement du CeGIDD, ceci en raison des dépenses supplémentaires liées au dépistage en direction des personnes migrantes.

*M. le Président :*

Le Conseil de l'Ordre a sorti ses statistiques sur les médecins sortants et rentrants. Nous sommes à - 1. C'est proche de zéro, et c'est la première fois depuis une vingtaine d'années que l'on va avoir autant d'entrants que de sortants en inscriptions au Conseil de l'Ordre. Cela contredit un peu le mauvais classement que l'on nous avait promis. C'est à surveiller, mais on voit bien une évolution positive cependant. Nous avons 22 contrats signés. 3 médecins se sont installés. 19 sont en cours. Le but est d'arriver à 30, avec des entrants et sortants, ce qui devrait, sur quatre ou cinq ans, nous permettre de repeupler un peu en médecins le territoire.

Ce budget est largement financé par nos partenaires.

Y a-t-il des demandes d'explications ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PETR VAL DE LOIRE NIVERNAIS 2019-2023 ET CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PETR NIVERNAIS MORVAN

### Rapport de M. le Président :

#### Numéro 23.

*M. le Président :* La parole est à Stéphanie Bézé pour le contrat local de santé du PETR Nivernais Morvan.

*Mme Bézé :* Le Contrat Local de Santé (CLS), issu de la loi Hôpital Patients Santé Territoires, a pour but de consolider le partenariat local sur les questions de santé, en coordonnant l'action de différents champs de la politique publique menée par les collectivités régionale, départementale et territoriales avec les enjeux du Projet Régional de Santé (PRS). L'objectif est de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le champ du CLS est élargi à l'ensemble des domaines d'intervention des partenaires signataires, allant au-delà de l'offre de soins comme faciliter les parcours de soins et de santé (prévention, soins, médicosocial, ...), mais aussi prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations (logement, environnement, emploi, éducation, relations sociales, mobilités, ...).

#### **Le contrat local de santé du PETR Nivernais Morvan.**

Il est construit autour de 5 axes stratégiques :

- la démographie médicale et paramédicale,
- l'offre médicosociale et sociale,
- la prévention de proximité,
- la santé et environnement,
- la coordination et l'évaluation du CLS.

Des fiches actions sont écrites pour chacun des axes et sont jointes au contrat socle du Contrat Local de Santé.

Le Conseil départemental mobilisera ses moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales qu'il a définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021. Sa contribution au CLS, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur 4 éléments :

- une offre sanitaire, sociale et médicosociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des

personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance.

- une articulation des compétences de la collectivité avec les partenaires afin d'agir sur les déterminants de santé (environnement, transports, habitat...) et conduire des actions de promotion et d'éducation à la santé.

- des actions d'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, des étudiants en santé (bourses, service sanitaire, recherche de professionnels de santé...).

- un soutien financier à de nombreuses associations menant des actions dans le champ de la santé.

### **Le contrat local de santé du PETR Val de Loire Nivernais**

Il est construit autour 4 axes stratégiques :

- Soins de proximité,
- Prévention,
- Médicosocial et social,
- Santé Environnement.

Un cinquième axe « Coordination/animation et évaluation du CLS » définit les modalités de mise en œuvre de la convention.

Il constitue un axe d'ingénierie porté par le Pays Val de Loire Nivernais et par l'Agence Régionale de Santé. Ces axes se déclinent en fiches actions.

Le Conseil départemental mobilisera ses moyens humains et outils de droit commun, conformément, d'une part aux politiques départementales qu'il a définies dans le cadre des schémas départementaux, programmes et plans et, d'autre part, aux axes de Nièvre 2021. Sa contribution au CLS, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, repose sur 4 éléments :

- une offre sanitaire, sociale et médicosociale de proximité en direction de différents publics et en particulier des personnes en situation de vulnérabilité et de fragilité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des adolescents et jeunes adultes, de l'enfance et de la petite enfance.

- une articulation des compétences de la collectivité avec les partenaires afin d'agir sur les déterminants de santé (environnement, transports, habitat...) et conduire des actions de promotion et d'éducation à la santé,

- des actions d'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé, des étudiants en santé (bourses, service sanitaire, recherche de professionnels de santé...),

- un soutien financier à de nombreuses associations menant des actions dans le champ de la santé.

La démarche, en signant les Contrats Locaux de Santé, est de permettre une participation active de la collectivité, des services de l'État et de l'ARS, avec l'implication des acteurs de santé dans un objectif commun de lutter contre les inégalités de santé.

*M. le Président :*

Y a-t-il des réactions sur ces contrats locaux de santé ?

*M. Joly :*

Peut-être un mot. Tout cela est pavé de bonnes intentions. Sauf que pendant ce temps-là, l'ARS continue de réorganiser. Il y a des risques aujourd'hui qui n'étaient pas connus au moment où ce travail a été fait concernant la maternité d'Autun notamment. C'est un exemple. Depuis, nous avons eu aussi le risque sur certains services de chirurgie de Decize. C'était il y a quelques semaines ou quelques mois. Aujourd'hui, c'est la maternité d'Autun. Si la maternité d'Autun était supprimée, il y a des zones dans la Nièvre qui se retrouveraient à 1 h 15 mn d'une maternité. Vers Brassy, Dun-les-Places, Montsauche, on est au milieu d'un territoire où les maternités sont Auxerre, Semur-en-Auxois, Le Creusot et Nevers. Cela n'est pas possible. Il y a vraiment aujourd'hui une menace sur cette maternité. Ce qui est annoncé par l'ARS inquiète fortement les populations locales.

Nous aimerions que l'Etat engage des actions en rapport avec les orientations de ce contrat local.

Pour la maternité d'Autun, ce n'est pas un problème de manque de médecins, mais il y a 260 naissances ; on n'est pas aux 300 naissances. Mais cela ne me paraît pas si dramatique, sûrement moins dramatique que d'être à plus d'une heure d'une maternité pour une part importante de la population du territoire concerné.

*M. le Président :*

Je pense que c'est plutôt le rôle de notre association. Lors de la prochaine réunion, nous étudierons la question de la maternité d'Autun. Tout l'Est de notre département va être confronté à une problématique compliquée.

Sur les contrats locaux de santé, on est plutôt autour de ce qui est périmédical. La problématique ici est plutôt de bien surveiller que les engagements de l'ARS pris dans les contrats de santé soient suivis d'effets.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nous avons terminé cette première journée de session.

*(La séance est close à 17 h 48)*



## **JOURNEE DU 26 MARS 2019**

*(La séance débute à 9 h 10)*

*M. le Président :* Nous allons commencer cette deuxième journée.

Guy Hourcabi a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Catherine Mer a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Marc Gauthier a donné pouvoir à Corinne Bouchard.

Stéphanie Bézé a donné pouvoir à Alain Herteloup.

Vous trouverez 4 motions sur vos tables, que nous pourrons voir en fin de séance.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – ENVIRONNEMENT ET EAU**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 24.**

**Rapport de Mme Delaporte :**

*M. le Président :* Nous allons passer la parole à Blandine Delaporte pour nous parler d'environnement et d'eau.

*Mme Delaporte :* Le rapport sur la politique environnementale s'étoffe un peu cette année, avec un rapport commun sur l'environnement et un sur l'eau, auquel on adjoint également les activités de pleine nature. Le budget 2019 et l'action départementale en matière d'environnement sont marqués par l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique sur la base d'un diagnostic autour de la vulnérabilité de

notre territoire. C'est un des grands points du budget de 2019 dont je vous parlerai tout à l'heure.

Il s'agira à la fois d'engager l'adaptation des politiques publiques départementales, mais également d'accompagner les territoires infra départementaux dans le processus de prise en compte de ces changements climatiques dans leur stratégie et leurs politiques publiques. C'est une démarche transversale. La sécheresse du deuxième semestre 2018 nous a amenés sur l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques.

Il est proposé d'inscrire 555 652 € en dépenses de fonctionnement, 488 688,50 € en dépenses d'investissement, soit une augmentation de 9 % pour le budget de fonctionnement, et une diminution de 21 % pour le budget d'investissement.

### Politique Biodiversité et Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Concernant la mise en œuvre de la stratégie « biodiversité », les actions consisteront cette année en l'élaboration de différents appels à projets (AAP) dont l'impact budgétaire portera sur l'exercice 2020. Le premier concerne les « Atlas de la biodiversité ». Ils peuvent être un outil pour les communes ou les intercommunalités dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme. Nous mettons en œuvre cette proposition à faire aux intercommunalités et aux communes.

Le deuxième appel à projets concerne l'accompagnement et la promotion des haies/mares à l'échelle des exploitations agricoles. Cela entre aussi dans la thématique de la sensibilisation du public à la biodiversité, et de l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques.

C'est l'occasion pour moi aussi de saluer le travail réalisé par les agents des routes concernant l'entretien des espaces naturels sensibles. Ce sont ces agents qui s'occupent au quotidien de ces espaces, et qu'ils en soient remerciés.

Il y a aussi des partenaires locaux qui s'occupent de ces espaces. C'est notamment un certain nombre de chantiers d'insertion ou d'associations locales. Merci également à ces partenaires qui, au quotidien, permettent l'entretien de ces espaces naturels.

### Politique Activités de Pleine Nature

Nous avons en 2018 relancé la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires, qui est l'organe de concertation autour de cette démarche et de cette politique. Il vous est proposé de valider la nouvelle stratégie d'actions de la politique « Itinéraires et Activités de Pleine Nature » ainsi que son règlement d'intervention, annexés au rapport. La CDESI est constituée d'acteurs à la fois du tourisme, du sport et des associations naturalistes. Nous avons rééquilibré un peu les choses, puisque, si le monde sportif et le monde des acteurs du tourisme étaient correctement représentés, celui de l'environnement

l'était moins, et donc nous avons ajouté quelques partenaires naturalistes et qui font la promotion de l'environnement.

Parmi les actions proposées en 2019, il s'agira de soutenir la rénovation et l'entretien d'itinéraires intercommunaux ainsi que la création d'itinérances thématiques sur certaines intercommunalités, d'inaugurer la section nivernaise de la Grande Traversée du Massif central à VTT, de candidater à l'appel à projets « vélos et territoires » permettant d'établir le schéma directeur des véloroutes nivernaises, de soutenir les partenaires associatifs dans leurs activités contribuant à démultiplier la politique départementale en matière d'activités de pleine nature.

### Politique Énergie

Le service Environnement arrive en soutien technique dans les démarches visant à réduire les consommations énergétiques de la collectivité, et il développe ainsi un accompagnement technique et méthodologique des services « gestionnaires » de la collectivité départementale. Le programme fluides-énergie expérimenté dans les 30 collèges a dressé un état des lieux des consommations de fluides et d'énergie de ces établissements. Un plan d'action de maîtrise et de réduction de ces consommations sera élaboré en interne en 2019.

### Politique Forêts

Au cours de l'année 2019, des travaux d'amélioration de la peupleraie de Decize et de coupes de bois participant à l'amélioration de ce patrimoine naturel seront effectués. Je rappelle que le Département est propriétaire de 358 hectares de forêts, et qu'ils sont labellisés Forest Stewardship Council (FSC) et PEFC, des labels de gestion raisonnée de la forêt. Nous voulons maintenir évidemment la qualité de gestion de ces espaces, et maintenir ces labels.

### Politique Sensibilisation à l'Environnement

L'adaptation du territoire au changement climatique devient aujourd'hui un enjeu majeur pour notre département. La collectivité s'engage dans l'élaboration d'une stratégie d'actions permettant de réduire ses émissions de GES, mais également d'adapter son territoire dans ses capacités de résistance aux aléas climatiques. Il y a bien sûr la question de l'agriculture et des exploitations agricoles, qui doivent effectivement s'adapter au dérèglement climatique. Il y a d'autres points ; les routes, par exemple, ont beaucoup souffert cet été à cause de la sécheresse. Elles souffrent, bien évidemment, du gel chaque année, mais elles souffrent également de la sécheresse. Il y a la ressource en eau, évidemment, et la qualité de l'eau, et puis aussi la biodiversité est impactée. Les forêts également ont beaucoup souffert cet été, et elles ont été fragilisées : les arbres ont été fragilisés tout l'été, et de ce fait beaucoup sont tombés aux premières neiges ou aux premiers coups de vent.

Nous allons poursuivre, avec la Direction de l'Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur, les actions de sensibilisation par

l'accompagnement des collèges sur les actions « potagers et jardins pédagogiques dans les collèges ».

Les associations de sensibilisation à l'environnement (M.E.L.A., N.I.D., Instant Nature, Adater) emmèneront les collégiens à la découverte de la biodiversité dite « ordinaire », à proximité de leurs établissements respectifs.

### Politique de l'Eau

Le Département apporte un appui technique aux collectivités (communes et EPCI) compétentes en matière d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Dans le domaine de l'assainissement, cette mission concerne 73 collectivités signataires d'une convention : 66 communes, 4 communautés de communes et 3 syndicats intercommunaux.

Dans le domaine de l'eau potable, dans un contexte d'évolution climatique où les risques de manque d'eau ne sont pas exclus, l'appui aux collectivités sera priorisé sur une réduction de la pression sur la ressource, notamment par l'amélioration des rendements des réseaux. 29 collectivités (communes ou EPCI) sont signataires d'une convention. Les missions d'assistance technique bénéficient de soutiens financiers de la part des Agences de l'Eau et des collectivités concernées. Les recettes correspondantes devraient s'élever à 140 000 € dont 104 000 € provenant des Agences de l'Eau et 36 000 € provenant des collectivités.

En matière de qualité des cours d'eau, un réseau de mesure mis en œuvre avec l'appui des Agences de l'Eau permet de connaître la qualité des cours d'eau sur le territoire nivernais. En 2019 ce réseau comprend 30 points définis en lien avec les acteurs concernés. Le réseau est soutenu financièrement par les Agences de l'Eau. La recette correspondante est estimée à 47 000 €

Le Département, via son Service de l'Eau, vient en appui financier de deux structures : l'Etablissement Public Loire (EPL), et l'Institut pour l'Entretien des Rivières (IER), structure qui réunit les Départements de l'Yonne et de la Nièvre et qui intervient dans notre département en appui au Parc Naturel du Morvan et au syndicat d'aménagement du Bassin du Beuvron pour des travaux liés à la prévention des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations. C'est la dernière année que nous nous impliquons dans l'IER, puisque cet organisme va devenir un syndicat mixte et que les intercommunalités prenant la compétence GEMAPI, c'est à elles de s'impliquer dans cet IER et pas au Département. Nous nous retirons donc de l'IER en 2020.

*M. le Président :*

Y a-t-il des interventions sur cette politique ?

La parole est à Philippe Morel.

- M. Morel :* Il s'est tenu récemment une assemblée générale de l'IER. Je pense qu'il faut avoir une décision de l'IER. La présidence a pris acte de la position des deux conseils départementaux sans qu'une option claire ait été prise pour la suite de l'opération.
- Je crois que les deux Présidents de Conseils départementaux devraient saisir officiellement la présidence, et que la présidence puisse convoquer l'assemblée générale pour que nous puissions délibérer. Effectivement, le gros de l'activité de l'IER est plus axé vers l'Yonne que vers la Nièvre. Il faudrait également connaître la position du Parc du Morvan en ce qui concerne l'entretien des rivières pour la partie située dans la Nièvre. Je pense qu'il faudrait une saisine officielle de l'IER et que l'IER puisse délibérer en fonction de ces éléments.
- M. le Président :* Les deux Présidents, de l'Yonne et de la Nièvre, se sont rencontrés. Ils ont décidé de mettre fin à leur participation à l'IER à partir de 2020. L'Yonne devait faire partir le courrier, mais l'envoi du courrier a eu du retard. La situation s'équilibre, mais l'idée était de dire qu'officiellement nous cessons nos participations dans l'IER à partir de l'année 2020. C'est ce qui a été décidé au mois de décembre 2018. La participation du Département de la Nièvre est extrêmement limitée par rapport à la participation du Département de l'Yonne. C'est 12 000 €
- M. Morel :* La préoccupation est celle de la préservation du statut des personnels, la continuité des actions entreprises, quelle que soit finalement la structure qui va se substituer à l'IER actuel.
- M. le Président :* S'il le faut, nous voulons bien organiser une réunion avec l'Yonne pour envisager l'avenir. S'il faut laisser une année supplémentaire pour travailler sur le sujet, nous le ferons.
- Mme Delaporte :* S'agissant des personnels, ils doivent être repris par le syndicat mixte.
- M. Morel :* J'entends bien. Mais pour l'instant, rien n'a été fait, et on est dans le flou le plus complet. Je pense qu'il faudrait qu'il y ait une nouvelle réunion, comme vous l'avez suggéré, Monsieur le Président, entre l'Yonne et la Nièvre, de façon à ce que les choses soient éclaircies.
- M. le Président :* Tout le monde a été averti de façon très tardive, la veille ou l'avant-veille de la construction du budget. Je reconnais que ce sont des conditions un peu particulières. Nous allons solliciter le Département de l'Yonne pour mettre en place une réunion pour savoir ce qu'il convient de faire.

*Mme Delaporte :* Monsieur le Président, pardonnez-moi, mais cela fait quand même plusieurs années que l'on dit ici que l'on va sortir de l'IER. Ce n'est pas nouveau et pas vraiment une surprise, même si dans les formes cela a pu paraître brouillon. Nous avons noté que cette structure n'a plus vraiment lieu d'être, à partir du moment aussi où le Parc Régional du Morvan peut mettre en place ce que fait l'IER. Il était compliqué pour le Département d'avoir deux structures qui sont en mesure de faire la même chose.

*M. Morel :* Je n'en disconviens pas, mais encore faut-il que l'on ait des propositions précises. Nous nous sommes retrouvés, siégeant à l'IER, avec une annonce qui a été faite pratiquement la veille, et au moment du vote du budget, dans laquelle les participations de l'Yonne et de la Nièvre étaient incluses, et donc il y a une clarification qui s'impose. Une réunion entre l'Yonne, la Nièvre, et sans doute le Parc Régional du Morvan, devrait pouvoir permettre d'exprimer les positions de chacun. Je n'ai pas une vision négative des choses, mais j'ai le souci qu'il y ait une clarification, car nous sommes dans le flou le plus complet.

*Mme Delaporte :* C'est pour cela que l'on se donne toute l'année 2019. La participation de la Nièvre et de l'Yonne est prévue dans le budget 2019. On se donne toute l'année 2019 pour régulariser les choses et anticiper sur la suite.

*M. le Président :* Les 12 000 € ont été mis au budget pour l'année 2019.

*Mme de Mauraige :* La difficulté aussi, c'est le délai donné aux EPCI pour prendre la compétence GEMAPI. Tout le monde ne l'a pas prise en même temps. Certains attendent la dernière minute pour prendre la compétence, et d'autres l'avaient déjà prise. Pour faire concorder tous ces éléments, c'est difficile.

*M. le Président :* Il est proposé que toutes les structures traitant le dossier se voient pour déterminer comment cela va se passer, dans le cadre d'un changement de situation au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je vais demander aux services de l'organiser. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il faut que l'association se transforme en syndicat.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DU DEPARTEMENT AU SEIN DU CODERST ET DE LA CNDS

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 25.**

**Rapport de Mme Delaporte :**

*M. le Président :* La parole reste à Blandine Delaporte pour nous parler du renouvellement des représentants du Département au sein du CODERST et de la CDNPS.

Mme Delaporte : Il s'agit de renouveler notre participation à ces deux conseils et commissions. Les représentants de ces structures sont désignés pour trois ans. Il nous faut les renouveler.

LE CODERST est chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques. La structure doit être renouvelée à compter du mois d'avril, il appartient au Conseil départemental de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants, pour une durée de trois ans. Il vous est proposé de désigner Blandine Delaporte et Alain Herteloup comme titulaires, et, comme suppléants, Marc Gauthier et Nathalie Forest.

Par ailleurs, pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, il y a plusieurs formations : nature, sites et paysages, la publicité, carrières, faune sauvage captive. Pour la commission Sites et Paysages, un conseiller départemental supplémentaire est demandé pour siéger au moment de l'examen des dossiers éoliens déposés dans le cadre de l'autorisation environnement. Siégeaient déjà Blandine Delaporte et Corinne Bouchard, avec comme suppléants Anne Vérin et Jean-François Dubois. Il est demandé qu'un titulaire et un suppléant complètent la composition. Il est proposé de désigner comme titulaire Daniel Bourgeois, et Alain Herteloup comme suppléant.

*M. le Président :* Y a-t-il des remarques ? Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## AXE 4 – CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES - CONTRACTUALISATIONS**

#### **Rapport de M. le Président :**

##### **Numéro 26.**

#### **Rapport de Mme Guérin :**

*M. le Président :* La parole est à Jocelyne Guérin, pour le budget primitif 2019 relatif à la politique Attractivité des territoires et la contractualisation.

*Mme Guérin :* En 2019, le Département poursuivra son soutien au développement et à l'attractivité des territoires. Cette année marquera la mise en œuvre effective de la nouvelle politique territoriale départementale au travers, notamment, des contrats avec les communautés de communes, les PETR. Elle se traduit aussi par la DCE, que nous avons souhaité continuer dans le cadre de nos relations directes avec les communes.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation (2018-2020), les contrats-cadres de partenariat ont été élaborés et des projets ont été inscrits dans ces dispositifs dont les premières demandes de paiement seront effectives en 2019. Par conséquent, pour mener à bien l'ensemble de ces actions, il est donc proposé d'inscrire les crédits correspondants à hauteur de 1 394 202 € en investissement et 251 100 € en fonctionnement (accompagnement des postes d'agents de développement, étude).

Suite aux échanges avec la communauté d'agglomération de Nevers, 2019 verra le contrat-cadre de partenariat avec cet EPCI aboutir à hauteur de 3 M€ sur la période 2018-2020. Au vu de ces discussions et des projets retenus, il convient de programmer la somme de 1 165 000 € pour mener à bien ces opérations.

Il vous est également proposé d'inscrire la somme de 69 850 € au titre du programme d'investissement « Développement du territoire » afin, d'une part, de solder un engagement relevant du contrat territorial de l'ancien Pays Bourgogne Nivernaise, d'autre part, d'assurer le financement d'une opération afférente au développement et à l'entretien du réseau des eaux de Nièvre.

L'aide au soutien de nos deux PETR est de 10 000 € pour chacun des deux PETR, Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais.

En 2019, la Dotation Cantonale d'Équipement, dispositif de soutien à l'investissement communal et intercommunal, sera reconduite sur des



bases identiques à celles de l'année précédente. A cette fin, une autorisation de programme de 2 400 000 € est créée et la somme de 2 200 000 € est inscrite en crédits de paiement au présent budget auquel il convient d'ajouter une somme de 8 000 € au titre de l'aide aux travaux urgents et imprévus.

En sa qualité de membre adhérent, le Département contribuera au fonctionnement ainsi qu'aux actions portées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan à hauteur de 283 925 € en crédits de paiement (section fonctionnement) pour l'année 2019.

En outre, le Département poursuivra sa collaboration avec des associations de développement local à l'échelle tant départementale que nationale. Nous inscrivons 331 925 € à ce titre. Nous y trouvons l'association des nouvelles ruralités, l'association des eaux de Nièvre, l'association des élus de montagne. On retrouve aussi la subvention pour les MSAP de 32 900 €

Dans le cadre de la politique d'accueil de nouvelles populations, avec l'animation territoriale, nous inscrivons 42 000 € en fonctionnement. Sa mise en œuvre et le déploiement d'un SIG départemental (système d'information géographique) nécessitent l'acquisition de nouvelles données, pour 10 000 € en fonctionnement.

En recettes de fonctionnement, une somme de 30 000 € correspond aux ajustements à opérer après vérification du service fait en lien avec la mise en œuvre du dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale.

Il s'agit, en actions et en budget, des partenariats que nous sommes en train de signer avec tous les territoires. Vous êtes cordialement invités à chaque fois. Merci pour votre présence. Merci encore pour tout le travail qui a été fait dans une autre méthode, qui nous permet encore mieux d'être acteurs sur tous les projets de ces 11 grands territoires de la Nièvre, et qui participent au développement de notre département.

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des commentaires ?

*M. Barbier :*

Ce n'est pas un commentaire, c'est simplement exprimer la gratitude des élus nivernais pour la reconduction de la DCE. C'est un fidèle soutien, qui est essentiel. Le Conseil départemental accompagne les Nivernais dans tous les instants de leur vie, que ce soit du lever au coucher. Même si les sommes sont quelquefois modiques pour certaines collectivités, c'est un levier essentiel. Je tenais à le redire en tant que représentant de l'Union amicale des maires.

*M. le Président :*

Dans la tournée de signatures que je fais en ce moment, j'essaie d'expliquer que finalement nous avons construit une façon d'accompagner les Nivernais, avec un étage au niveau des maires qui est la DCE, que nous avons maintenue ; nous avons maintenant un étage au niveau des intercommunalités, avec les contrats que nous

avons signés. Et notre budget participatif, qui est encore un peu faible, accompagne chaque Nivernais. L'idée est de convaincre toute la Nièvre qu'il faut changer un peu de méthode de travail, qu'il faut abandonner un peu la stratégie du guichet pour passer à une vraie stratégie de projets. C'est ce que j'essaie d'expliquer. Je ressens que les élus apprécient la façon dont nous leur apportons un soutien financier.

Je suis assez heureux et fier que nous ayons décidé dans cette collectivité d'aider plus les gens qui sont supposés être en difficulté et qui le sont dans la ruralité. Je pense que c'est un marqueur. C'est un signal que nous voulons donner. Je pense que si nous voulons renverser la construction des éléments périphériques dans quelques endroits que ce soit, il faut commencer par donner un peu plus d'argent à ceux qui en ont besoin, de façon à rééquilibrer les choses. Cela ne va pas se faire en un an, mais je pense que c'est une orientation qui est prise.

*Mme Augendre :*

Nous voudrions juste vous remercier pour la patience que vous avez eue pour le contrat de territoire avec l'Agglomération de Nevers.

Nous avons connu des moments un peu difficiles. Je vous remercie infiniment de votre accompagnement.

*M. le Président :*

Nous allons bientôt aller le signer. Cela va être un moment important.

Merci, Maryse, de cette pensée.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS 2018-2020**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 27.**

**Rapport de Mme Guérin :**

*M. le Président :*

Jocelyne Guérin garde la parole, pour les deux derniers contrats. Nous commençons par celui de l'Agglomération de Nevers.

Mme Guérin :

Il s'agit d'autoriser la conclusion d'un contrat-cadre de partenariat avec la communauté d'agglomération de Nevers et de valider les engagements qui en découlent, selon les conditions définies par délibération en date du 14 mai 2018 portant nouvelle politique territoriale départementale pour la période 2018-2020.

Au terme d'un premier contrat conclu pour la période 2014-2017, un processus de négociation a été engagé avec Nevers Agglomération dès juin 2017 en vue de renouveler le partenariat existant. Ce travail a conduit à la définition d'objectifs partagés et à l'identification des cinq axes d'intervention suivants :

- Axe n°1 - Transformer les richesses locales et patrimoniales en richesses économiques ;
- Axe n°2 - Disposer d'équipements structurants contribuant à l'attractivité du territoire ;
- Axe n°3- Garantir une qualité de vie pour les habitants et permettant d'en attirer de nouveaux ;
- Axe n°4 – Réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondations.

Cette première phase 2018-2020 se décline en huit actions, dont sept en niveau 1, qui représentent la somme de 3 M€

Axe 1 - Transformer les richesses locales et patrimoniales en richesses économiques

. Opération d'investissement n°1 - Construction d'une cuisine centrale intercommunale sur le territoire de Nevers Agglomération.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Ouvert pour la restauration collective.

Coût estimé : 3 162 000 €HT.

Montant sollicité : 300 000 €(9,48 %).

Axe n°2 - Disposer d'équipements structurants contribuant à l'attractivité du territoire

. Opération d'investissement n°2 - Réhabilitation du Café Charbon.

Coût estimé : 4 357 952 €HT.

Montant mobilisable au titre du contrat 2018-2020 : 365 000 €

. Opération d'investissement n°3 - Construction d'une piscine intercommunale à Nevers.

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération de Nevers.

Coût estimé : 13 062 000 €HT.

Montant sollicité : 1 000 000 €(7,66 %).

. Opération d'investissement n°4 - Rénovation énergétique basse consommation de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération.

Coût estimé : 5 957 500 €HT.

Montant sollicité : 335 000 €(5,62%).

- Axe n°3 - Garantir une qualité de vie pour les habitants et permettre d'en attirer de nouveaux

. Opération d'investissement n°5 - Construction d'une maison médicale et de services à Coulanges-les-Nevers.

Maître d'ouvrage : Commune de Coulanges-les-Nevers.

Coût estimé : 1 370 000 €HT.

Montant sollicité : 125 000 €(9,12 %).

. Opération d'investissement n°6 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Garchizy

Maître d'ouvrage : Commune de Garchizy.

Coût estimé : 2 507 452 €HT.

Montant sollicité : 200 000 €(7,98 %).

. Opération d'investissement n°7 - Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Sermoise-sur-Loire

Coût estimé : 1 569 000 €HT.

Montant sollicité : 125 000 €(7,97 %).

Il est rajouté à la demande de la communauté d'agglomération de Nevers que dès 2020, nous commencerons à préparer les contours du contrat pour 2021-2023, afin de proposer une validation au plus tard à la session du Conseil départemental de décembre 2020.

*M. le Président :*

Nous avons indiqué, lors de notre tournée, qu'il était opportun de travailler dès 2020 à la préparation de contrats 2021-2023.

Y-a-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**DEROGATION AUTORISANT LA CONCLUSION, EN 2019, D'UN CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT AU SENS DU REGLEMENT DU 14 MAI 2018, AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER POUR LA PERIODE 2019-2020**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 28.**

**Rapport de Mme Guérin :**

*M. le Président :* Nous passons maintenant au contrat avec la communauté de communes Loire et Allier.

*Mme Guérin :* Le présent rapport propose d'approuver le principe d'une dérogation visant à autoriser la conclusion en 2019, d'un contrat-cadre de partenariat, avec la communauté de communes Loire et Allier, au sens du règlement du 14 mai 2018. Lors de sa session plénière du 14 mai 2018, l'Assemblée départementale a adopté un nouveau cadre d'accompagnement contractuel des projets de développement des territoires pour la période 2018-2020. Elle a fixé un calendrier de validation des contrats relevant de ce dispositif et précisé, notamment, que ceux-ci devraient être finalisés au 31 décembre 2018 au plus tard.

Or, par courrier du 12 septembre 2018, le président de la communauté de communes Loire et Allier a indiqué au Département que son établissement public, tout récemment engagé dans une démarche de développement local, ne serait pas en mesure de respecter ce délai.

Au regard du recrutement récent d'un agent de développement territorial et compte tenu de la volonté de ce territoire de finaliser son projet de territoire dans des délais compatibles avec les dispositions en vigueur, le présent rapport propose d'approuver le principe suivant lequel la contractualisation de partenariat intéressant Loire et Allier pourra être conclue au cours de l'année 2019. Etant précisé, que toutes les autres dispositions réglementaires en vigueur restent inchangées.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe dérogatoire de la conclusion, en 2019, d'un contrat-cadre de partenariat, au sens du règlement du 14 mai 2018, avec la communauté de communes Loire et Allier pour la période 2019-2020.

*M. le Président :* Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – ACCOMPAGNEMENT AU NUMERIQUE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 29.**

**Rapport de M. Bazin :**

*M. le Président :*

Nous allons passer la parole à Fabien Bazin, qui va nous parler d'accompagnement au numérique.

*M. Bazin :*

Le Département de la Nièvre s'est doté en 2012 d'une stratégie en matière d'accompagnement numérique. Celle-ci s'appuie essentiellement sur des médiateurs numériques participant à un dispositif d'accompagnement mobile sur l'ensemble du territoire (les « kiosques numériques »), qui a été complété en 2015 par la création et l'animation d'un réseau de Fablab (espaces de fabrication numérique). En outre, les médiateurs numériques ont élargi leurs champs d'intervention en intégrant dans leur offre d'accompagnement des domaines en lien avec les politiques publiques départementales et les besoins actuels de notre territoire et de ses acteurs (économie circulaire, domotique et maintien à domicile, gestion de la donnée...).

Des études récentes ont fait la démonstration que près de 30 % des Français avaient une difficulté à accéder aux usages numériques de base. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cela ne concerne pas simplement les personnes âgées et celles qui sont dans la difficulté, mais aussi des jeunes. Il y a des témoignages assez sidérants d'enseignants en sciences et techniques qui nous montrent que des jeunes d'une quinzaine d'années ne savent pas allumer un ordinateur. Autant ils sont agiles avec un téléphone portable, autant devant une machine, qu'elle soit fixe ou mobile, il y a une réelle difficulté.

La Nièvre, de ce point de vue-là, est extrêmement armée. Elle essaie de faire feu de tout bois. Nous avons mis en place un partenariat intéressant avec l'association départementale Génération Mouvement, les anciens Aînés ruraux, qui compte près de 7 000 adhérents dans le département. Nous avons formé et financé, avec des crédits de la Conférence des financeurs, la formation des formateurs, et cela va se décliner sur l'ensemble des clubs dans le département.

L'année 2018 a vu le service mettre en place des actions dédiées spécifiquement aux personnes en situation de précarité et d'exclusion, au travers notamment de l'opération Chèques compétences numériques. Nous avons des dispositifs de formation pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi. Un partenariat avec La Poste est venu renforcer les équipes de formateurs, puisque 4 personnes tributaires du RSA sont désormais en capacité de former nos concitoyens.

Le Département organisera les premiers Trophées de la création et de l'innovation numérique sur le site de l'Agropole du Marault le 5 avril, pour une visite publique de 17 heures à 18 heures 30, puis pour la remise des trophées. On a découvert plusieurs initiatives réellement intéressantes, comme un bras articulé permettant à une personne à mobilité réduite de manger, le coussin Viktor, un détecteur de blattes, etc. Ce sont des innovations nivernaises tout à fait intéressantes montrant la capacité à inventer de notre département.

Au-delà du travail remarquable que mène l'Agglomération de Nevers autour des usages du numérique, on voit que des collectivités prennent le fameux virage du numérique, qui ne se décrète évidemment pas, mais qui se vit au quotidien. Et dans les réalisations concrètes, c'est aussi le travail avec la Commission européenne à la rédaction d'un appel à projets sur les Smart Villages, que nous menons depuis plusieurs mois. Le fait de contribuer à l'écriture de cet appel à projets européen permettra de disposer d'un modèle, d'un prototype qui a vocation à être dupliqué sur les villages volontaires.

Un dispositif « Ecole connectée » en est à sa deuxième année d'existence. Il a permis, avec une vingtaine d'écoles de la Nièvre rurale, de travailler, en partenariat avec l'Education nationale, à la fois à l'équipement des écoles concernées et surtout pour construire un projet pédagogique spécifique. A Sardy-les-Epiry, une jeune institutrice fait faire des dictées à ses élèves avec l'outil Tweeter. Il y a un foisonnement d'initiatives dans les écoles du département autour du numérique.

Le Département, sur la question des usages du numérique, n'a pas à rougir. Il a une politique dynamique, volontariste sur ce sujet, qui ne coûte pas beaucoup d'argent. Nous travaillons à faire fructifier ce travail collectif et collaboratif. Nous allons proposer à l'Etat et à la Région Bourgogne Franche-Comté un contrat de ruralité numérique.

En lien aussi avec les crédits d'Etat consacrés à la lutte contre la fracture numérique, le contrat a vocation à venir renforcer les moyens que le Département de la Nièvre ou les autres collectivités consacrent autour de la question du numérique, valoriser ce que nous faisons avec Nièvre Numérique au titre de l'Union européenne, où nous sommes en train de déposer un septième projet de collaboration avec plusieurs pays de l'Union. Il s'agit de disposer d'un prototype qui a vocation à être proposé au niveau infra départemental, mais surtout au niveau national.

*M. le Président :*

S'il n'y a pas de questions, nous pouvons procéder au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **RAPPORT BUDGET PRIMITIF 2019 - HABITAT**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 30.**

## Rapport de M. Legrain.

*M. le Président :* Je passe la parole à Jacques Legrain, qui va nous parler de notre politique habitat.

*M. Legrain :* Le présent rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2019. Il est proposé d'inscrire 741 000 € en dépenses de fonctionnement et 1 203 462 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 325 000 € en fonctionnement et 45 000 € en investissement. La politique de l'habitat mobilise aussi des fonds nationaux, de l'ANAH, régionaux, et départementaux.

Chaque mois en Commission Permanente, les dossiers présentés activent des investissements sur le département entre 800 000 € et 1 M€, ce qui représente une somme importante pour l'économie du département, l'économie de nos entreprises, mais l'économie aussi des bénéficiaires de ces aides.

Le Département est conscient de sa responsabilité en matière de solidarité sociale et territoriale. Le Département de la Nièvre a élaboré un plan départemental de l'habitat ayant pour objet de définir une stratégie partagée avec les acteurs locaux et d'assurer une bonne déclinaison de celle-ci sur l'ensemble du territoire départemental.

Le diagnostic initial établi dans le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a mis en évidence le caractère stratégique pour notre territoire des questions d'habitat compte tenu des caractéristiques suivantes :

- La Nièvre se caractérise ainsi par un taux de pauvreté supérieur à celui du niveau régional (15,8 % contre 13,1 %) ;
- Les personnes de plus de 75 ans représentent 13,5 % de la population nivernaise contre 10,7 % en Bourgogne et 8,7 % au niveau de la France métropolitaine.
- Enfin, 65 % des ménages nivernais seraient éligibles au logement social.
- Le parc de logements est particulièrement ancien : plus d'une résidence principale sur deux a été construite avant 1949. Sur 140 000 logements, 103 000 sont des résidences principales. 67 000 ont un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) en étiquette E, F voire G. Cela représente 66 % des résidences principales contre 57 % au niveau régional.
- 65 % des ménages sont propriétaires de leur logement, mais 16 700 appartiennent à des propriétaires qui ont de faibles ressources.
- 23 % des ménages nivernais sont en précarité énergétique contre 16 % au niveau national.



Ce diagnostic, qui correspond globalement aux caractéristiques d'un département rural, a permis d'identifier des priorités d'action pour la politique départementale, à la fois pour le logement social et pour l'habitat privé, au premier rang desquelles :

- . traiter la précarité énergétique,
- . apporter des réponses aux ménages isolés ainsi qu'à la perte d'autonomie,
- . réhabiliter des logements et relancer le marché locatif,
- . traiter la vacance en centre-ville et en centre-bourg,
- . faire de la Nièvre un territoire attractif pour maintenir la population et assurer une mixité sociale et intergénérationnelle.

L'année 2019 verra la prolongation des efforts menés ces dernières années en faveur de l'habitat. La politique départementale aura néanmoins à prendre en compte un certain nombre d'évolutions :

- o La création d'un service public de l'efficacité énergétique (SPEE), porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont l'entrée dans le dispositif fera l'objet d'une étude par nos services, pour voir comment nous pourrions nous y inscrire.

- o La fragilisation de la situation du bailleur public départemental Nièvre Habitat en raison des politiques nationales du logement, nécessitant un soutien constant de la part de notre institution. Différentes mesures législatives récentes réduisent la capacité d'investissement de Nièvre Habitat, qui est d'environ de 24 M€ par an. Progressivement, dès 2024, elle devrait être divisée par 3. Nous devrions tomber autour de 8 M€ On voit les impacts que cela peut avoir sur l'économie des Nivernais, sur l'attractivité, mais sur la qualité du logement social que l'on souhaite offrir, avec le Département, à nos populations nivernaises.

Pour l'année 2019, il paraît opportun de poursuivre les actions permettant :

- de financer de l'ingénierie, d'une part, et des travaux de rénovation, d'autre part, en direction des ménages les plus modestes. Depuis 2013, en lien avec le Programme « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Département s'est engagé, sur l'ensemble du territoire nivernais dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui a été reconduit en 2016 pour trois ans et prorogé jusqu'au 31 décembre 2019. Il porte sur trois thématiques à savoir la précarité énergétique, le logement indigne et l'autonomie. Il a permis sur l'année 2018 la constitution de 408 dossiers dont 306 en énergie, 4 en logement indigne, 96 en autonomie pour des propriétaires occupants et 2 pour des propriétaires bailleurs. L'ensemble des dossiers a généré 6 800 000 € de travaux.

Le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), dédié aux petits travaux et aux petits équipements permettant d'apporter une première réponse aux situations de précarité repérées,

se poursuivra également sur l'année 2019. C'est donc 533 000 € qui sont prévus en investissement et 350 000 € en fonctionnement pour pouvoir répondre aux demandes des Nivernais.

- de cofinancer les travaux de rénovation et de création de logements publics dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel avec Nièvre Habitat. L'objectif poursuivi est, à la fois, de permettre l'adaptation du parc public à la demande locative, mais également de contribuer à son renouvellement tant en matière d'amélioration énergétique des bâtiments que d'accessibilité. C'est donc une prévision de 399 000 € en crédits de paiement au niveau de l'investissement.

- d'accentuer localement l'impact de la politique départementale de l'habitat en prenant part au financement d'Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH), ayant pour objectif de développer une offre de logements de meilleure qualité dans les centres-villes et centres-bourgs anciens. C'est donc 53 700 € qui sont prévus en investissement. En effet, l'OPAH de Luzy a démarré en milieu d'année 2018, celles de Decize et d'Imphy sont sur le point de démarrer respectivement une étude pré-opérationnelle et un diagnostic. En ce qui concerne La Charité sur Loire, la commune est en cours de réflexion pour un diagnostic.

- de prolonger l'expérimentation de la plateforme Nièvre Rénov' conformément aux engagements conventionnels du Département pris avec l'ADEME en décembre 2015 et en novembre 2018. Nièvre Rénov' est un guichet unique pour les Nivernais qui souhaitent rénover leur habitat, permettant de formaliser et de standardiser, dans la mesure du possible, le parcours d'accompagnement des particuliers. Par ailleurs, la plateforme a également vocation à informer les professionnels, mettre en place des partenariats, animer les antennes locales, faire évoluer la communication. Nièvre Rénov' souhaite également pouvoir se doter d'un outil informatique pertinent qui devrait être disponible courant 2019. Divers outillages et matériels pédagogiques sont également nécessaires. Pour satisfaire aux différentes missions, il est proposé d'inscrire une somme de 15 000 € en investissement et de 45 000 € en fonctionnement.

- de continuer le soutien apporté au développement d'une offre de logements adaptés aux publics les plus en difficulté dans le cadre du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Publics en Difficulté (PDALHPD) 2015-2020. Cette mesure se concrétise par un apport financier aux bailleurs sociaux publics concernant des logements très sociaux et d'intégration. 202 762 € sont donc prévus en investissement.

- de poursuivre les partenariats institués avec différentes structures comme le Conseil en Architectures Urbanisme et Environnement (CAUE), la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) – PROCIVIS Bourgogne-Allier, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Nièvre et l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) Assimmo

58 soit une demande d'inscription budgétaire de 346 000 € en fonctionnement.

Il est à souligner que certaines actions permettent d'obtenir des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. Ainsi au niveau du fonctionnement, le Conseil Départemental prévoit de percevoir 325 000 € qui se décomposent comme suit :

\* 200 000 € que l'État-ANAH apporte dans le cadre spécifique du conventionnement du Programme d'Intérêt Général (PIG) remboursant pour partie le financement de l'ingénierie confiée à un prestataire par marché public.

\* 125 000 € apportés par le FEDER et l'ADEME sur le financement de la plateforme de Nièvre Rénov' concernant plus spécifiquement la masse salariale dédiée.

Quant aux 45 000 € liés à l'investissement, il s'agit de recettes émanant du SIEEEN et de communautés de communes permettant de majorer l'aide apportée aux ménages en situation de précarité énergétique qui effectuent des travaux de rénovation en vue d'améliorer l'état de logements énergivores dans le cadre du fonds nivernais d'aide à la maîtrise d'énergie. Là aussi interviennent certaines communautés de communes, comme celle de Cosne, celles des Bertranges, et la Puisaye.

Il est prévu en 2019 un travail d'évaluation de la politique départementale de soutien à l'habitat privé, comme je l'indiquais précédemment, de façon à revoir nos dispositifs, pour les améliorer.

Si l'intérêt de ces différents dispositifs est indéniable, tant pour les particuliers y recourant afin d'améliorer la qualité de leur logement que pour le tissu économique local, premier bénéficiaire des travaux à réaliser, une réflexion sera menée de manière partenariale afin d'évaluer et définir :

- le pilotage actuel de la politique départementale de soutien à l'habitat privé, en particulier le fait de savoir si les différents instruments aujourd'hui à la disposition des porteurs de projets sont suffisamment pilotés et articulés dans leurs règles et modalités d'intervention pour garantir leur efficacité à la fois technique, administrative et financière.
- le devenir de cette politique à horizon 2020, tenant compte des éléments suivants : la fin de la convention liant le Département à l'Agence Nationale de l'Habitat au 31 décembre 2019 et du marché de suivi-animation subséquent avec le CDHU ;
- le renouvellement par l'ADEME de l'expérimentation Nièvre Rénov' sur l'année 2019 et le déploiement par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté d'un Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE),

Au terme de l'évaluation de la politique départementale actuelle et des différents facteurs prospectifs évoqués, des scénarios seront élaborés. Ils tiendront compte des impératifs suivants :

- L'affirmation du chef de filât départemental en matière d'habitat au travers de la plateforme Nièvre Rénov', qui demeure susceptible d'évoluer en fonction des propositions retenues, mais qui devra en tout état de cause veiller à l'association et la responsabilisation des autres collectivités territoriales compétentes en matière d'habitat.

- La constitution d'une offre de services la plus complète possible associant nos partenaires et tenant compte à la fois du traitement de l'adaptation des logements au vieillissement, de la précarité énergétique, au cœur de nos compétences départementales, mais également du rôle de cette politique publique dans le processus de transition écologique de nos territoires.

- La maximisation des cofinancements locaux, régionaux, nationaux et européens, ainsi que la mobilisation éventuelle de partenaires privés au titre de leur statut d'obligés.

Sur le plan budgétaire, la structuration est la suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 741 000 €

- Dépenses d'investissement : 1 203 462 €

- Recettes de fonctionnement : 325 000 €

- Recettes d'investissement : 45 000 €

*M. le Président :*

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

Vous connaissez mon opposition à ces mesures qui permettent, à travers de l'argent public du Département, d'aider des personnes privées, alors que l'argent public, selon moi, doit être utilisé pour des bâtiments publics, en principe, en la matière.

Dans ce rapport, j'observe que 408 dossiers ont été traités et acceptés, donnant lieu à des travaux pour 6,8 M€ Le rapport est très édulcoré et les résultats de cette politique, à mon avis, pas assez examinés. En effet, sur ces 6,8 M€ de travaux, combien de millions ou de milliers d'euros sont-ils pris en charge par l'ANAH ? Combien sont-ils pris en charge par le Département ? Combien de prêts, pour les particuliers, pour les montants non pris en charge, ne sont-ils pas remboursés ?

Quant à la plateforme Nièvre Rénov', à mon avis, cette plateforme qui bénéficie elle aussi d'argent public pour son fonctionnement, devrait être tenue de faire un rapport. En effet, cet argent public va nécessairement à des entreprises. On devrait connaître les entreprises qui profitent des travaux. Quelle répartition ? Est-ce plus les plombiers, qui aménagent des chaudières ? Des entreprises de rénovation des fenêtres ? Des couvreurs ? On devrait avoir des pourcentages sur les entreprises vers lesquelles les particuliers s'orientent. On devrait avoir des études sur les économies d'énergie réalisées.

On devrait connaître également, grâce à ces études, l'augmentation du montant du prix du bien immobilier lié à ces travaux, si c'est le cas évidemment. On nous indique que la Nièvre est essentiellement composée de personnes âgées qui ont de faibles revenus et qui sont propriétaires de leur logement principal, mais qui sont en grande précarité. Est-il normal, dans ces conditions, et est-il logique aussi que des particuliers héritent, le moment venu, de ces personnes âgées et augmentent par là même leur patrimoine à travers de l'agent investi par l'Etat et le Département au travers des dispositifs d'aide ? On est quand même particulièrement dans l'inconnu avec ces dispositifs d'aide. On nous dit que 6,8 M€ de travaux ont été générés, mais on ne sait pas à quelle hauteur et quelles sont les répartitions à travers ces 8 M€ de travaux.

Pour moi, l'inconnue est donc très importante, et pour cette raison, comme à mon habitude, je voterai ce budget primitif Habitat.

*M. le Président :*

La parole est à Jacques Legrain, pour expliquer à chacun comme ce système fonctionne. Ce sont effectivement des participations multiples.

*M. Legrain :*

C'est une intervention à charge contre ce programme départemental. Je voulais simplement dire qu'au niveau des propriétaires aidés, ce sont des propriétaires très modestes et modestes.

Cette année, nous sommes en train d'évaluer toute la politique départementale et toutes les questions très précises que vous avez abordées apparaîtront dans cette évaluation réalisée sur l'année. Pour les entreprises, pour 9 d'entre elles sur 10, ce sont des entreprises du département. Elles sont agréées pour faire ces travaux autour des économies d'énergie.

Quant à des dossiers pour des propriétaires qui ne seraient pas en capacité de payer, nous avons un organisme qui s'appelle SACICAP PROVIDIS où à la fois le Département et des collectivités départementales abondent les crédits. Il s'agit d'éviter que des artisans ayant réalisé des travaux chez des personnes n'ayant pas beaucoup de revenus n'attendent pas trop longtemps les premiers paiements, et ils vont donc toucher l'ensemble du paiement des travaux. L'aide de l'ANAH, au lieu d'être versée directement au propriétaire, est versée à cet organisme, qui fait l'avance sur les travaux réalisés.

Il n'y a qu'un seul dossier qui pose problème, pour une valeur de 5 000 à 6 000 habitants, sur le territoire de Prémery ; il n'y a pas d'autres dossiers, à ma connaissance. Il n'y a donc pas de catastrophe, de choses faites n'importe comment, sans rigueur et sans suivi sur cette politique.

Madame, vous avez assisté au CRHH, et vous avez entendu, à la fois sur la politique de l'Etat comme sur la politique du Département, comme sur la politique de la Région, de quelle façon positive la

politique était menée, et sur la manière vertueuse dont elle était conduite, ceci au niveau de la planète et au niveau de l'économie apportée au département.

Voilà ce que je peux répondre par rapport à votre intervention.

Au niveau de l'évaluation de cette politique, nous aurons donc des détails, que nous pourrions présenter ici.

*M. le Président :*

Cela intéressera tout le monde de voir la part prise en charge par le Département, par l'ANAH, par les propriétaires eux-mêmes. Je pense qu'il est important que l'on ait une garantie sur le fait que nos artisans soient effectivement payés. C'est pour cela que le système a été mis en place, car on a affaire à des personnes qui sont en difficultés sociales, et on prenait le risque, si on ne mettait pas cette forme d'assurance en place, que les artisans ne soient pas payés. De cette manière, nous avons la garantie que cela fonctionne.

Nous allons demander aussi que, dans l'évaluation, soient ressortis les dossiers où l'on est dans une impasse financière. Cela permettra d'avoir une vision globale de ce qui se passe.

Je pense que nous avons tous envie de connaître ces chiffres, et ce sera très bien de le faire.

*Mme de Mauraige :*

Au cours des réunions FNAME, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de personnes qui étaient arnaquées, et qui finalement, au moment où elles sollicitaient les services pour des travaux, étaient acculées, parce qu'elles avaient fait faire des travaux par des entreprises peu scrupuleuses, et des travaux qui n'étaient absolument pas à faire. Il y a eu plusieurs cas qui ont été mentionnés.

*M. le Président :*

Je vois qu'il y a beaucoup de gens qui font du démarchage et de la sollicitation. L'intérêt de notre dispositif est qu'il est très vertueux et très clair. Il serait conseillé aux personnes de plutôt faire appel à nous que de se laisser influencer par des professionnels sans scrupules.

*M. Legrain :*

L'ALE, le CDHU permettent d'accompagner les personnes dès le départ, et de voir les travaux qu'il faut réaliser et ceux qu'il ne faut pas réaliser. Des démarcheurs se présentent même au nom du Département, et nous avons déposé deux plaintes. Quand leurs propositions sont excessives (coût et niveau des travaux), le FNAME n'intervient pas.

*M. le Président :*

Toutes les interventions que nous faisons sont pour des personnes qui entrent dans un dispositif dès le début, et nous vérifions qu'elles ont bien besoin de ces travaux, ce qui n'est pas forcément le cas quand

elles font appel à des professionnels de cette sorte. Nous vérifions que les travaux sont strictement nécessaires.

*Mme Boirin :*

J'avais précisément une question par rapport à cela. Je voulais rebondir sur ce qu'a dit Pascale de Mauraige. Un article du *Journal du Centre* s'était fait précisément l'écho de ce que certaines personnes étaient arnaquées. Je m'étais posé la question de savoir comment elles pouvaient être arnaquées, car, à l'origine, le dispositif de Nièvre Rénov' n'était pas une obligation ; on n'était pas obligé forcément de passer par cet organisme pour avoir une prise en charge partielle des travaux. Donc, si l'on n'est pas obligé de passer par cet organisme, on peut très bien s'adresser à n'importe quel artisan et demander l'aide, après, du Département.

*M. Legrain :*

Non. On entre dans le dispositif, ou l'on n'y entre pas. Mais, quand on parle d'arnaques, ce sont des sociétés qui viennent de partout au niveau national qui téléphonent et qui sont sans cesse à retéléphoner pour inciter les personnes à rentrer dans leur dispositif, qui n'est pas le nôtre. Donc, nous ne suivons pas, car c'est vraiment de l'arnaque.

Par contre, au niveau du Département, les personnes peuvent solliciter telle ou telle entreprise. Par contre, au vu des devis donnés, nous vérifions que les travaux réalisés sont des travaux qui sont spécifiquement liés à ce dispositif, et pas autre chose. Il faut que les devis soient à la hauteur des travaux qui seront réalisés. Il peut là aussi y avoir un risque d'arnaque, mais pour l'instant nous n'avons jamais vu, au niveau des entreprises nivernaises, de l'arnaque avec des surcoûts au niveau des devis. En effet, en vertu du principe de liberté, on peut s'adresser à n'importe quel professionnel ; par contre, si l'on n'entre pas dans le cadre de l'économie d'énergie et de la démarche que nous avons mise en place, nous ne suivons pas.

*Mme Delaporte :*

Dans ces dispositifs, on vérifie non seulement la nécessité des travaux, mais aussi les travaux les plus intéressants et les moins onéreux pour gagner en économies d'énergie. Il n'est pas forcément vrai qu'il faille changer les fenêtres. Simplement isoler les combles permet de gros gains en termes d'énergie. On fait d'abord les travaux qui sont nécessaires pour gagner en efficacité énergétique, et bien souvent ce ne sont pas les travaux les plus onéreux, mais ce sont souvent les plus efficaces. C'est d'abord isoler le toit et les murs plutôt que de changer les fenêtres.

*M. le Président :*

Quand on entre dans notre dispositif, on a des personnes spécialisées qui ne font pas le choix de leur propre gain, puisqu'elles sont désintéressées. Elles regardent ce qu'il faut faire et pas forcément ce qui pourrait les intéresser en tant qu'entreprises, ce qui nous donne une certaine garantie sur l'efficacité des travaux que l'on fait.

*Mme Boirin :* Justement, qui se déplace chez les particuliers pour examiner les travaux à réaliser ? Et comment évaluent-ils le montant des devis ? Il faut quand même avoir une certaine technicité et connaître un peu les choses. Par exemple, dans les fenêtres, il y a toutes sortes de fenêtres isolantes. Donc, qui fait cela ?

*M. Legrain :* Il y a plusieurs dispositifs. Soit l'Agence Locale de l'Energie ou le Parc du Morvan, et le CDHU.

Quand quelqu'un veut faire des travaux, on se déplace à domicile pour évaluer les travaux qu'il souhaiterait réaliser. On sait techniquement combien cela peut coûter. Derrière cela, on cherche à savoir quelles économies les personnes pourront tirer de ces travaux réalisés. On fait un plan d'investissement et de retour sur investissements. Des fenêtres peuvent être amorties en 12 ou 15 ans puis il faudrait les changer ; ce n'est donc pas la priorité. Comme l'a dit Blandine Delaporte, il y a les combles, il y a peut-être les sols, changer une ou deux portes, isoler des murs. Notre objectif est de travailler le plus en amont possible avec les particuliers sur ces travaux à réaliser, et savoir combien cela va leur coûter, et le retour sur le coût qu'ils vont représenter. Généralement, on a sur deux ou trois ans une économie permettant de rembourser les investissements. On a des investissements sur 8 000 à 10 000 € où les particuliers peuvent être financés à 70 ou 80 %, alors que ces personnes peuvent n'avoir que 500 € de revenus mensuels.

*Mme Boirin :* S'ils ont 500 € de revenus par mois, même si 80 % sont pris en charge soit par l'ANAH soit par le Conseil départemental, les 2 000 € qui restent, il leur sera impossible de les régler. Cela veut dire que les travaux sont intégralement pris en charge.

*M. Legrain :* Non.

*Mme Boirin :* C'est impossible de le faire, si on a 500 € par mois. Il est impossible de rembourser quoi que ce soit. On est insolvable.

*M. Legrain :* SACICAP PROVICIS est une banque qui prête à 0 % pour le reste à payer, et les particuliers vont régler progressivement la dette par une économie qu'ils vont faire sur les dépenses d'énergie. C'est ainsi que l'on établit les devis, en montrant le retour sur investissement. On prévoit par exemple qu'il y aura 20 ou 30 % d'économie d'énergie et donc cela va laisser une certaine somme pour rembourser le reste dû.

*M. le Président :* Je crois que surtout il faut se dire que les particuliers sont conseillés par des personnes qui sont désintéressées. Les travaux qui sont faits



sont des travaux qui sont nécessaires. Ce n'est pas un artisan qui vient et qui dit qu'il va faire ci ou ça ; c'est suivi.

*M. Bazin :*

Je voulais avoir une confirmation de Jacques Legrain. Est-on bien certain que le Département n'a pas missionné de plateforme d'appel se recommandant du Département ? On peut maintenant faire signer des contrats sur un simple acquiescement oral au téléphone. C'est pour cela que l'on essaie de vous dire votre nom et la mention « oui ». Il faut donc bien signaler que le Département n'a jamais eu recours à ce type de méthodes totalement intrusives et insupportables. Peux-tu détailler la nature des plaintes qui ont été déposées ? Tu évoquais deux plaintes. Il faut vraiment sécuriser ces dispositifs, par rapport à nos concitoyens.

*M. Legrain :*

On peut poser des plaintes à partir du moment où l'on identifie celui qui appelle. Mais souvent ces personnes appellent avec un numéro secret. Nous avons eu deux appels où nous avons pu identifier les personnes. C'est pour cela que nous avons porté plainte. D'ailleurs, nous avons passé plusieurs articles sur le *Journal du Centre* pour dire que jamais le Département ne prend contact de cette manière par le téléphone.

*M. le Président*

Nous pouvons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à la majorité. Une voix contre.**

## **GARANTIE D'EMPRUNT NIEVRE HABITAT – PRET HAUT DE BILAN BONIFIE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 31.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :*

Nous passons au rapport sur la garantie d'emprunt Nièvre Habitat. Je passe la parole à Daniel Bourgeois.

*M. Bourgeois :*

Dans la continuité de la politique de l'habitat, nous avons une garantie d'emprunt Nièvre Habitat Prêt Haut de Bilan Bonifié. Lors de la session du 20 mars 2017, l'Assemblée départementale a accordé à Nièvre Habitat une garantie à 100 % pour la contractualisation d'un Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) composé de 3 contrats. Chaque contrat doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Ce prêt de 4 275 000 € contracté sur une durée de 30 ans permet à Nièvre Habitat de bénéficier d'une phase à taux zéro pendant 20 ans et d'une phase livret A + 0,60 % pendant 10 ans.

Le Conseil d'Administration de Nièvre Habitat a accepté l'octroi d'une enveloppe de 5 500 000 € au titre du PHBB (Prêt Haut Bilan Bonifié) afin d'accélérer la rénovation thermique du parc social ainsi que la production de nouveaux travaux. Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 13 336 725 € et concerne 1 054 logements répartis sur 11 communes. Le PHBB est un outil spécifique qui permet de financer de multiples opérations.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- Montant : 4 275 000 €
- Durée: 30 ans,
- Taux : 0 % pendant 20 ans puis livret A + 0,6 % pour la durée restant à courir soit 10 ans,
- Périodicité des échéances : Annuelle.

Il vous est donc proposé :

- de garantir à 100 % ce second contrat PHBB.
- de valider les caractéristiques de cet emprunt selon les données fournies par la banque.

*M. le Président :*

Y a-t-il des remarques sur cette garantie d'emprunt ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES RESEAUX**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 32.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :*

La parole est à Alain Herteloup, qui va aborder la politique « voirie départementale et autres réseaux. »

*M. Herteloup :*

Avant de vous abreuver de quelques chiffres qui seront indispensables compte tenu de l'ampleur des budgets concernés, je voudrais avant tout rappeler quelques éléments de contexte et l'intérêt de ce budget 2019 qui est relatif aux infrastructures.

Il permet d'une part la gestion du réseau routier. Rappelons quand même qu'il s'agit bien de presque 4 300 km de routes départementales. Mais il concerne aussi la gestion relative à la partie de section concédée du Canal du Nivernais, puisque nous sommes en concession avec l'Etat jusqu'à la fin 2022.

Nous parlerons aussi des véloroutes et de la voirie nationale, à savoir notre participation dans le cadre de la RN7.

En 2018, dans un fort contexte de restriction budgétaire imposée par l'État, et pour satisfaire au mieux à ses obligations de propriétaire gestionnaire de la voirie, le Département s'est attaché à revoir ses modalités d'intervention, à savoir la répartition des CER et l'optimisation des moyens d'intervention sur le terrain.

En 2018, on a vu la réorganisation de la viabilité hivernale, pour, avec moins de circuits, le même linéaire de voirie, et ajuster, d'autre part, l'intervention départementale aux besoins du territoire.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence avec la nouvelle organisation territoriale approuvée en commission départementale de coopération intercommunale, l'organisation territoriale des équipes a été modifiée passant de 3 à 2 Unités Territoriales des Infrastructures Routières, avec une vigilance particulière de façon à permettre aux services départementaux de rester des acteurs de proximité auprès des communes et des intercommunalités. Cette dimension de proximité nous a toujours été importante à conserver, et a fait l'objet de la plus grande des vigilances dans les réflexions sur la restructuration des interventions.

Dans la continuité de ces évolutions de pratiques, le Département engage une réflexion qui se concrétisera en 2019 sur :

L'harmonisation et la modernisation des pratiques en matière des dépendances vertes des Routes Départementales.

La mise en adéquation les techniques d'entretien et les matériels mis à disposition.

L'harmonisation des pratiques des 2 Unités Territoriales et du service support en matière de gestion du domaine public.

Nous soumettrons à votre validation dans le courant du second semestre de l'année un schéma des itinéraires poids lourds, afin de limiter le trafic de transit sur les routes départementales, dont la largeur et la structure ne permettent pas leur passage en toute sécurité,

et pour lesquelles un itinéraire alternatif est possible. Il s'agit toujours de garantir la durabilité de notre réseau, ce qui est un point important.

Budgétairement, quant à l'objet du rapport soumis au vote ce jour, on voit que l'année 2019 est marquée par un effort significatif, avec un maintien du niveau de crédits en fonctionnements et une hausse très significative en investissements, la capacité d'investissement sur ce chapitre étant de 1,2 M€ supplémentaires.

➤ **En fonctionnement :**

- Les dépenses :

. Voirie départementale : 4 930 000 €

. Autres réseaux de voirie : 175 000 €

. Section concédée du Canal du Nivernais : 105 000 € soit une augmentation de 5 % pour prendre en compte l'augmentation du coût d'entretien des véhicules, la flotte de véhicules d'accompagnement et de travaux sur les canaux étant vieillissante.

- Les recettes :

L'inscription 2019 est sensiblement équivalente à 2018, à savoir une inscription à hauteur de 780 000 €: 690 000 € pour la voirie département, et 90 000 € pour la section concédée du Canal du Nivernais.

➤ **En investissement :**

En dépenses,

Un effort significatif est proposé sur la section d'investissement. En effet, 2019 verra le renforcement de notre intervention sur le réseau routier départemental, tout en garantissant notre contribution aux travaux de la RN 7, et ceci malgré les vrais mauvais signaux donnés par l'Etat, et afin de continuer modestement, mais sûrement à lui mettre la pression par rapport au respect de ses engagements passés. Je crois d'ailleurs que notre Président a eu l'occasion de rencontrer quelques instances ministérielles ces derniers temps, qui n'ont pas été spécialement rassurantes par ailleurs.

Ainsi, les 154 851 000 € de crédits d'investissement sont répartis comme suit :

. 12 M€ consacrés à la voirie départementale, qui se répartissent sur les études et les acquisitions pour 200 000 €; le programme de travaux d'aménagement et d'amélioration de chaussées et de réhabilitation des ouvrages d'art, pour 8,6 M€; enfin au renforcement (7,6 M€), soit une augmentation de 1,2 M€ par rapport à 2018, ce qui va permettre un temps de retour passant de 31 à 27 ans, en ce qui concerne l'entretien de nos voiries.

En ce qui concerne la sécurité des traverses d'agglomérations, nous investirons 400 000 € et sur les ouvrages d'art, une somme importante de 600 000 €

Sur la signalisation routière : 190 000 € et sur les acquisitions de matériels roulants pour les UTIR, 800 000 € soit une augmentation de 400 000 € pour permettre un meilleur renouvellement du matériel de ces UTIR, et améliorer non seulement la performance, mais aussi les conditions de nos salariés.

En petits matériels, une somme modeste de 40 000 €

Et enfin, sur les différents grands ouvrages d'art, une somme de 2 175 000 € pour notamment terminer les travaux sur le pont de Fourchambault, et engager les études relatives aux travaux importants aussi à prévoir sur le pont de Decize.

1 730 000 € sont dédiés aux autres de voirie, dont la mise à 2X2 voies de la RN 7 : 1 650 000 € et sur les véloroutes : 80 000 €

1 116 000 € pour la section concédée du Canal du Nivernais.

En recettes d'investissement :

1 310 000 € sont inscrits, avec 750 000 € de contribution de la Région dédiée à la section concédée du Canal du Nivernais, et 560 000 € liés à la réparation des grands ouvrages. Sur les ponts de Fourchambault, de Cosne-sur-Loire, et Pouilly-sur-Loire, nous avons une contribution du Département du Cher à hauteur de 50 % des coûts.

*M. le Président :*

Merci. Avez-vous des questions ?

Madame de Mauraige, vous avez la parole.

*Mme de Mauraige :*

Nous nous abstiendrons sur ce rapport, compte tenu des remarques que nous avons formulées dans nos propos liminaires.

*M. le Président :*

La parole est à Philippe Morel.

*M. Morel :*

C'est peut-être l'occasion que vous puissiez nous faire le point sur la A 77, sur laquelle nous avons immobilisé des fonds et pour laquelle l'Etat, pour l'instant, n'a pas démarré la tranche en cours, et pour laquelle nous sommes dans la totale incertitude en ce qui concerne le raccordement au réseau routier de l'Allier.

*M. le Président :*

Nous avons été reçus, avec Patrice Joly, au ministère de l'Équipement, pas par Mme la Ministre, mais par le directeur de cabinet. Nous avons pu faire le point. La première chose qu'il a dite, c'est que c'était dans les tuyaux, parce qu'il y a des endroits où l'Etat a renoncé. Aujourd'hui, l'Etat dit encore qu'il a effectivement envie de terminer la mise à 2X2 voies, jusqu'à Moulins ; on ne parle plus du reste. C'est la première chose. C'est un acquis.

On nous a expliqué que c'est dans le Contrat de Plan Etat-Région, et que maintenant deux fois par an il y a une distribution des fonds, et une décision prise sur un certain nombre de chantiers. Pour le premier semestre 2019, c'est non, et aucun financement n'a été mis sur cette voirie ; pour le deuxième semestre, on nous a expliqué que l'on allait privilégier les endroits où des travaux étaient commencés pour ne pas déménager les tractopelles qui y étaient. En y réfléchissant bien, je pense que, comme il n'y a pas de travaux engagés, j'ai le plus grand doute que pendant le deuxième semestre il soit décidé la mise de fonds.

Nous avons développé un point. Quand on nous annonce en octobre ou novembre que les fonds que nous avons mis de côté ne vont pas être utilisés, comme c'est arrivé en 2018, on n'a pas le temps de les réaffecter à d'autres travaux. On nous a donc promis qu'au mois de juin nous saurions si au deuxième semestre les travaux seront retenus. Nous vous préviendrons. Cela nous permettra de prévoir la réaffectation des sommes que nous avons réservée sur cette voirie.

L'autre chose que nous avons demandée est que l'Etat vienne s'expliquer à Nevers sur cette mise à 2x2 voies, et qu'il y ait une discussion avec les deux Régions, Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche-Comté, avec les deux Départements, et que l'on essaie d'avancer sur des dates précises, qui permettent de relier Saint-Pierre-le-Moûtier à Moulins, de façon définitive. Sur ce point, je n'ai pas eu de réponse. Nous allons rappeler ce point, car je pense qu'il est normal que l'Etat vienne expliquer ce qu'il a à faire, d'autant que le Contrat de Plan Etat Région prend fin en 2020. J'ai rappelé qu'autant sur la première phase, où c'est 15 % pour la Région et 15 % pour le Département et 70 % pour l'Etat, nous avons mis les crédits, pour les 4 premiers kilomètres, la situation financière du Département était telle qu'il m'était difficile de dire que nous pourrions mettre 13 M€ en deux ans si jamais on nous les demande pour la dernière partie, qui est la partie de 6 km permettant d'aller jusqu'au bout du département. J'ai demandé qu'il y ait une nouvelle consultation et un nouveau tour de table. J'ai noté que la Région participait de manière très active à la RCEA en Saône-et-Loire. Cela nous permettra de questionner la Région et de demander qu'elle prenne sa part s'il le faut. Je pense toujours personnellement que l'Etat devrait prendre 100 %.

A un moment, on nous a expliqué que l'ambition de l'Etat était éventuellement de nous « refiler » les deux routes nationales du département. On nous a demandé si nous étions prêts à les prendre en charge en termes de compétence. J'ai dit qu'il n'en était pas question, y compris parce que nous savons tous qu'il y a un pont à faire à La Charité, et qu'il serait bien que l'on s'assure que l'Etat prenne à sa charge les gros travaux qui seront nécessaires sur notamment la 151.

Voilà où nous en sommes.

Demain, il y a une réunion de l'association, où j'irai redire tout cela. Il y a bien un crédit de 1,6 M€ qui est inscrit, mais je crains que ce soit

l'Etat qui, de nouveau, ne mette pas en face la somme qui est nécessaire pour faire les 4 premiers kilomètres.

*M. Balleret :*

Il y a là depuis un grand nombre d'années un blocage administratif et un mépris d'une région, alors que, dans d'autres, cet axe aurait été réalisé il y a quinze ans, et il ne l'est pas encore pour un malheureux tronçon et pour des prétextes qui sont complètement fantaisistes, le dernier étant que les travaux n'existent pas et ont été arrêtés. Des photos ont été envoyées au ministère pour montrer qu'il y avait encore des bulldozers. Je me rappelle du prétexte de l'année précédente où l'on avait arrêté les travaux pendant l'hiver ; comme s'ils se faisaient avec des pelles et des pioches ! On se moque du monde dans ce dossier.

J'aurais été les maires des petites communes qui sont asphyxiées par la circulation sur la route nationale qui a toujours la taille du 19<sup>e</sup> siècle, je l'aurais bloquée, mais ils baissent les bras et ils attendent. J'espère que nos députés se battent sur ce dossier. Les sénateurs le font, et malgré tout on n'arrive pas à débloquer cette histoire où on voit que des freins administratifs arrivent à bloquer des travaux qui sont peu importants, finalement, et qu'il faut des efforts, qu'il faut un Pierre Bérégovoy et des gens du plus haut de l'Etat pour arriver à les faire redémarrer, c'est vraiment invraisemblable.

J'espère donc que tout le monde va vraiment se battre et mettre le poing sur la table pour arriver à faire terminer cet axe, qui est un axe important de développement vers le Sud, qui l'est, en théorie, depuis des décennies et qui n'arrive pas à se terminer.

*M. le Président :*

Nous avons rappelé avec Patrice Joly que cette mise à 2x2 voies se développait à la vitesse de moins d'un kilomètre par an. Je leur demande d'imaginer si un jour on décidait de faire une autoroute de Paris à Evry et si on n'en faisait qu'un kilomètre tous les ans, comme cela voudrait rouspéter. Et si partout en France la construction des autoroutes se faisait au rythme d'un kilomètre par an, il y aurait des remontées. Mais dans la Nièvre, c'est la vitesse normale ! C'est ce que je leur ai dit.

*M. Joly :*

Juste un mot pour dire que, pour 2019, l'affaire est claire, il n'y aura pas de travaux réalisés, pour une raison simple : quand bien même les crédits seraient délégués en deuxième partie d'année, ce qui n'est pas du tout sûr, au contraire, les marchés sont tombés en avril, ce qui fait qu'il faudrait relancer une procédure de consultation. Et quand bien même il y aurait des crédits, les marchés ne seraient pas encore finalisés, et donc les travaux ne pourraient pas repartir en 2019. Et comme les marchés sont tombés, on peut se douter que les crédits ne seront pas délégués. C'est tautologique ! Donc, c'est plié pour 2019. Ce n'est pas normal ! Je rejoins la proposition de Jean-Louis.

Je pense qu'il faut mener une action, prendre l'opinion publique à témoins dans les semaines qui viennent. Ce n'est pas normal ! C'est de la maltraitance. Les Gilets jaunes expriment un certain nombre de sentiments et d'attentes en France, et en particulier sur la maltraitance en termes de services publics d'infrastructures. Cet aspect-là, le fait de ne pas être pris en considération, de ne pas être dans les radars des responsables politiques n'est plus acceptable. Comment faudra-t-il le dire ?

*M. le Président :* Nous pourrions aller tenir une session sur la route nationale 7, en la bloquant le temps de cette session.

*Mme Grandcler :* Il me semblait qu'il avait été indiqué la possibilité de porter plainte en tant qu' élu.

*M. le Président :* Il faut que nous y réfléchissions, mais l'idée est plutôt de faire un happening sur la nationale 7 du côté de Tresnay. La moyenne est de trois morts par an sur la section de la nationale 7 à Tresnay. C'est autant que sur 500 kilomètres d'autoroute. Je pense qu'il faut réfléchir à faire quelque chose. Je suis d'accord.

Nous allons voter sur ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS (NTM)**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 33.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :* Nous passons maintenant au budget de Nièvre Travaux et Matériels. La parole est toujours à Alain Herteloup.

*M. Herteloup :* La structure Nièvre Travaux et Matériels fonctionne avec un budget annexe qui retrace en dépenses l'ensemble de ses charges (charges de



personnel, bâtiments, achats de matériaux...) et en recettes les produits de facturation (travaux, vente de marchandises...).

En 2018, ce service a développé son activité en termes de chiffre d'affaires « travaux » à hauteur de 3 235 539 € pour le compte du département et à 937 638 € auprès des communes et communautés de communes.

Le Conseil départemental a rappelé sa volonté de faire de cet outil une ressource au service du développement de notre territoire en mettant celui-ci à disposition des collectivités locales de la Nièvre.

Les principales missions techniques de Nièvre Travaux et Matériels s'articulent autour des trois domaines d'activités suivants :

- l'atelier, qui assure la maintenance, la réparation et la gestion de la flotte de l'ensemble des matériels des UTIR, de la Direction du Patrimoine Routier et des Mobilités, de Nièvre Travaux et Matériels, ainsi que les véhicules du pool du service des Moyens Généraux, de la MADEF, du canal et ceux de l'ADESS 58 .

- l'exploitation, qui assure des activités telles que réalisation de revêtement de chaussée, réalisation de marquage au sol, pose et réparation de glissières de sécurité, entretien des dépendances de chaussée, circuits de viabilité hivernale, fabrication de produits finis à la centrale de Corbigny, travaux pour compte de tiers, autres travaux dont reprofilages et travaux en régie.

- le magasin qui assure la gestion des achats, des stocks ainsi que la vente de produits tels que carburants et lubrifiants, pièces détachées, matériaux routiers.

Nièvre Travaux et Matériels devra s'attacher à poursuivre son activité pour le compte du département, mais aussi renforcer sa présence auprès des communes pour ce qui est des travaux d'entretien des voiries communales, ainsi que la vente de matériaux.

Elle pourra également leur apporter son assistance en matière d'achat de véhicules et matériels.

Dans ces conditions, pour 2019, la prévision de recette de fonctionnement après intégration des résultats est estimée à 8 596 107,84 € à laquelle il faut ajouter une recette pour ordre de 2 846,00 € (subventions transférées) soit 8 598 953,84 €

Malgré une activité un peu plus importante au niveau des routes départementales en raison de l'augmentation substantielle de l'enveloppe des couches de roulement au budget général (1,2 M€), ces inscriptions sont en légère diminution en fonctionnement, d'environ 500 000 € par rapport à 2018, pour deux raisons :

La première tient à l'excédent de fonctionnements dégagé au compte administratif et qui diminue fortement (197 286,84 € pour 1 108 000 € en 2018).

La deuxième. NTM ne reversera pas en 2019 au budget général une somme de 1 M€ comme elle le faisait depuis 2015.

Ce budget intègre par ailleurs la proposition du nouveau barème des prestations de NTM soumise au vote ce jour. Les propositions de tarification sont élaborées à l'aide de l'analyse comptable en s'appuyant sur une simulation établie à partir des données comptables des années 2014 à 2018. Il convient de retenir, sur la période 2017-2018, les hausses des matières premières sont supérieures à 15 %. Dans ces conditions, nous sommes contraints de revoir notre barème avec une hausse moyenne de 6 % sur l'ensemble des activités, à l'exception des tarifs de main-d'œuvre qui restent stables. Néanmoins, les propositions tarifaires doivent également concourir à renforcer l'attractivité et la compétitivité de Nièvre Travaux et Matériels auprès de ses différents clients.

Il vous est donc proposé d'approuver les inscriptions du budget annexe 2019 suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 8 598 953,84 €
- Recettes d'investissement : 2 334 910,03 €
- Dépenses d'investissement : 1 840 298,59 €
- Dépenses de fonctionnement : 8 598 953,84 €

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – TRANSPORTS**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 34.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :*

Alain Herteloup va nous parler maintenant du budget primitif 2019 sur les transports.

*M. Herteloup :*

Le Département exerce la compétence « transports scolaires » pour les élèves en situation de handicap.

La politique des transports scolaires adaptés se traduit, pour les élèves en situation de handicap demi-pensionnaires (sans limitation de cursus scolaire) par l'accès à un service de transport par véhicules de 5 ou 9 places et, le cas échéant, le versement d'indemnités individuelles de transport.

Un budget de 969 700,00 € TTC (883 000,00 € HT) est nécessaire pour permettre le paiement :

- de l'ensemble des prestataires assurant le transport des élèves par véhicule léger dans le cadre de marchés publics,
- des aides individuelles aux familles lorsque le transport par véhicule 5/9 places n'est pas possible,
- l'entreprise chargée du contrôle des circuits,
- l'adhésion de l'association AGIR, plateforme de compétences en expertise « métier », afin de participer à des groupes de travail et de bénéficier de formations ciblées, pour une cotisation annuelle de 2 000 € HT.

Une recette de fonctionnement de 13 000 € correspond à la participation des familles, à savoir 72 € par an, est donc à prévoir.

Le règlement départemental des transports scolaires des élèves et étudiants en situation de handicap sera adopté à la fin du premier semestre 2019.

Par ailleurs, concernant l'aéroport de Nevers-Fourchambault est géré par un syndicat mixte depuis le début de l'année 2017 et depuis le retrait de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre de sa gestion. Ce syndicat Mixte regroupant à l'origine le Département de la Nièvre et la Ville de Nevers, a accueilli en 2018 l'Agglomération de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté. Ces arrivées permettent désormais une répartition des dépenses de fonctionnement sur les 4 collectivités, au lieu de deux, à parts égales, ce qui réduit de moitié la subvention d'exploitation due par le Département, à savoir 65 000 € pour 2019, contre 130 000 € en 2018, et le déficit prévisionnel d'exploitation de l'aéroport reste stable à 260 000 €

En ce qui concerne l'investissement, 60 000 € sont de nouveau inscrits pour financer des investissements qui seront réalisés sur l'aéroport par le Syndicat Mixte. Les travaux envisagés portent principalement sur la pose d'un PAPI (Precision Approach Path Indicator, ou indicateur de pente d'approche) et la rénovation/ mise aux normes des installations et matériels. D'autres chantiers seront également étudiés courant 2019, notamment dans le cadre d'un plan de développement de l'aéroport, et feront l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement.

Depuis le 13 février 2019, la présidence du syndicat mixte de l'aéroport est assurée par M. Alain Lassus, au titre du Conseil départemental. Cette présidence sera effective pendant 2 ans, les statuts du syndicat prévoyant une présidence tournante tous les 2 ans. L'objectif premier sera de maintenir l'aéroport dans sa qualité actuelle, tant au niveau du personnel que des installations

aéronautiques. Toutefois, il est indispensable également de travailler au développement de la plateforme pour la rendre plus attractive aux yeux des entreprises, des particuliers, des associations et des organisateurs d'événements.

Dans cette perspective de développement et d'attractivité, le Département mettra à disposition gracieuse du syndicat mixte, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019, M. Richard Doucet afin qu'il assure les fonctions de Directeur Général. La convention annexée au rapport fixe les conditions de cette mise à disposition. Elle annule et remplace la délibération numéro 13 du 11 février 2019 qui a dû être modifiée en raison d'une erreur matérielle.

*M. le Président :*

Nous avons la ferme intention de démarrer quelques investissements sur cet aéroport pendant la présidence du Département.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ce rapport.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **MOYENS DE L'INSTITUTION**

### **BUDGET PRIMITIF 2019 – BATIMENTS ET GESTION DU PATRIMOINE ACTIVE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 35.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :*

Nous passons maintenant au rapport sur les bâtiments et la gestion du patrimoine active.

*M. Herteloup :*

Le Département est propriétaire d'un parc immobilier important et diversifié. C'est un acteur essentiel de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, tant en sa qualité d'employeur que celle de partenaire de premier niveau des acteurs économiques nivernais.

Les dépenses relatives au budget 2019 répondent à deux impératifs :

- Entretenir et assurer la maintenance et le bon fonctionnement des bâtiments dans lesquels les agents du Département assurent leurs missions.

- Entretenir et aménager les bâtiments supports d'une activité économique touristique ou résidentielle, au premier rang desquels les bases de loisirs, les maisons éclusières et la Ferme du Marault, qui sont en particulier dans la dimension visible de ce qui touche à l'accueil des populations extérieures.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, les dépenses liées aux opérations sur les bâtiments, les bases de loisirs, les pylônes GSM représentent un crédit global de 960 200 € à inscrire en 2019, soit une relative stabilité par rapport à 2018. Ces dépenses sont de 944 700 € pour les bâtiments comprenant les dépenses de fluides (595 000 €), de maintenance (172 700 €), d'entretien divers et de sécurité (148 300 €), et d'entretien du bâti du canal du Nivernais (28 700 €). Il convient également de prévoir l'entretien des bases de loisirs (10 000 €) ainsi que 5 500 € pour le contrôle des pylônes GSM.

Pour la gestion domaniale et locative, il est nécessaire de prévoir,

- d'une part, un montant de 120 000 € correspondant au règlement des impôts (taxes foncières) ainsi qu'aux redevances spéciales d'enlèvement des déchets,

- d'autre part, une somme de 673 500 € destinée aux locations, charges locatives pour 560 000 €, à l'assurance dommages aux biens pour 85 000 €

En ce qui concerne les dépenses en investissement, il est proposé d'inscrire 1 767 000 €, soit 362 000 € de plus qu'en 2018, liés notamment au lancement opérationnel du projet de cité muséale à Château-Chinon. Ces crédits se décomposent de la manière suivante :

- Le relogement des services sociaux nécessite l'inscription de 61 000 € de crédits, dont :

. 11 000 € pour solder les études relatives au relogement du SAMS de La Charité sur Loire, dont le projet de restructuration des locaux de l'avenue du Maréchal Leclerc est abandonné, et pour finaliser l'opération de relogement du SAMS de Clamecy,

. 50 000 € pour commencer les travaux de relogement du SAMS de Corbigny dont les personnels actuellement installés au centre social seront déménagés dans le bâtiment de VNF situé à côté du site d'action médico-sociale après son transfert.

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires, et en partenariat avec la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, le Département poursuit le projet de la Cité Muséale à Château-Chinon qui a pour objectif de créer aux portes du Morvan, un lieu d'exception chargé de devenir l'un des sites majeurs de la région Bourgogne-Franche-Comté. L'année 2019 sera donc consacrée à la poursuite des études, à savoir le dépôt du permis de construire, la réalisation du dossier projet, et à la consultation des entreprises afin de

permettre un début de travaux dès 2020. Le montant des crédits de paiement à inscrire pour cette année est de 420 000 €TTC.

Les travaux d'économie d'énergie : 208 000 €

Les travaux d'amélioration et de mise aux normes se poursuivront en 2019, avec une enveloppe de 1 078 000 €, qui regroupe les gros travaux d'entretien de nos bâtiments, d'aménagement et de mise en conformité, mais également dans les bases de loisirs, à la Ferme du Marault, et sur le patrimoine bâti du Canal du Nivernais.

En investissement, dans la continuité de la stratégie patrimoniale en faveur des opérations favorisant le développement économique du territoire, un crédit de 78 000 € est nécessaire pour signer l'acte d'acquisition de l'ancien terrain de camping municipal sur le site du village vacances de Saint-Agnan (28 000 €) et acquérir auprès de l'État les ex-locaux de l'AFPA qui constituent une enclave dans le foncier du Département affecté au circuit de Magny-Cours (50 000 €).

En termes de recettes, en fonctionnement, les travaux d'économie d'énergie génèreront des certificats d'économie d'énergie (CEE) bonifiés suite à la labellisation TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte). Le montant de la vente permet d'inscrire une recette à hauteur de 83 000 €

Par ailleurs, le montant prévisionnel des loyers et des recettes à percevoir liés à la gestion locative des propriétés du Département s'élève à 225 100 €

En investissement, dans le cadre de l'opération de construction du Centre des Archives Historiques de la Nièvre, Nièvre Aménagement a établi le quitus de fin d'opération qui fait apparaître un trop-perçu de 72 678 €qui revient au Conseil départemental de la Nièvre.

Le montant des recettes prévisionnelles correspondant aux cessions s'élève à 300 387,16 € Il concerne la vente de l'ex-gendarmerie de Fourchambault sachant que les formalités d'acte notarié sont en cours, ainsi que la confirmation de la meilleure enchère en ligne obtenue sur site partenaire AGORASTORE pour le centre de loisirs des Simonots à Saxi-Bourdon.

*M. le Président :*

Y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Simplement une précision. Nous voterons contre ce rapport, simplement parce qu'il contient un passage sur la Cité Muséale, et nous sommes donc logiques avec nous-mêmes en la matière.

*M. le Président :*

Nous votons sur ce rapport.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre.**

**INFORMATION CONCERNANT LA DELEGATION AU PRESIDENT DU POUVOIR DE  
DECIDER DE LA CONCLUSION ET DE LA REVISION DU LOUAGE DE CHOSES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 36.**

**Rapport de M. Herteloup :**

*M. le Président :* La parole est à Alain Herteloup pour une information concernant la délégation au Président du pouvoir de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses.

*M. Herteloup :* Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil départemental des actes pris en 2018 dans le cadre de la délégation qu'il a donnée au titre de la gestion du patrimoine immobilier du Département.

Dans le cadre du fonctionnement des services du Département de la Nièvre et de la gestion du patrimoine immobilier, le Président du Conseil départemental a usé de sa délégation pour la signature de 11 actes en 2018 dont la liste et les caractéristiques figurent dans le tableau joint en annexe du rapport.

La délibération n°6 du 3 avril 2015 visée en référence prévoit que le Président informe le conseil des actes pris dans le cadre des délégations qui lui sont données.

Il vous est donc proposé d'approuver le principe de prendre acte des conventions signées en 2018 dans le cadre de la délégation donnée au Président, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, tel que récapitulé dans l'état joint au rapport.

*M. le Président :* Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

(La séance, suspendue à 11 h 55, reprend à 14 h 07)

*M. le Président :*

J'ai en ma possession les pouvoirs suivants :

Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Julien.

Vous avez sur table le rapport n°48, concernant une aide exceptionnelle, que nous aborderons juste avant les motions.

### **MOYENS DE L'INSTITUTION (suite)**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION**

**Rapport de M. le Président :**

##### **Numéro 37.**

**Rapport de M. Bourgeois :**

*M. le Président :*

La parole est à Daniel Bourgeois pour la présentation de la politique des moyens de l'institution.

*M. Bourgeois :*

La politique des Moyens et des Achats de la collectivité permet d'assurer le bon fonctionnement des services et de l'institution. Pour l'exercice 2019, il est proposé d'inscrire au titre de la politique Moyens de l'institution en dépenses 1 470 200 € en section de fonctionnement et 223 000 € en section d'investissement, ainsi qu'un crédit de 4 300 € en recettes de fonctionnement et 20 000 € en recettes d'investissement.

➤ **En dépenses :**

- Dépenses de fonctionnement :

. Documentation : 77 200 €

. Moyens Imprimerie : 200 000 €

. Frais de publicité marchés : 20 000 €

. Juridique (contentieux, assistance juridique, protection fonctionnelle) : 75 000 €



. Administration générale (courrier) : 236 000 €  
. Subventions instances départementales et frais d'insertion : 3 000 €  
Total : 1 470 200 €

- Dépenses d'investissement :

Moyens Imprimerie : 15 000 €  
Moyens de l'institution : 188 000  
Frais de publicité marchés : 20 000 €  
Total 223 000 €

➤ **En recettes :**

- Recettes de fonctionnement :

. Moyens de l'institution 1 200 €  
. Administration générale (courrier) 3 100 €  
Total 4 300 €

- Recettes d'investissement :

. Moyens de l'institution 20 000 €  
Total 20 000 €

Il vous est donc proposé :

- De retenir les éléments budgétaires qui vous sont soumis dans le cadre du présent rapport,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution du présent budget,
- D'accorder délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits non affectés.

*M. le Président :* Y a-t-il des observations sur ce budget ?

*Mme de Mauraige :* Nous nous abstiendrons sur ce budget.

*M. le Président :* Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité. 10 abstentions.**

## BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE COMMUNICATION ET CABINET

### Rapport de M. le Président :

#### Numéro 38.

### Rapport de Mme Louis-Sidney :

*M. le Président :* La parole est à Vanessa Louis-Sidney pour la politique de communication du Département.

*Mme Louis-Sidney :* Le présent rapport a pour objet de proposer les prévisions budgétaires 2019 en fonctionnement et en investissement pour le Cabinet et la Communication.

Il n'y a pas d'évolution majeure, si ce n'est des mouvements des différentes inscriptions budgétaires, qui font apparaître parfois des augmentations. Pour le Cabinet, il y a une augmentation de 38 %, directement liée à l'affectation des retraites des anciens conseillers généraux, qui auparavant faisaient partie du budget RH, et un transfert de la subvention traditionnellement allouée à l'Union Amicale des Maires de la Nièvre à hauteur de 7 600 €, qui auparavant était portée par le service communication et qui maintenant se retrouve au budget du cabinet.

La somme globale, en ce qui concerne le cabinet, est de 127 110 € avec 5 000 € en investissement : 5 000 € et 122 110 € en fonctionnement.

En ce qui concerne la communication, là aussi une augmentation, qui est justifiée notamment par le budget participatif, la signalétique de l'agropole du Marault, Agrilocal, le Haut Débit. L'ensemble des actions de communication est également pérennisé grâce à des crédits fléchés principalement sur des opérations classiques telles que la réalisation du magazine « Nièvre » pour trois éditions annuelles, les partenariats de communication, la présence à la foire exposition de Nevers, au Salon de l'Agriculture, les expositions de photos sur les murs de la préfecture, la participation au tour Nivernais Morvan, Caracol des collégiens, les Trophées du Numérique, le Salon de l'Habitat, les diverses cérémonies. Des objets promotionnels reprennent par ailleurs la nouvelle identité.

Le budget de la communication est de 370 500 €, dont 20 500 € en investissement, et 350 000 € en fonctionnement.

*M. le Président :* Y a-t-il des observations ou des questions ?

*Mme de Mauraige :* Nous voterons contre ce rapport. Néanmoins, nous ne sommes pas contre la somme allouée à nos anciens collègues conseillers départementaux, pour autant.

*M. le Président :* Dans un souci d'économie, et voyant qu'il y avait de l'avance, nous avons discuté avec eux, et nous avons fait une prévision sur le long terme, qui va nous permettre de diminuer un peu l'apport que nous faisons à leur caisse de retraite, si je puis dire, puisque nous sommes leur caisse de retraite.

Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre. 1 abstention.**

## **BUDGET PARTICIPATIF DE LA NIEVRE – REGLEMENT DU DISPOSITIF – ANNEE 2019**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 39.**

**Rapport de Mme Delaporte :**

*M. le Président :* Nous passons maintenant au budget participatif et à son règlement. La parole est à Blandine Delaporte.

*M. Delaporte :* Je vais vous parler du budget participatif nivernais saison 1. Nous allons poser le décor, avec le règlement de ce budget participatif.

Il découle de la volonté du Département de renforcer la démocratie locale et de favoriser l'engagement des Nivernaises et des Nivernais dans le choix des projets politiques locaux. Cela s'appelle la co-responsabilité. Ils ont élu un certain nombre de représentants au Département ; néanmoins, ils ne sont pas obligés de se désintéresser de ce qui se passe tout au long de ces 6 ans. Pierre Mendès France disait que la démocratie ne consistait pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, mais qu'elle avait du sens si elle était partout et de tout temps.

C'est l'objet de ce budget participatif.

Nous allons discuter de ce règlement.

Sur un plan méthodologique, des ateliers et des rencontres du budget participatif auront lieu du 2 avril au 15 mai. Ils vont permettre d'informer la population et d'éveiller sa curiosité et son envie de déposer un projet.

Le budget participatif s'élève à 250 000 €. Les projets qui seront éligibles seront des projets d'investissement. Le Département financera 80 %, avec un plafond à 10 000 €; donc, projet total : 12 500 €

La règle est que chacun des 17 cantons doit avoir, au moins, un projet financé au minimum. Le projet arrivé en tête des votes sur chaque canton sera financé, puis jusqu'à épuisement de l'enveloppe on aura des projets qui seront arrivés en tête des votes.

Ces projets doivent être en conformité avec les compétences du Département. Typiquement, les entreprises, par exemple, ne peuvent pas prétendre au budget participatif, puisque nous n'avons pas la compétence économique.

Le vote interviendra entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre. Le dépouillement aura lieu le 20 novembre. Chaque personne pourra voter pour 6 projets différents. On pourra voter à la fois en ligne et dans les urnes déposées dans les mairies aux heures d'ouverture de ces mairies.

*M. le Président :*

Je pense que le succès de ce que nous mettons en place dépend de notre mobilisation à tous. Je pense qu'il va être important que, sur chaque canton, avec une réunion par canton, vous puissiez être là, et que vous puissiez inciter les élus, les personnes autour de vous, à venir participer et à venir écouter les explications sur cette initiative, afin que le maximum de personnes puissent participer.

*Mme Delaporte :*

Effectivement, le succès sera là si les Nivernais s'emparent de la démarche. C'est un peu le but de ces rencontres qui vont s'étaler du 2 avril au 15 mai. C'est de susciter la curiosité, de donner les informations et les modalités, et de susciter l'envie de déposer une idée ou d'être prescripteurs pour d'autres, et d'en parler autour d'eux. Il s'agit de l'épisode 1, puis il y aura les marchés. Les porteurs de projets auront sans doute besoin de faire campagne pour faire connaître leurs projets. Nous leur laisserons tous les moyens possibles pour faire campagne, sur les réseaux sociaux, sur les marchés, avec le réseau des correspondants locaux de la presse locale, etc. Ce sera au mois de septembre, octobre.

*Mme Augendre :*

Pourrons-nous mettre l'information sur nos sites internet dans nos communes ?

*Mme Delaporte :*

Bien sûr.

*Mme Augendre :*

Autant les associations seront faciles à mobiliser, autant pour les habitants ce sera plus compliqué. Y aura-t-il des articles dans la presse ?

- Mme Delaporte :* Oui. Le *Journal du Centre* va couvrir cette démarche, et susciter la curiosité, je l'espère, des Nivernais, qui pourront venir à notre rencontre dans ces ateliers du budget participatif, et nous poser absolument toutes les questions qu'ils souhaiteront.
- M. le Président :* C'est au moins un projet par canton. On prendra le projet arrivé premier de chaque canton.
- Mme Delaporte :* J'ai toute confiance dans la créativité des Nivernais et leur envie de faire des choses. Je suis sûr qu'il n'y aura pas de canton sans projet.
- M. le Président :* On peut donner les chiffres de ce qui s'est passé dans le Gers.
- Mme Delaporte :* Dans le Gers, il y a 1 000 projets déposés sur la plateforme internet. 350 ont été retenus et présentés au vote des Gersois. 47 ont été élus, et vont être réalisés en 2019. Il y a eu 34 000 votants, dans un département qui a moins d'habitants que la Nièvre.
- M. Dubois :* On indique que le montant maximal d'un projet est de 12 500 €. Le Département n'irait pas au-delà de 80 %. En fait, le Département limite à 10 000 €. Est-on obligé de borner le projet à 12 500 €?
- Mme Delaporte :* Nous avons réfléchi à cette possibilité. Mais nous voulions aussi donner un coup de pouce à des projets qui n'auraient pas trouvé de financements chez nos partenaires (l'Europe, la Région, l'Etat...). 12 500 €, c'était à taille départementale, et cela permettait de financer des projets qui n'auraient peut-être pas trouvé des financements chez d'autres partenaires.
- M. Dubois :* Ce que je voyais, c'était la complexité d'avoir cette somme précisément, car un projet n'est pas toujours facile à chiffrer. Cela peut amener une difficulté supplémentaire. Alors que si l'on dit que le Département va jusqu'à 10 000 € maximum, cela reviendrait quasiment au même, et cela permettrait une fluidité plus importante.
- Mme Delaporte :* Chiffrer un projet est forcément une opération hypothétique. On chiffre à 12 500 € dans un premier temps. Il y a un devis et il peut ne pas être atteint. Au final, s'il dépasse de peu, il n'y aura que 10 000 € du Département qui seront donnés. Ce ne sont pas des projets à 15 000 € ou 20 000 €. Ce sont bien 80 % amenés par le Département.

Les mineurs sont autorisés à voter et à présenter des projets, à partir du moment où ils ont atteint le collège. Dès la sixième, les jeunes gens sont susceptibles de présenter des projets, avec autorisation parentale, et aussi à voter.

*M. le Président :* Nous pourrions faire voter dans les collèges. L'Education nationale est d'accord.

*Mme Delaporte :* Nous avons également deux jeunes en service civique qui vont sillonner la Nièvre, ses marchés et ses collèges, pour inciter et aider, accompagner les habitants sur leurs projets, et notamment les collégiens.

*Mme Chêne :* Si le projet n'est pas mis en place, on peut demander à ce que la participation soit remboursée ?

*M. le Président :* On paie quand c'est fini. Donc, si ce n'est pas fait, on ne paie pas.  
Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 - INFORMATIQUE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 40.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :* Je passe la parole à Michel Mulot pour le budget de l'informatique.

*M. Mulot :* Ce rapport a pour objet la présentation des inscriptions de crédits nécessaires au fonctionnement du système d'information et des moyens numériques mis à disposition des services, des usagers, des collèges et des partenaires, dans le cadre du budget primitif 2019.

➤ **En fonctionnement :**

Les crédits de fonctionnement 2019 s'établiront à 1 548 365 € en baisse par rapport au BP 2018 (1 591 865 €). Ils correspondent aux dépenses engagées pour permettre le fonctionnement des moyens numériques. Ils sont répartis autour des volets suivants :

- maintenances des moyens techniques et logiciels : 496 365 €
- fonctionnement des services : 507 000 € On retrouve ici les dépenses de téléphonie fixe et mobile pour 153 000 € Le renouvellement du marché de téléphonie mobile permettra de doter certains agents de téléphones mobiles, tout en limitant l'impact sur les coûts d'abonnements ; cela permettra d'intégrer cet outil dans le quotidien de travail d'un certain nombre d'agents dont la nature des fonctions le justifie. On trouve là aussi les liaisons informatiques pour 45 sites et accès internet des collèges : 350 000 € Les consommables informatiques : 4 000 €
- subventions aux partenaires : 465 000 €
- . Syndicat mixte Nièvre Numérique : 355 000 €
- . Territoires Numériques BFC (ex GIP eBourgogne) : 110 000 €
- volet numérique éducatif : 80 000 € avec l'espace numérique de travail pour les collèges: 80 000 € En lien avec le Conseil Régional et sept autres départements du nouvel ensemble régional, le Département de la Nièvre s'engage dans le projet de déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) commun aux collèges et aux lycées de Bourgogne-Franche-Comté. Cette démarche d'achat groupé doit aboutir, à compter de la rentrée de septembre 2019, à la mise en place d'un outil renouvelé au bénéfice des communautés éducatives de nos trente collèges.

➤ **En investissement :**

Les crédits d'investissement 2019 s'établissent à 2 621 060,34 € (1 680 625,94 € en 2018). Ils sont répartis autour des volets suivants :

- Informatique et téléphonie : 792 900 €

Les crédits alloués aux acquisitions de logiciels s'élèvent à 460 000 €; ils correspondent aux moyens nécessaires à l'évolution des versions des logiciels existants et à l'acquisition de nouveaux logiciels, dont remplacement des logiciels de gestion du réseau des bibliothèques pour 230 000 € On retrouve aussi un système d'information pour la MDPH (siMDPH) : 80 000 € La dématérialisation RH: 60 000 € La gestion des cours d'eau : 10 000 € et des crédits à ventiler : 20 000 € (besoins potentiels sur plusieurs logiciels à prioriser).

Les crédits envisagés pour les achats d'ordinateurs et d'écrans sont proposés à hauteur de 140 200 € Ils permettront le renouvellement d'environ 250 ordinateurs sur un parc total de 2 000 unités installées dans les services. A priori, le renouvellement ira plus dans un premier temps vers le remplacement d'environ une centaine d'ordinateurs.

Les crédits envisagés pour les acquisitions de matériels de téléphonie s'élèvent à 162 700 €; ils correspondent aux projets suivants : plan «

autocom » des collèges (remplacement et évolution des centraux téléphoniques des collèges) pour 80 000 € et équipements en smartphones de certains agents de la collectivité pour 82 700 € (adéquation des équipements techniques aux missions exercées, remplacement de l'usage du téléphone personnel dans le cadre de l'activité professionnelle).

Les crédits destinés aux travaux de câblage s'élèvent à 30 000 €. Ils sont affectés à la réalisation des interventions nécessaires à l'adaptation du câblage des locaux (mobilités 895 d'agents/réorganisation d'espaces de travail, aménagements de salles informatiques dans les collèges, etc.).

#### - IODAS Web

Le projet IODAS Web correspond à la modernisation du logiciel socle de gestion de l'aide sociale, fondé sur plusieurs modules : aide sociale générale, enfance, MDPH, agréments. Il avait subi un retard de déploiement lié à la priorisation d'actions spécifiques pour la MDPH (module web MDPH, refonte des éditions bureautiques, mise en place de la CMI). Les crédits de paiement prévus sur 2019 sont de 164 660,34 € et ils doivent permettre la finalisation de ce dossier pour lequel une autorisation de programme avait été ouverte en 2015 (500 000 €).

#### - Déploiement du Très Haut Débit

Les crédits alloués s'élèvent à 1 500 000 € pour 2019 (1 500 000 € inscrits en 2018). La délibération du Conseil départemental du 17 décembre 2013 a créé une autorisation de programme de 10 M€ au titre de la participation du Département au déploiement du Très Haut Débit par Nièvre Numérique. Il s'agit d'un engagement fort du Département en direction des territoires et des Nivernais, avec un financement départemental de plus de 208 € par prise Très Haut Débit créée.

#### - Informatique dans les collèges : 163 500 € (576 000 € en 2018)

Les crédits affectés pour l'acquisition et le renouvellement des ordinateurs des collèges s'établissent à 155 000 €. Ils permettront le renouvellement de 200 ordinateurs sur un parc de 2 000 unités.

Les crédits destinés au projet « Plan Numérique Educatif » s'établissent à 8 500 €. Ils correspondent à la constitution d'un stock d'environ 30 tablettes de remplacement (cas de panne, vol, casse des matériels distribués) et de quelques charriots destinés à reconvertir les tablettes individuelles en classes mobiles.

L'exercice 2019 est marqué par la finalisation de la modernisation du logiciel d'aide sociale et par la démarche de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le chantier « dématérialisation » sera également priorisé, avec notamment la mise en œuvre de nouveaux modes opératoires concernant le secteur des ressources humaines.

#### ➤ **Les dépenses :**



Dépenses de fonctionnement :

- Informatique dans les collèges : 80 000 €
  - informatique et téléphonie : 1 003 36 €
  - aménagement numérique du territoire : 465 000 €
- Total : 1 548 365 €

Dépenses d'investissement :

- Informatique et téléphonie : 792 900 €
  - IODAS Web : 164 660,34 €
  - Déploiement du très haut débit : 1 500 000 €
  - Informatique dans les collèges : 163 500 €
- Total : 2 621 060,34 €

Il vous est donc proposé :

- d'inscrire, en dépenses, les crédits suivants :
- 1 548 365 € en fonctionnement,
- 2 621 060,34 € en investissement,

Concernant les tablettes pour les collèges, je voudrais rappeler quelques éléments de contexte.

Les collèges de Clamecy, La Machine, Varennes-Vauzelles ont été dotés en tant qu'établissements préfigurateurs de tablettes individuelles pour les élèves allant de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. L'ensemble de ce déploiement s'est déroulé entre 2015 et 2018. Les autres collèges ont été dotés en 2018 d'une classe mobile, c'est-à-dire d'un charriot contenant 27 tablettes, dont deux tablettes « enseignant ». Au total, près de 2 000 équipements ont ainsi été déployés dans l'ensemble des collèges. Ceux-ci ont également été couverts en bornes wi-fi, ce qui permet la connexion des tablettes.

Ces projets ont engagé une dépense globale de 1 166 900 € et ont bénéficié d'une subvention de l'Etat qui était à 58 %, soit 676 000 €

En termes de bilan, un bilan d'usage des tablettes individuelles a été réalisé, en lien avec les établissements préfigurateurs. Il a mis en évidence des difficultés inhérentes au dispositif individualisé. La mise en route du projet a été très chronophage. De nombreux problèmes ont dû être surmontés au fil de l'eau. Stabilité des connexions wi-fi, logiciels de gestion des tablettes très complexe. Problématique de gestion des comptes élèves.

Le remisage des tablettes durant les vacances d'été a induit une logistique de récupération lourde, avec un risque de vol accru du fait de la concentration des équipements.

Enfin, le cas d'oublis de la tablette au domicile personnel, d'oubli de charge de batterie, ou de casse durant le transport ont induit des contraintes importantes pour l'enseignant, et ont grevé le bon déroulement des séquences pédagogiques.

A contrario, le bilan de l'approche charriot a montré que ce dispositif permet de limiter ces problèmes et s'intègre mieux dans la logique de travail des équipes pédagogiques. Ce dispositif n'exclut pas, si besoin, la possibilité d'un usage individuel des équipements pour des travaux spécifiques.

Sur la base des constats établis, il a été décidé de généraliser l'approche « classe mobile » en reconditionnant les tablettes individuelles sous forme de charriots. Ceux-ci sont en cours de mise à disposition des établissements préfigureurs. Un complément d'équipements des autres collèges va être envisagé en fonction des demandes exprimées. Cette généralisation aura également pour effet d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des établissements nivernais.

*M. le Président :*

Merci. Avez-vous des remarques à formuler ?

La parole est à Mme de Mauraige.

*Mme de Mauraige :*

Notre collègue a eu raison de faire un complément dans sa présentation, parce que finalement, tout ce qu'il a énuméré, nous l'avions déjà énoncé lors de nos réticences par rapport à cette dotation « tablettes individuelles ». Nous allions beaucoup plus vers une solution qui était une dotation par classes. Cela semble aller dans le sens que nous aurions plutôt souhaité.

*M. le Président :*

La parole est à M. Bazin.

*M. Bazin :*

Plusieurs éléments.

Comme Président de Nièvre Numérique, je ne prendrai pas part au vote.

Nous continuons, sur le fonctionnement du syndicat, à être sur une logique de bonne gestion des deniers publics, mais il est probable, avec le déploiement qui s'annonce, que l'on ait à y revenir en cours d'année. Il ne faudra donc pas s'en étonner.

Nous avons essayé vraiment de serrer nos dépenses au maximum ; mais il va y avoir des enjeux forts, liés au déploiement, puisqu'il a démarré sur les secteurs de Cosne et de Luzy, et il va se poursuivre sur le reste du département, à la hauteur de 40 000 prises. L'objectif est d'en réaliser 20 000 cette année.

Nous rencontrons certaines difficultés avec le logiciel IODASS. Le service après-vente est pour le moins défectueux pour ce logiciel. Cela

pose des difficultés très concrètes dans le cadre du fonctionnement quotidien des équipes. Nous avons une difficulté à assurer une bonne négociation avec l'entreprise, qui nous prend de haut, il faut dire les choses telles qu'elles sont, à tel point que l'on en arrive à justifier des non-réponses ou des délais de traitement de dossiers pour des raisons informatiques, ce qui est terrifiant dans le monde qui est le nôtre. Je tenais à le signaler. Nous essayons de trouver des moyens d'avoir une discussion plus équilibrée et de régler les problèmes, mais ce n'est pas acquis. Je tenais à faire remarquer ce point.

*M. le Président :*

La parole est à nouveau à Michel Mulot.

*M. Mulot :*

J'ai oublié d'indiquer que sur l'espace numérique de travail pour les collèges, le Département de la Nièvre s'engage dans le projet de déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT) commun aux collèges et aux lycées de Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche d'achats groupés doit aboutir, à compter de la rentrée de septembre 2019, à la mise en place d'un outil renouvelé au bénéfice des communautés éducatives de nos 30 collèges. Au-delà des modules favorisant le lien « collège/famille », le nouvel outil doit développer plus particulièrement les modules basés sur les pratiques pédagogiques innovantes.

Cette démarche d'équipement coordonné, le groupement étant accessible également aux communes, a pour objectif de favoriser la continuité école-collège-lycée, de contribuer à la réussite scolaire des jeunes Nivernais dans un contexte d'évolutions rapide des usages, et enfin de faciliter les échanges en réduisant les contraintes liées au territoire.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres pilotée par la centrale d'achats régionale, un nouveau titulaire a été retenu en février dernier pour fournir le service d'ENT. La centrale d'achat propose une adhésion gratuite aux collectivités qui souhaiteront s'équiper de ce nouvel outil. Cette adhésion permettra entre autres de commander directement les licences et prestations nécessaires sur la base négociée par la centrale. Les crédits nécessaires à l'acquisition du nouvel ENT ont été inscrits au budget 2019 du Département.

Il vous est proposé de valider l'adhésion gratuite du Département de la Nièvre à cette centrale d'achats régionale, d'autoriser le président à signer le formulaire d'adhésion, d'autoriser le président du Conseil départemental à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution des actions permettant le déploiement du nouvel environnement numérique de travail pour les collèges nivernais.

*M. le Président :*

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 41.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

Nous passons au rapport sur les ressources humaines. La parole reste à Michel Mulot.

*M. Mulot :*

Le présent rapport concerne l'inscription des crédits nécessaires pour assurer la rémunération et la formation des agents du Conseil départemental ainsi que les moyens mis à leur disposition pour accompagner leur vie professionnelle.

La maîtrise de la masse salariale des personnels titulaires et contractuels sur postes permanents s'est poursuivie en 2018. On constate ainsi une baisse de 1,39 % des dépenses liées à cette catégorie de personnels : 52 038 536 € ont été consommés en 2017, contre 51 312 491 € en 2018. Cette baisse s'explique principalement par le non-remplacement de 10 départs de la collectivité ainsi que par le transfert des agents en charge des transports scolaires à la Région dans le cadre de la loi NOTRE.

D'autres éléments peuvent également expliquer cette baisse conjoncturelle : la mise en place de la journée de carence pour les agents absents pour maladie (51 000 € environ) et surtout la suspension pour 2018 de l'application des dispositions du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) qui avait contribué en 2017 à augmenter la masse salariale.

Pour l'année 2019, un certain nombre d'éléments vont impacter à la hausse le budget des ressources humaines.

On peut citer principalement le surcoût lié à la poursuite du PPCR suspendu en 2018 (estimé à 242 000 €) ainsi que le phénomène dit de glissement vieillesse technicité (GVT) relatif au déroulement de carrière des agents et qui concerne à la fois les avancements d'échelon à l'ancienneté maximale qui sont de droit (coût estimé à 610 000 €) ainsi que les avancements de grade (coût estimé à 160 000 €).

Il est à noter également le rattachement comptable au budget principal des agents de la collectivité mis à disposition de l'Agence technique départementale (coût estimé de 510 000 €) même si cette charge fera ensuite l'objet d'un remboursement.

Enfin, les dispositions récentes relatives à l'augmentation de la valeur horaire du SMIC (+ 1,5 %) impacteront la totalité de la dotation réservée à la rémunération des assistants familiaux.

La mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est en cours. Le budget prévisionnel alloué pour l'exercice 2019 devra faire l'objet d'arbitrages budgétaires en fonction des différents scénarios qui pourront être dégagés dans le cadre notamment du dialogue social avec les organisations syndicales.

En parallèle du travail effectué sur la masse salariale des personnels permanents, la hausse structurelle des dépenses liées aux rémunérations des assistants familiaux constatées ces dernières années doit conduire à une analyse des postes de dépenses concernés ainsi qu'un travail sur les mesures visant à contenir cette évolution.

La collectivité a signé avec la Poste une convention de partenariat Inclusion numérique afin de recruter quatre Nivernais actuellement bénéficiaires du revenu social d'activité (RSA) qui devront par leurs missions contribuer à la lutte contre la fracture numérique sur le territoire départemental. La collectivité supporte le coût de ces agents contractuels, mais bénéficie d'une subvention de l'État au titre des contrats aidés ainsi que d'une participation financière de la Poste. Il est à noter également que ces agents actuellement bénéficiaires du RSA pourront accéder grâce à ce dispositif à un projet d'intégration professionnelle (plan de formation conséquent).

Le Département a obtenu une nouvelle convention avec le fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2018-2020 pour un montant d'environ 135 000 € qu'il pourra mettre à contribution en vue de maintenir des agents dans l'emploi, mais surtout (élément phare de la convention) de recruter des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en qualité d'agents ou d'apprentis. Il est souhaitable que notre collectivité soit exemplaire dans ce domaine et qu'au-delà d'éléments quantitatifs liés à la règle des 6 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi devant être représentés dans l'effectif, elle contribue à faire évoluer les mentalités et à faciliter l'intégration professionnelle des personnes concernées.

Pour ce qui concerne le transfert de la médecine de prévention professionnelle, au vu des difficultés de recrutement de médecins sur le territoire nivernais, le centre de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de la Nièvre a pris l'attache du Conseil départemental en vue de constituer un service mutualisé de médecine préventive. Notre collectivité a souhaité contribuer à ce projet qui constitue un projet exceptionnel sur le territoire Français qui associera la Ville de Nevers, l'agglomération de Nevers, le CCAS de Nevers, des administrations de l'État et la région Bourgogne Franche-Comté.

Ce service Santé et Sécurité au Travail inter fonctions publiques pourrait à terme concerner près de 9 000 agents. Il regroupera des médecins de prévention, mais également des infirmières, un psychologue du travail, une technicienne hygiène et sécurité, et à terme un ergonomiste et un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) afin de proposer des interventions pluridisciplinaires coordonnées. L'objectif est une mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Un bâtiment a été acheté par le centre de gestion rue de Lourdes à Nevers. Le projet a reçu une subvention de l'État de 213 000 € sachant que le coût total en investissement (matériel compris) pourrait approcher les 300 000 €, l'écart étant pris en charge par le centre de gestion.

Le Département a, depuis décembre 2017, mis à disposition du CDG un agent chargé de piloter le projet et d'assurer la rédaction du cahier des clauses techniques pour l'aménagement des locaux ; nos services suivent la bonne exécution des travaux en lien avec le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR).

Le projet de convention d'adhésion prévoit à ce jour, sous réserve d'ajustements, une contribution forfaitaire qui se monterait à 90 € par agent ; dans tous les cas, ce montant n'excédera pas 100 € par agent. Sur cette base, le budget prévisionnel inscrit au budget primitif 2019 s'élève à 70 000 € pour six mois d'activité, étant établi que la masse salariale annuelle pour les seuls champs d'intervention du médecin et de l'infirmière de notre collectivité représentait environ 131 000 €

Il convient enfin de préciser que d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2019, date d'ouverture prévue de ce service, le Département, ne disposant plus de médecin de prévention, a conventionné avec le centre de gestion afin que ce dernier assure en priorité les visites d'embauche et de reprise des agents.

Concernant les éléments financiers pour 2019 :

Pour la rémunération du personnel titulaire, les crédits proposés au budget primitif évoluent de 51 726 000 € en 2018 à 52 333 000 € en 2019 soit une augmentation de 1,17 %. Cette évolution à la hausse s'explique principalement par le rattachement au budget principal des agents de l'Agence technique départementale mis à disposition par la collectivité contre remboursement alors qu'en 2018 la masse salariale correspondante relevait du budget annexe de Nièvre Ingénierie.

Le budget consacré aux assistants familiaux : La proposition d'inscription de crédits au titre de la rémunération des assistants familiaux s'élève pour l'année 2019 à 19 000 000 € soit une hausse de 6,74 % par rapport au budget primitif 2018 (17 800 000 €). Cette hausse tient compte des crédits supplémentaires alloués à ce poste de dépense en cours d'exercice 2018 (1 000 000 € en décision modificative). Ce phénomène d'évolution à la hausse s'explique en partie par l'évolution du SMIC horaire (+ 1,2 %) et par la très forte augmentation du nombre d'accueils relais, qui passent de 6 669 jours en 2017 à 8 583 jours en 2018, soit une augmentation de 28 % environ.

Formation : Le budget consacré à la formation est constitué d'une part obligatoire, la cotisation de 0,9 % de la masse salariale destinée au CNFPT (environ 345 000 €) et d'une part facultative votée par l'assemblée départementale dont le montant s'établit de manière continue depuis plusieurs années aux alentours de 180 000 €. Ce montant permet de satisfaire des demandes pour lesquelles le CNFPT n'est pas en mesure de se positionner, soit au regard de la thématique soit au regard du niveau de compétence souhaitée. Il est à noter par ailleurs que le CNFPT fait preuve d'un engagement fort et pérenne envers le Département en matière de nombre de journées octroyées (55 jours annuels) pour réaliser des actions collectives en interne à l'institution.

Les œuvres sociales du personnel : Depuis plusieurs années, l'Assemblée départementale consacre 1 % du montant prévisionnel de la masse salariale au financement des œuvres sociales de son personnel. Le budget prévisionnel susceptible d'être alloué aux œuvres sociales du Département est ainsi envisagé pour 2019 à hauteur de 751 695 €. Au regard des actions détaillées ci-après, un solde de 37 595 € sur l'enveloppe prévisionnelle disponible resterait pour le moment non affecté. Les actions sociales relevant de dispositifs réglementaires concernent, à hauteur de 49 500 €

- . les remboursements partiels des abonnements transports en commun des agents,
- . les participations au bénéfice des parents d'enfants handicapés, -
- . les participations pour l'aide à la garde d'enfants en bas âge selon conditions de ressources.

Les aides remboursables et les secours urgents : Sur présentation de rapports établis par le travailleur social dédié au personnel, la collectivité propose, en fonction des situations individuelles rencontrées, le versement d'avances remboursables ou de secours d'urgence pour les agents confrontés à des difficultés sociales personnelles. Le budget prévisionnel 2019 alloué à ces aides s'élèverait à 20 500 € (dont 8 000 € en section d'investissement correspondant à des aides remboursables).

Le restaurant inter administratif (AGORA). Le dossier de l'AGORA comporte de multiples facettes en raison notamment de l'âge de son bâtiment (1992). Celui-ci n'ayant jamais connu de gros entretien, une étude de 2018 conduit à envisager des travaux sur plusieurs années. Ainsi, la Préfecture (maître d'ouvrage) envisage de réaliser des travaux au restaurant inter administratif afin d'apporter un confort et une sécurité aux usagers et aux personnels. L'année 2019 serait consacrée à la réorganisation de la laverie avec changement du lave-vaisselle en limite de rupture de fonctionnement ainsi qu'aux études pour la réfection des toitures-terrasses qui présentent de nombreux signes de vétusté. Ces 2 dossiers représentent un investissement de l'ordre de 110 000 € pour cette année. Dans le cadre de la participation du Département (environ 42 %) à ces projets, il convient donc d'inscrire

au budget la somme de 45 000 € dans le cadre d'un fonds de concours à l'État (hors budget d'action sociale).

Le Comité des Œuvres Sociales du Département de la Nièvre (COSDEN) : Le Comité des Œuvres Sociales du Département de la Nièvre est chargé de proposer un programme d'activités collectives, familiales ou individuelles s'adressant à l'ensemble des agents de la collectivité répartis sur le territoire départemental. L'équipe du COSDEN a été en partie renouvelée fin novembre 2018 sur un programme d'activités s'inscrivant à la fois dans la continuité et dans la proposition de nouveautés qu'elle va mettre progressivement en place au cours de son mandat. Il vous est proposé de renouveler au COSDEN le montant de la subvention accordée depuis 4 ans, soit 511 100 €. La convention pluriannuelle d'objectifs ainsi que la convention financière annuelle sont jointes en annexe 4 et 5 au rapport.

Transformations de postes : Vous trouverez en annexe 6 au rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées. Dans cette liste, figurent tous les postes d'assistants socio-éducatifs et d'éducateurs de jeunes enfants de la collectivité qui, en application du protocole PPCR (parcours professionnels, carrière, rémunération), ont évolué de la catégorie B vers la catégorie A le 1<sup>er</sup> février 2019.

#### Les recettes de fonctionnement :

Pour 2019, le montant prévisionnel des recettes relevant de la gestion des ressources humaines est de 2 261 000 €. Ces recettes sont principalement constituées des remboursements des coûts des postes des agents mis à disposition auprès d'autres structures (1 300 000 €) et des emplois avenir (300 000 €), des remboursements versés à la collectivité par l'assureur prenant en charge les salaires et soins des agents victimes d'accidents de service ou de maladie professionnelle (380 000 €). Dans le cadre de la convention que la collectivité a passée avec le FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), une recette d'environ 100 000 € émanera aussi de cet organisme afin de valoriser les actions mises en œuvre par le Département (notamment en termes de recrutements) auprès des personnels concernés.

Il vous est donc proposé :

- de délibérer sur cette proposition
- de valider les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2019 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes,

*M. le Président :*

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Mme de Mauraige.



*Mme de Mauraige :* Concernant le centre de médecine professionnelle, les autres organismes qui vont pouvoir bénéficier de ce service seront-ils appelés à participer à la même hauteur pour leurs agents ?

*M. le Président :* Oui. Il s'agira d'une cotisation par agent.  
Je suis extrêmement attaché au fait que les agents du Département puissent participer à un service de médecine professionnelle indépendant du Département. Pour moi, c'était quelque chose qui était important.

*Mme Boirin :* A titre personnel, je voterai contre cette délibération, dans la mesure où je suis absolument contre la flambée des coûts liés aux assistants familiaux. C'est lié sans doute à des raisons qui nous sont imposées, mais en ce qui me concerne, je considère que le coût est trop important et que nous ne pouvons pas l'assumer. Sur les mineurs non accompagnés, j'ai fait le calcul, ils représentent actuellement 12 % des mineurs placés. Au train où cela va, si nous en accueillons encore beaucoup chaque année, on ne pourra plus du tout maîtriser, et ce n'est pas possible. On est en train de baisser tous les budgets de fonctionnement sauf celui-là ; pour moi, c'est incompréhensible, et c'est insupportable.

*M. le Président :* La difficulté est que c'est imposé par la loi. Sans que cela soit lié obligatoirement avec les problématiques relatives aux MNA, nous avons aussi décidé de revoir un peu le fonctionnement de nos familles d'accueil. Nous allons re-solidariser très probablement le placement, pour essayer de le rendre un peu plus efficace. Nous comptons travailler sur cette problématique-là. Cela, c'est dans son fonctionnement habituel ; les MNA, c'est un fonctionnement un peu extraordinaire, mais la loi ne nous donne pas le choix ; nous sommes contraints, et ce n'est pas facile. Mais, si nous n'étions pas là, je ne sais pas ce que deviendraient ces jeunes. Je n'ai intellectuellement pas de soucis pour essayer de les accueillir au mieux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à la majorité. Une voix contre.**

## **RAPPORT EGALITE FEMMES HOMMES**

## **Rapport de M. le Président :**

### **Numéro 42.**

## **Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :* Nous passons à nouveau la parole à Michel Mulot, qui va nous parler de l'égalité femmes hommes.

*M. Mulot :* L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 codifié à l'article L 3311-3 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que « le Président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Les éléments présentés dans ce rapport reprennent les mêmes comparaisons que l'année dernière sur la situation des hommes et des femmes dans la collectivité. Nous arrivons au même constat. Il y a 57 % de personnels féminins dans les services, contre 58 % en 2018.

Il y a 55 % d'hommes en catégorie C, notamment en lien avec la filière technique, plus précisément dans le secteur routier.

Il y a 66 % de femmes en catégorie B.

Et 76 % de femmes en catégorie A.

A noter pour 2019 l'intégration du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs en catégorie A, la mesure PPCR, qui aura pour effet, notamment de majorer de manière conséquente la représentation féminine en catégorie A, tout en réduisant l'écart moyen de rémunération.

Au niveau de l'encadrement, on note une représentation majoritaire des hommes en filière technique (73 %) et des femmes dans la filière médico-sociale (94 %).

Le travail à temps partiel est exercé par le personnel féminin de manière quasi exclusive (95 %).

Concernant les rémunérations, et d'ailleurs comme l'année précédente, il ressort que les moyennes annuelles versées sont toutefois plus conséquentes chez les hommes (29 346 €) que chez les femmes (27 889 €), en lien avec la pratique du temps partiel, mais aussi avec la présence masculine majoritaire dans la filière technique (paiement des astreintes et des heures supplémentaires). Une modification de cette situation ne pourrait s'envisager que par choix de recrutement dans certaines filières, mais la collectivité ne peut s'affranchir des caractéristiques hommes/femmes détenteurs de

certains diplômes (secteur médico-social notamment), ou de l'attractivité spécifique de certains métiers (ex : secteur routier) en recrutement direct.

Voilà le rapport résumé, Monsieur le Président.

*M. le Président :*

Je voudrais très clairement dire que, dans la collectivité, un assistant social est payé exactement le même prix qu'une assistante sociale et réciproquement. Un éducateur est payé le même prix qu'une éducatrice. La collectivité est assez fière de cela.

Après, il y a des différences qui sont liées aux conditions de travail, et moi, je trouve plutôt bien qu'effectivement toute personne qui travaille dans la collectivité puisse adapter son temps de travail à ses problématiques personnelles. Je pense que c'est la règle que l'on doit s'appliquer à l'intérieur de la collectivité. C'est majoritairement les femmes qui demandent des harmonisations d'horaires ; je le conçois, et cela ne me pose pas de problèmes. Peut-être qu'un jour on décidera de payer une partie du temps non travaillé par des femmes qui auront choisi volontairement le travail à temps partiel. Cela peut arriver, mais aujourd'hui notre collectivité ne pratique aucune discrimination dans le domaine du salaire.

*M. Joly :*

Un deuxième chiffre pourrait être intéressant, sur les rémunérations. C'est de pondérer les rémunérations par rapport au temps de travail, cela permettrait d'avoir les deux éléments. C'est à la fois une donnée, cette différence qui est liée au temps partiel, et on sait les raisons pour lesquelles les femmes sont plus en temps partiel que les hommes, c'est un phénomène de société. Mais, par ailleurs, cela permettrait aussi de voir s'il y a un écart de rémunérations à temps égal. Je pense que les deux informations ne sont pas sans intérêt.

*M. le Président :*

Mais dans notre collectivité, il n'y a pas d'écart de salaire à travail égal entre une femme et un homme.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Il est donné acte de la présentation du rapport.**

## **BUDGET PRIMITIF 2019 – RAPPORT GENERAL**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 43.**

## Rapport de M. Bourgeois :

*M. le Président :* Nous allons terminer notre session par le rapport général portant sur le budget 2019. Je passe la parole à Daniel Bourgeois pour la présentation de ce rapport.

*M. Bourgeois :* Mes chers collègues, après avoir passé en revue tous les budgets primitifs, ce rapport vise à présenter le budget primitif 2019 de manière complémentaire aux présentations des budgets consacrés aux différentes politiques du Département qui vous ont été exposées durant ces deux jours, avec les questions et les réponses s'y rapportant.

Il a pour but notamment de tracer des perspectives d'évolution des recettes qui ne sont pas affichées ailleurs et de montrer le budget consolidé du Département.

Je reviens en préambule sur les engagements qui nous ont guidés pour bâtir ce budget.

- Ne pas augmenter la pression fiscale,
- Ne pas augmenter l'encours de dette,
- Respecter l'objectif du contrat de Cahors, même si nous ne l'avons pas signé,
- Poursuivre notre soutien au tissu associatif complémentaire de l'action du Département,
- Continuer de mettre en œuvre des démarches innovantes dans le champ social et de la citoyenneté notamment.

En synthèse,

La hausse des recettes de fonctionnement intègre celle du résultat de clôture, et sur l'écart entre le réalisé 2018 et le BP 2018 par rapport au compte administratif, la hausse n'est que de 0,3 %.

De même, les dépenses de fonctionnement remontent, après un atterrissage du CA plus faible de 2,2 M€ qu'au budget 2018.

L'épargne brute progresse presque de 20 % et l'épargne nette à 8 M€ est quasiment doublée par rapport au BP 2018.

Les dépenses d'équipement progressent, elles, de presque 10 % par rapport au réalisé 2018, et l'emprunt est stabilisé à 16 M€

La stabilité des recettes de fonctionnement masque des évolutions contraires.

Les dotations et participations de l'Etat sont globalement en baisse. Une légère croissance des recettes fiscales directes (taxe foncière et frais de gestion de la taxe foncière notamment), un rebond des recettes fiscales indirectes, du fait du nouveau fonds de soutien interdépartemental, et a contrario il faut noter la fin du prélèvement

sur l'excédent de Nièvre Travaux et Matériels, qui contribue à hauteur de 1 M€ au budget principal.

La principale dotation, la DGF, est stable, au niveau national, avec la fin du prélèvement au titre de la contribution au redressement des comptes publics, qui a cessé en 2017 (-3,2 M€ par an pour la Nièvre). Mais la baisse de la population plus forte qu'attendu induit néanmoins une diminution de 210 000 €. Les dotations APA 1 et APA 2 sont en forte baisse. Les autres composantes de l'enveloppe suivent l'évolution à la baisse prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Le nouveau fonds de stabilisation créé par la loi de finances vient en fait se substituer à un fonds d'urgence dont la dotation nivernaise était deux fois supérieure.

Les estimations de recettes fiscales ont été, comme pour chaque budget, prudentes, mais réalistes, au vu notamment des perspectives économiques assombries depuis quelques mois. Nous avons pris notamment une hypothèse basse pour les évolutions de la TFPB, alors que la revalorisation des bases induirait une augmentation de 2,2 %.

Nous avons supposé également que la taxe spéciale sur les conventions d'assurance retrouverait son niveau antérieur à 2017.

Cette présentation par chapitres comptables vient compléter les rapports qui vous ont présenté les crédits de paiement correspondant aux différentes politiques.

Il faut rappeler que la baisse des dépenses en 2018 s'expliquait principalement par le transfert de la compétence Transports et la contraction de la masse salariale des permanents.

Les charges de personnel constituent 26 % des dépenses du Département, 27 % en intégrant les personnels chargés de la gestion de l'APA et du RSA comptabilisés dans les chapitres correspondants. Elles augmentent de 2,5 % de BP à BP.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), qui intègrent notamment frais d'hébergement et subventions, constituent le premier chapitre de dépenses, avec 37,5 %.

Les principales hausses de crédits en fonctionnement concernent la masse salariale, les autres charges de gestion courante impactées par les hausses de contribution à Magny-Cours et au SDIS, et la hausse des dépenses imprévues.

La hausse de la masse salariale se partage entre :

- la hausse de la masse salariale des personnels permanents, de plus de 1 M€ qui s'explique à hauteur de 250 000 € par l'application du protocole PPCR de 500 à 600 M€ par le glissement vieillesse technicité, et par la prise en charge par le budget principal des agents mis à disposition de l'Agence Technique départementale.
- la hausse de 2 % (400 000 €) pour la masse salariale des assistants familiaux, pariant sur un ralentissement de la hausse connue ces

dernières années grâce à l'optimisation notamment des modalités d'accueil.

Le pari optimiste effectué sur l'évolution des AIS et celui volontariste, relatif à l'évolution de la masse salariale des assistants familiaux nous conduisent néanmoins par prudence à inscrire 750 000 € supplémentaires de dépenses imprévues.

Les épargnes brute comme nette augmentent fortement, du fait à la fois de l'augmentation des recettes de fonctionnement par rapport au budget 2018, où elles avaient été minimisées, et par l'augmentation du résultat de clôture. Par ailleurs, le reste à réaliser, donc les dépenses générées en 2018 qui ne sont pas encore mandatées, diminue le résultat de clôture constaté au compte administratif, est inférieur de 3 M€ pour l'exercice 2018 par rapport à 2017.

La section d'investissement est de plus en plus autofinancée par l'épargne nette dégagée en fonctionnement, alors que les recettes propres d'investissement baissent, et que le recours à l'emprunt est limité. La baisse des recettes propres d'investissement (-2,7 M€) s'explique par la diminution des subventions perçues du fait de l'achèvement de la rénovation du pont de Fourchambault, financé à 50 % par le Cher, et par la substitution de la dotation de soutien à l'investissement des Départements à l'ancienne dotation globale d'équipement.

Devant l'incertitude des critères de répartition de cette DSID, nous avons privilégié la prudence. Les investissements hors remboursement de la dette sont en hausse de 1,1 M€ pour atteindre un niveau de 30 M€. Ce montant permettra notamment :

- En investissements directs, d'augmenter le renforcement de la voirie et des ouvrages d'art de 1,2 M€ et de préserver les crédits dédiés au Canal du Nivernais (1,1 M€).
- En subvention d'équipement, de maintenir à l'identique les crédits liés au Très Haut Débit, à la RN7 2 x 2 voies, et de financer les nouveaux contrats de partenariats avec les communautés de communes et la communauté d'agglomération de Nevers.

Depuis l'exécution du budget 2018, le Département est engagé dans une politique de réduction de l'encours de dette. En 2018, il avait remboursé 1,4 M€ de plus qu'il n'avait emprunté. Au budget primitif, le différentiel est établi à 500 000 € de réduction de l'encours pour préserver des marges de manœuvre en fonction des évolutions de la situation économique et donc des recettes.

En conséquence, l'annuité totale somme des intérêts et du capital remboursé, diminue pour s'établir à 21,7 M€. La dette au 31 décembre 2018 est constituée de 70 contrats représentant un encours de 227,3 M€. Cet encours est composé de 88 % de produits présentant le niveau de risque le plus faible, 60 % de prêts à taux fixe et de 28 % à taux variable.

Le budget consolidé est établi en retranchant des dépenses de fonctionnement du budget principal les contributions versées aux budgets annexes :

- MADEF : 4,8 M€
- NTM : 3,6 M€
- Le laboratoire : 650 000 €

Deux budgets annexes ont été dissous : ceux de Nièvre Ingénierie et de la gare routière.

La croissance du budget consolidé (+ 1,26 % ; 318,5 M€ en 2018) est tirée par celle du budget principal.

On peut noter également la hausse des dépenses de Magny-Cours, du fait des dotations aux amortissements déjà évoquées, consécutives aux investissements effectués les années antérieures.

Merci de votre attention, dans l'attente de vos observations et questions.

*M. le Président :*

La parole est à Mme Boirin.

*Mme Boirin :*

J'ai une question, car quelque chose m'a échappé hier. Nous donnons une contribution au budget annexe de Magny-Cours en augmentation de 300 000 €. Cela m'a échappé hier, car ce n'était pas mentionné dans la délibération relative à Magny-Cours. Je m'en aperçois aujourd'hui, et de ce fait j'ai des interrogations sur cette contribution supplémentaire. Cela fait écho aussi au fait qu'en devenant associés majoritaires de la société LSP by Magny-Cours, à 51 %, pour s'assurer que Magny-Cours aura toujours des journées de circuit, on peut quand même se poser la question de savoir si cette société était en bonne santé économique. Nous avions hier les prévisionnels, mais pas les bilans. Nous reprenons 51 % d'une société pour s'assurer des jours de circuit ; aujourd'hui on nous dit que l'on contribue à hauteur de 300 000 € supplémentaires au budget de fonctionnement de Magny-Cours. Je m'interroge tout de même sur cette santé économique du Circuit aujourd'hui.

*M. Bourgeois :*

C'est de la dotation aux amortissements.

*M. le Président :*

C'est la livraison des travaux qui ont été faits. Donc, c'est de la dotation aux amortissements.

*M. Bourgeois :*

C'est la livraison des derniers travaux qui ont été effectués. Nous sommes propriétaires.

*M. le Président :* C'est la fin des travaux de rénovation du Circuit, qui avaient été entamés. C'est une dotation aux amortissements. Nous payons la fin des travaux qui ont été réalisés.

*M. Flandin :* Normalement, on devrait retrouver les dotations aux amortissements sur les deux étages. C'est une recette en investissement, et c'est une dépense en fonctionnement.

*M. le Président :* Oui.

*M. Balleret :* Sur la santé financière de la SAEMS, nous n'allons pas y revenir, mais demandez à Pierre Bisschop de vous donner à chaque fois les comptes rendus du Conseil d'orientation et de surveillance ; ainsi, vous pourrez suivre et sortir des idées reçues et voir la réalité. Pour 2018, les comptes ne sont pas encore absolument définitifs, mais c'est un bénéfice de 200 000 €

*Mme Boirin :* Ce que l'on peut observer, à travers ce budget, c'est une nouvelle forte hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,7 %) nonobstant le transfert à la Région de la compétence Transports, avec une augmentation de pratiquement tous les chapitres, y compris une forte augmentation pour les assistants familiaux.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, on observe également une hausse. C'est vrai que le Département se plaint sans cesse de l'Etat et des dotations que la collectivité peut avoir, mais, si les dotations sont en baisse, on observe aussi que les recettes sont en hausse, et c'est principalement parce qu'il y a des fonds de soutien ou des fonds d'urgence qui sont attribués à la Nièvre que l'on peut augmenter nos recettes. Or, ces fonds sont particulièrement importants, puisqu'en 2019 nous avons la création d'un fonds de soutien interdépartemental qui abonde à hauteur de 6,2 M€ à notre budget, et ces 6,2 M€ sont le résultat d'un prélèvement de 0,1 % sur les droits de mutation au niveau national, pour aider les Départements les plus pauvres. A ceci s'ajoute le fonds national de péréquation des droits de mutation, à hauteur de 4,5 M€ qui est déjà un fonds de redistribution des recettes liées aux droits de mutation. Si l'on compte l'ensemble, cela fait quand même 10,7 M€ qui sont de la redistribution des droits de mutation à hauteur nationale. Nos recettes de fonctionnement sont en hausse, et c'est principalement parce que l'Etat que nous aide que ces recettes sont en hausse.

En ce qui concerne l'investissement, on ne peut que louer l'augmentation du niveau des dépenses de la voirie départementale à hauteur de 1,2 M€ Nous en sommes satisfaits, même si nous considérons que c'est insuffisant. En revanche, nous déplorons les 420 000 € dépensés pour les études préalables des travaux de la Cité Muséale de Château-Chinon.



*M. le Président :*

J'ai participé au combat qu'ont mené les Départements les plus ruraux pour qu'il y ait une péréquation sur les DMTO. Ils représentent dans la Nièvre 17 M€ et c'est 675 M€ dans les Hauts-de-Seine. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. On ne peut pas pénaliser un département, parce que l'immobilier est beaucoup plus bas qu'un autre. Je dis aujourd'hui que la péréquation n'est pas suffisante, et je vais me battre pour que l'on augmente la péréquation. Il y a un moment effectivement où il doit y avoir de la solidarité territoriale, et où sur les DMTO on doit instaurer une péréquation nationale entre les départements pauvres et les départements riches.

Je voulais vous dire aussi que cela ne correspond pas à une augmentation de la fiscalité des DMTO. C'est à fiscalité égale. Ce fonds de péréquation, ce sont les départements qui en touchent beaucoup, qui font une cagnotte, qui est répartie avec ceux qui n'en touchent pas assez. Je vais me battre pour que cela passe de 6 à 9 et plus. Quand on parle d'une certaine forme d'égalité des territoires, c'est exactement, par exemple, sur les DMTO que l'on va pouvoir le pratiquer. Par ailleurs, chaque habitant des Hauts-de-Seine a à peu près 20 cm de routes à entretenir. Or, chez nous, c'est 100 m. Il est temps que la péréquation se mette en place. Les Départements les plus riches ont accepté cette péréquation. Ils l'ont accepté aussi parce que beaucoup de structures, dont l'Etat, leur disent qu'il est temps de mettre en place cette péréquation. On ne voit pas, autrement, comment les départements hyper ruraux comme les nôtres vont s'en sortir, à partir du moment où nos recettes ne sont absolument pas dynamiques.

Globalement, nos problématiques budgétaires sont liées à une absence de recettes dynamiques pour notre département. Cela existait avant, mais petit à petit cela devient de plus en plus prégnant. Ce n'est pas lié à être département de droite ou département de gauche, car il y a aussi des départements de droite qui sont hyper ruraux et qui ont les mêmes problématiques que nous. Je pense que c'est une problématique nationale, et il est enfin temps que l'on mette en place de véritables mécanismes de péréquation horizontale.

Je voudrais rajouter que le reste à charge sur nos allocations individuelles de solidarité est de 28 M€ que nous payons pour l'Etat.

Nous allons nous battre pour que cette péréquation devienne plus importante. Je pense qu'un cap a été franchi et que départements les plus riches ont compris. Des réflexions laissent entendre que l'on pourrait augmenter les DMTO en fonction du prix des immeubles qui sont vendus. Mes collègues proposent une réflexion au niveau de l'Etat pour faire que les DMTO évoluent en fonction du coût du bien qui va être acheté, ce qui me paraît pertinent.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce budget, je vous propose que nous votions.

Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à la majorité. 10 voix contre.**

## COMMUNE DE SAINT-PERE – AIDE EXCEPTIONNELLE

### Rapport de M. le Président :

Numéro 44.

### Rapport de Mme Guérin :

*M. le Président :* Je vais passer la parole à Jocelyne Guérin, qui va nous parler d'une aide exceptionnelle que nous proposons d'attribuer à la commune de Saint-Père.

*Mme Guérin :* Au début du mois de juin 2018, de violents orages se sont abattus sur le nord-ouest du département. La foudre est tombée sur le clocher de l'église de Saint-Père et a provoqué de nombreux dégâts. Une procédure d'expertise a été engagée au terme de laquelle la commune a pu bénéficier d'une indemnisation à hauteur de 85 230,23 € indemnisation qui ne permet toutefois pas de couvrir intégralement les dépenses de remise en état de l'édifice puisque le montant du préjudice a été estimé à 91 150,42 €. La collectivité départementale, qui souhaite exercer pleinement ses responsabilités dans le domaine des solidarités territoriales, pourrait marquer son soutien à l'égard de cette commune sous forme d'une aide exceptionnelle d'un montant de 1 500 €. Le montant du préjudice s'élève à 91 150,42 €.

*M. le Président :* La différence entre le montant du préjudice et ce que rembourse l'assurance n'est pas énorme, mais il s'agit aussi d'aider cette commune qui a été très préoccupée par ce problème.

S'il n'y a pas de commentaires par rapport à cette proposition d'aide, je vous propose que nous votions.

Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**RECENSEMENT DES BESOINS DES MARCHES PUBLICS POUR 2019**

## Rapport de M. le Président :

### Numéro 45.

## Rapport de M. Bourgeois :

*M. le Président :* La parole revient à Daniel Bourgeois, qui va nous parler du recensement des besoins de marchés publics pour cette année.

*M. Bourgeois :* Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

La définition des besoins de la collectivité est obligatoire. Elle permet de déterminer, entre autres, les critères de sélection des offres, la procédure la plus adéquate ainsi que la forme la mieux adaptée de la publicité.

Depuis plusieurs années maintenant, le Département de la Nièvre a mis en place une programmation de ses marchés publics. Les services gestionnaires sont sollicités afin de déterminer les procédures en prenant en compte les notions d'opérations pour les marchés de travaux, et de besoins homogènes pour les marchés de fournitures et de services.

Cette méthode a le mérite de :

- valoriser la commande publique départementale en permettant aux acteurs économiques de se positionner et de prétendre à se porter candidats sur divers marchés,
- organiser tout au long de l'année la mise en œuvre des procédures de marchés,
- sécuriser ces procédures au regard de la réglementation.

C'est ainsi que pour l'année 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, un tableau recensant les procédures de marchés publics à engager a été élaboré que ce soit en travaux, fournitures ou services.

Il vous est donc proposé de valider le tableau de procédures de marchés publics à engager pour l'année 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, tel qu'il est présenté en annexe n°1, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à lancer les procédures en résultant et à signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution, de donner délégation à la Commission Permanente pour compléter ou modifier le tableau de procédures des marchés publics.

*M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **CESSION D' ACTIONS DE LA SEM PATRIMONIALE A LA REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 46.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :*

La parole est maintenant à Michel Mulot pour nous parler de cession d'action de la SEM Patrimoniale à la Région Bourgogne Franche-Comté.

*M. Mulot :*

Ce rapport propose la cession de 225 actions de la SAEML Société Patrimoniale de la Nièvre à la Région Bourgogne Franche-Comté pour un prix unitaire de 1 000 €, soit un montant total de 225 000 €

La SEM patrimoniale de la Nièvre, fondée le 30 novembre 2007, a pour mission de procéder à des opérations de reconversion, réutilisation et réhabilitation de locaux existants, et de réalisation des bâtiments neufs à usage de services et d'activités ainsi que de mettre ceux-ci sur le marché tant en milieu urbain que rural.

La loi NOTRe, en son article 133-VII, impose la cession de 2/3 des titres de la SEM Patrimoniale par le Département. Par courrier en date du 7 août 2018, le Président du Conseil départemental a émis une proposition de vente d'actions adressée aux Président(es) des EPCI du territoire de la Nièvre ainsi qu'à la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté.

À ce jour, seule la Région Bourgogne Franche-Comté a manifesté son intérêt pour l'acquisition de 1/3 des parts actuellement possédées par le département. Cette cession devra être votée dans des termes équivalents par les deux assemblées délibérantes, sur la base du contrat de cession joint en annexe du rapport. Il établit aussi la répartition de l'actionariat avant et après la vente des titres.

Il vous est proposé :

- De céder 225 actions de la SAEML Société Patrimoniale de la Nièvre au prix unitaire de 1 000 € pour un montant total de 225 000 € au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- De signer le contrat de cession joint en annexe au rapport et tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

*M. le Président :* Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? C'est prévu par la loi NOTRe et c'est obligatoire.

Je vous propose que nous votions.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LES ORGANISMES ET LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 47.**

**Rapport de M. Mulot :**

*M. le Président :* La parole reste à Michel Mulot pour la désignation des représentants du Conseil départemental dans les organismes et les commissions administratives.

*M. Mulot :* Suite à la démission de M. Daniel Rostein, et afin d'organiser son remplacement en intégrant M. Pierre Bisschop, il vous est proposé de modifier les désignations pour les sièges de représentants du conseil départemental dans divers organismes et commissions administratives. Il vous est donc proposé de bien vouloir valider le document joint au rapport, relatif aux désignations pour les sièges de représentants du Conseil départemental dans divers organismes et commissions administratives.

*M. le Président :* Je vous propose que nous votions.

Qui s'abstient ?

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **PROPOSITION D'AIDE EXCEPTIONNELLE**

**Rapport de M. le Président :**

**Numéro 48.**

**Rapport de M. le Président :**

*Dossier retiré après présentation et discussion en séance.*

## **EXAMEN DES MOTIONS**

*M. le Président :*

Une proposition de motion est déposée par le groupe « La Nièvre s'engage ».

### **« Motion contre l'exploitation d'une nouvelle sablière aux Butteaux sur la commune d'Herry »**

*Déposée par La Nièvre s'engage, présentée par M. Flandin  
A laquelle se sont joints tous les conseillers départementaux*

*« Actuellement, une demande d'autorisation présentée par la Société Roland sise à Amilly dans le Loiret, a été soumise à une enquête publique. Cette enquête nous concerne en raison des répercussions que l'exploitation de ce gisement aurait. En effet, il s'agit d'un gisement qui s'étendrait sur 20 hectares avec une production moyenne annuelle de 100 à 120 000 tonnes, voire plus, sur une durée de 15 ans, cela ayant pour but d'approvisionner les grands travaux du « Grand Paris ».*

*Toutefois, cette demande d'autorisation porte de nombreux problèmes pour notre territoire, ainsi l'emplacement prévu pour la future sablière couvre la nappe phréatique qui alimente Pouilly et Mesves-sur-Loire. Malheureusement, cette pollution est inéluctable, puisque le comblement nécessaire au réaménagement du site se fera avec des éléments issus du BTP qui seront extraits par suceuse, rendant le tri impossible et la composition douteuse.*

*A cette problématique environnementale majeure s'ajoutent les répercussions sur le pont de Pouilly, qui nécessite déjà de nombreux travaux afin de pallier au vieillissement de l'ouvrage. Ce pont date de 1902, il n'a pas été conçu pour faire face à une circulation importante de poids lourds. Or, il s'agit ici de camion à charge représentant 44 tonnes qui effectueront au minimum, 5 600 rotations par an, en plus du trafic régulier actuellement constaté. En outre, ce pont n'étant pas dimensionné pour cela, car il est trop étroit, cela augmentera les risques d'accident tandis qu'un tel trafic dégradera les chaussées de manière certaine et rapide engendrant des coûts difficilement supportables pour le Département et les collectivités locales.*

*Enfin, il est nécessaire de rappeler que notre Département tient à développer l'aspect touristique, et en particulier l'aénotourisme sur son territoire. Or, un tel projet produirait de très nombreuses nuisances sonores, environnementales, économiques, par mise en péril d'emplois dans le tourisme, mais également vis-à-vis de la sablière Sirot qui est déjà en place.*

*Face à de tels éléments qui ne peuvent qu'entraîner des problèmes de santé publique, de sécurité et de nuisances par nature diverses, il apparaît au groupe La Nièvre s'engage légitime de demander au Conseil départemental de s'opposer officiellement de toutes ses forces à ce projet.»*

*M. le Président :*

Je propose que notre groupe s'associe à ce texte.

*M. Morel :*

Notre groupe s'associe également.

*M. le Président :*

Ce n'est pas sur le département, mais en tant que responsable des routes départementales, je suis très opposé à ce genre de choses.

*M. Herteloup :*

Les personnels des routes se montrent eux aussi opposés à cette option, au regard de l'utilisation de l'ouvrage d'art que constitue le pont, et, car la chaussée n'est pas du tout conçue pour accueillir un tel tonnage et un tel volume de circulation.

*M. le Président :*

Ils ne pourraient circuler sur nos routes qu'à la condition que ces routes soient refaites de façon à pouvoir circuler. On peut donc demander, peut-être, à la région parisienne de nous refaire nos routes départementales, pour que les camions poubelles puissent y circuler sans les abimer.

*Mme Boirin :*

Au-delà de cela, je pense qu'au niveau de l'environnement, nous ne voulons pas devenir la poubelle du Grand Paris.

*Mme Delaporte :* Au-delà des déchets de ce que cela peut avoir comme impact sur la nappe phréatique, on touche là aussi non pas au lit mineur, mais au lit majeur de la Loire, mais en cas de crue on ne sait pas comment cela pourrait réagir. Je ne suis pas sûre que ce soit une très bonne option pour la suite.

*M. Herteloup :* Je rappelle aussi que le Département va réfléchir à des voies de circulation interdites aux poids lourds dans certaines circonstances à l'échelle du département.

*M. le Président :* Nous sommes en train de réfléchir à l'interdiction d'un certain nombre d'axes départementaux aux poids lourds en transit, en les priant d'utiliser les routes qui sont faites pour eux.

Ainsi, les groupes sont d'accord pour soutenir la proposition de motion, dans les termes que vous avez utilisés.

**« Transfert du centre 15 : la colère montante des sapeurs-pompiers ! »**

*Le transfert du Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA) 15 en Côte d'Or est effectif depuis le 2 octobre 2018.*

*L'interconnexion entre le territoire Nivernais, le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) des sapeurs-pompiers de la Nièvre et le CRRA 15 positionné au CHU de Dijon fonctionne.*

*Reste à s'assurer dans le temps que les délais d'attente et de régulation, en composant le numéro d'appel d'urgence 15, soient en concordance avec les indicateurs nationaux et qu'ils puissent répondre aux attentes et besoins du territoire nivernais.*

*Au-delà de l'interconnexion, ce transfert a eu comme incidence négative une augmentation sensible de la charge opérationnelle du SDIS 58 pour des interventions ne relevant pas de ses missions propres et plus particulièrement pour des interventions suite à l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés.*

*D'octobre 2018 à février 2019 compris, les indicateurs concernant les interventions pour indisponibilité des transporteurs sanitaires privés sont assez factuels :*

*. + 47% en octobre, + 80% en novembre, + 49,5% en décembre 2018 par rapport aux mêmes périodes de 2017,*

*. + 22% en janvier et + 78% en février 2019 par rapport à 2018.*

*Dans ce contexte, le SDIS 58 doit faire face, depuis plusieurs années et plus particulièrement depuis 2016, à un accroissement important de son activité opérationnelle déjà anormalement haute. En effet, ramené à 100 000 habitants, le SDIS de la Nièvre connaît une sollicitation*



*opérationnelle exceptionnelle et atypique pour un SDIS de sa catégorie de plus de 8 000 interventions (chiffres 2018). Cette situation le classe dans les 7 premières positions au niveau national toujours pour 100 000 habitants.*

*Au moment où l'engagement citoyen devient rare, ces circonstances peuvent engendrer à court ou moyen terme un désengagement de nos sapeurs-pompiers volontaires pour qui la contrainte devient de moins en moins supportable (interventions pour lesquelles nos sapeurs-pompiers volontaires ne se sont pas engagés, soucis de disponibilité et de sursollicitation...).*

*Elles pourraient mettre à défaut la sécurité de nos concitoyens et la responsabilité de l'établissement public, l'intervention ne relevant pas de la mission propre du SDIS 58 pouvant se faire au détriment d'une intervention elle, dans le cadre de sa compétence directe.*

*Dans ce contexte, les élus du Conseil départemental de la Nièvre demandent :*

- le respect strict, par la régulation du CRRA 15 au CHU de Dijon, des référentiels de secours à personnes et de l'aide médicale urgente,*
- à ce qu'un poste de coordonnateur des transporteurs sanitaires privés soit créé par l'Agence Régionale de Santé conformément aux directives nationales et en complément du système de gestion opérationnelle entre le CRRA 15 et les transporteurs sanitaires privés,*
- que l'organisation du transport pré-hospitalier dans le département de la Nièvre intègre sur plusieurs secteurs du département, en journée semaine et en dehors de la garde préfectorale, les transporteurs sanitaires privés,*
- dans le cadre de la convention multipartite, à uniformiser les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers et des transporteurs sanitaires privés dans les deux départements de la Côte d'Or et de la Nièvre.*

*Mme de Mauraige :*

Nous sommes d'accord sur le texte de cette motion.

### **« Territoires d'industrie aux périmètres flous !**

*Une nouvelle initiative a été engagée par le gouvernement en novembre 2018 autour de l'industrie, visant à contractualiser entre les Régions, Etat et territoires identifiés pour formaliser les engagements sur des dynamiques de projets de développement économique sur les territoires.*

*Cette orientation part du constat que les usines et les sites de production se sont très largement diffusés sur tous les territoires, notamment dans des zones rurales ou périurbaines sur lesquelles il faut mieux concentrer les moyens dédiés à l'industrie.*

*Le programme de soutien aux « territoires d'industrie » avec une enveloppe globale de 1,3 à 1,4 milliard d'euros permettra de financer des "paniers de services" imaginés pour répondre aux besoins de chaque territoire : recruter, innover, attirer et simplifier des procédures.*

*Les élus du Conseil départemental se réjouissent de ce dispositif qui doit permettre de renforcer l'industrie dans le département de la Nièvre en facilitant la création d'emplois, la formation, l'implantation et le développement d'entreprises. Ils resteront attentifs pour que la mobilisation des moyens nouveaux de l'Etat se concrétise dans le territoire.*

*Le pilotage du dispositif est confié aux régions, au regard de la compétence économique qui lui a été confiée par la loi NOTRe.*

*Au plan national, 136 territoires ont été sélectionnés "territoires d'industrie" par le gouvernement pour faire partie du dispositif.*

*A l'échelle du département de la Nièvre, 5 intercommunalités ont été retenues par le comité de pilotage régional en janvier dernier : Nevers agglomération, Sud Nivernais, Loire et Allier, Les Bertranges et Vignobles et Nohain pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'une gestion décentralisée.*

*À l'inverse, le territoire industriel majeur de Cercy-la-Tour avec Faurecia l'équipementier automobile reconnu mondialement ne l'a pas été. Ce choix est incompréhensible par les élus locaux et les décideurs de l'entreprise puisque l'activité ne cesse d'accroître à l'export contribuant par là même au développement du département.*

*Les conseillers départementaux de la Nièvre :*

- Souhaitent connaître les critères ayant conduit à faire le choix des périmètres dans la Nièvre.*
- Demandent l'extension de la zone du Sud nivernais pour inclure le secteur de Cercy-la-Tour. »*

*Mme de Mauraige :*

*Nous sommes d'accord sur le texte de cette motion.*

***« Les enfants Français retenus en Syrie, des victimes de guerre ! »***

*(motion développée en séance par Patrice Joly)*

*Les enfants français, dont plus des deux tiers ont moins de six ans, sont détenus arbitrairement au Kurdistan syrien dans des conditions*

*extrêmement précaires. Certains y sont nés et d'autres y ont passé la moitié de leur vie après avoir été arrachés à leurs familles en France. Ils sont victimes du choix des adultes et victimes de guerre.*

*Les rapports de l'Unicef sont alarmants. En deux mois, le nombre de détenus dans le camp Al Hol est passé de 10 000 à 67 000 au 18 mars 2019. Certains enfants sont malades, mais tous, sont marqués par ce qu'ils ont vu, subi et portent les stigmates des traumatismes de guerre. Ces enfants ne deviendront des bombes à retardement que si la France persiste à refuser leurs rapatriements.*

*Aujourd'hui, seuls cinq orphelins français sont entrés. Le Gouvernement ne privilégiant ainsi des rapatriements que sous condition. En refusant le retour de tous les enfants, la France viole la Convention internationale contre la torture dont elle est signataire. Une plainte a, d'ailleurs, été déposée par deux avocats contre l'Etat français devant le comité contre la torture de l'ONU.*

*A travers cette plainte, ils condamnent la règle du "cas par cas", estimant qu'elle aboutit à une discrimination tendant à laisser mourir des enfants français au prétexte que leur mère ne serait pas décédée.*

*Le temps est à l'urgence humanitaire et sécuritaire compte tenu de la dureté de la situation que vivent tous ces enfants. C'est de notre responsabilité collective de tout mettre en œuvre pour rapatrier tous les enfants français ou de parents français dans l'hexagone. D'ailleurs, la Russie, le Maroc et les Etats-Unis ont d'ores et déjà pris des mesures effectives pour assurer le retour des enfants dans leurs pays. Les institutions sont prêtes à les accueillir et à les prendre en charge, qu'il s'agisse de l'Aide Sociale à l'Enfance, des pédopsychiatres, des éducateurs, et des familles d'accueil.*

*Les élus de la majorité départementale demandent au Président de la République de tout mettre en œuvre pour que tous ces enfants soient rapatriés en France dans les meilleurs délais. »*

*M. le Président :*

Je vais rajouter quelque chose qui retombe sur le débat que nous avons eu hier. Je suis pour que les enfants, les orphelins, reviennent, mais je ne suis pas pour que leur mère revienne. Il y a des moments où je suis pour la rupture du lien entre la mère et l'enfant. J'ai effectivement entendu des femmes qui visiblement n'avaient pas changé d'avis sur ce qu'était l'Etat islamique, et, en l'occurrence, je suis d'accord pour que l'on rapatrie les enfants, surtout les orphelins, mais les mères, on peut les laisser là-bas, il n'y a pas de soucis.

*Mme de Mauraige :*

Nous sommes plus pour une solution au cas par cas, puisque, finalement, cela ne concerne que quelques dizaines d'enfants. En faire quelque chose de global ne me paraît pas être judicieux.

*M. Joly :* C'est la réponse à un positionnement global aujourd'hui de la part du gouvernement, qui, visiblement, est plutôt en réponse à ce qu'il considère être comme une forme d'attente de l'opinion publique en général. Il me semble qu'à un moment donné, il faut savoir faire preuve de courage politique. Dans le cas particulier, c'est un courage qui permet d'être attentifs aux enjeux d'humanité.

*M. Bourgeois :* Chers collègues, au niveau des enfants syriens, il y a deux choses à voir. Il y a des enfants qui sont là-bas et qui sont convertis, et il y a des grands-parents qui sont désespérés en France, qui voudraient bien récupérer leurs petits-enfants pour pouvoir les élever. Mais, dans cette situation, l'Etat ne fait rien, car adopter un petit-enfant est totalement interdit légalement en France. L'enfant ramené sera séparé de ses grands-parents. Or, on interdit aux grands-parents d'élever leurs petits-enfants et de les soutenir.

*Mme Borin :* Je suis plus au cas par cas, d'abord parce que la notion d'enfant juridiquement, en France, est de 18 ans. Peut-on accepter que des enfants qui ont été embrigadés et qui ont 15 ou 16 ans reviennent ? Je ne suis pas certaine. Donc, je suis plus au cas par cas, c'est-à-dire pas opposée à ce que certains reviennent quand ils sont petits et qu'ils n'ont plus de parents. En revanche, les séparer de leur mère, je trouve cela d'une totale inhumanité. Quelle que soit sa mère, et même si elle est musulmane à l'extrême, l'enfant peut bien rester avec sa mère, c'est elle qui l'a élevé.

Monsieur Bourgeois, on ne parle pas d'adoption par les grands-parents ; on parle des enfants qui vont être placés chez leurs grands-parents. Ils reviennent en France, il y a un sas de sécurité, et ils sont pendant un certain temps coupés de leurs grands-parents pour voir ce qu'on leur a fait, comment ils ont été embrigadés, et puis après ils peuvent être évidemment placés chez leurs grands-parents. Mais leurs grands-parents ne vont pas les adopter, puisqu'ils ne peuvent pas être à la fois grands-parents et devenir parents ensuite. Juridiquement, effectivement, cela ne paraît pas tellement sain.

*M. le Président :* Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**La motion est adoptée. 10 contre.**

*M. Dubois :* Monsieur le Président. Juste une question. A-t-on pu faire un bilan de la WattWay de Magny-Cours, la route photovoltaïque ?

*M. le Président :* Nous demanderons des précisions sur ce que donne cette route photovoltaïque.

*Mme Louis-Sidney :* Ce soir, à partir de 18 h 30, la Boutique de Gestion Nièvre Yonne invite un certain nombre de porteurs de projets qu'elle a eu à rencontrer à faire un concours de pitch, c'est-à-dire de présentation express de leur activité devant un jury de conseillers départementaux. Vous êtes, évidemment, les bienvenus, pour entendre et juger les projets de ces différents porteurs de projets.

### **CLÔTURE DE LA SESSION**

*M. le Président :* Je vous remercie pour la tenue de ces deux jours de session.

*(La séance est levée à 16 h 12).*